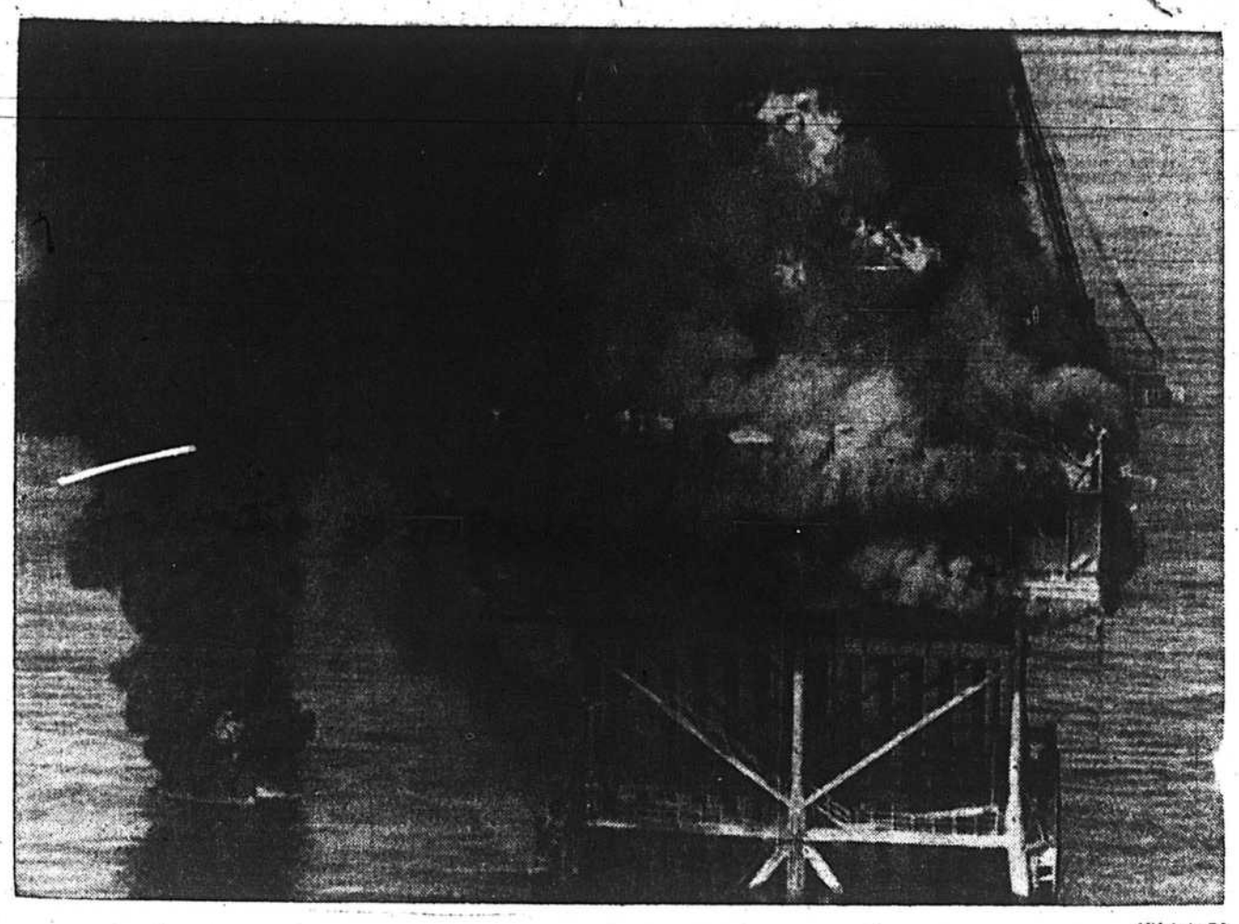

téléphoto PA

Incendie sur une plate-forme de sondage

Deux hommes sont morts et 52 autres ont été plus ou moins brûlés dans un incendie qui s'est déclaré sur la plate-forme de forage de 22 puits de pétrole, propriété de la compagnie Shell, situées dans le golfe du Mexique, au large de la côte de la Louisiane. Pour échapper aux flammes plusieurs ouvriers ont été forcés de faire un plongeon de 75 pieds dans le golfe. Les deux hommes qui ont perdu la vie se seraient noyés. Selon quelques témoins, les flammes ont été précédées d'une violente explosion dans l'un des puits. Tout danger de pollution des eaux est écartée puisque l'huile est consumée par les flammes. Alors aussi longtemps qu'elle brûlera — pendant plusieurs jours encore — aucun problème en ce sens ne se pose. On ignore toujours pour le moment la cause exacte de la tragédie.

La Loi sur les pouvoirs d'urgence est adoptée

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La Chambre des Communes, par un vote de 174 contre 31, a finalement adopté hier en troisième lecture le projet de loi C-181, prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada.

Le bill sera maintenant étudié par le Sénat et par la suite sanctionné par le gouverneur-général, avant de remplacer la Loi sur les mesures de guerre, qui est en vigueur depuis le 16 octobre.

Ce sont les créditistes qui ont clôturé le débat lundi soir alors qu'il fut convenu de prendre le vote mardi après-midi.

Les 174 députés qui ont appuyé le projet de loi sont tous des libéraux et des conservateurs. Le député de Matane, M. Pierre De Bané, qui a critiqué fortement le projet de loi en comité, n'était pas en Chambre au moment du vote.

Les 31 qui ont voté contre le projet de loi sont les Néo-démocrates et les créditistes en plus de quatre députés conservateurs dissidents, doit M. Roch Lasalle, député de Joliette, et trois anglophones MM. David Macdonald, Gordon Aiken et Gordon Fairweather.

Par ce vote, les députés ont indiqué une opposition plus grande à ces mesures extraordinaires qu'ils ne l'avaient fait depuis le début de la crise. Ainsi on se rappelle que sur le vote en deuxième lecture, 152 députés de tous les partis avaient voté en faveur alors qu'un seul député, M. David Macdonald s'y était opposé.

En ce qui concerne l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre, l'appui avait été également très fort, soit 190 contre 16, ces derniers étant tous membres du NPD.

Déposé aux Communes le deux novembre, le bill C-181 a alimenté les débats pendant une quinzaine de jours. En fin de semaine dernière, le chef du gouvernement M. Trudeau, a laissé entendre que les ministériels pourraient décider de retirer ce projet

Voir LA LOI en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

XX 10¢

la presse

Montréal, mercredi 2 décembre 1970, 86e année, no 280, 160 pages, 11 cahiers

AUJOURD'HUI

Politique globale en matière d'immigration d'ici six mois

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles et ministre intérimaire de l'Immigration, M. François Cloutier, a annoncé hier qu'il présenterait à la population, d'ici six mois, une politique globale en matière d'immigration au Québec.

M. Cloutier a fait cette annonce hier lors de la publication du premier d'une série de documents qui poseront les fondements de cette politique. Le document s'intitule "La conjoncture économique et l'immigration au Québec" et vise à établir hors de tout doute, à l'aide de statistiques, que l'immigration, contrairement aux préjugés populaires, n'a aucune incidence sur le taux du chômage.

D'autre part, d'ici à ce que la politique globale du gouvernement en matière d'immigration soit rédigée, M. Cloutier a annoncé que cela ne l'empêcherait pas de prendre certaines mesures concrètes dont certaines visent les immigrants déjà établis au Québec:

— la présentation d'une loi, avant Noël si possible, traitant de l'intégration et de la langue des immigrants;

— la poursuite de négociations intensives avec Ottawa en vue d'obtenir, pour le Québec, un certain droit de sélection des immigrants qui entrent au Canada;

— l'intensification et la révision des mesures déjà prises par le gouvernement québécois en matière d'intégration des immigrants: centre de formation, publicité et information dans les pays d'orgine, action de l'Office de la langue française (dont les pouvoirs avaient été augmentés par le bill 63 mais qui n'ont pratiquement pas été utilisés jusqu'ici), politique du français-langue-de-travail, etc...

Chômage et immigration

Le ministre a tenu à préciser que le document "chômage-immigration" publié hier ne constituait nullement un indice de la volonté du gouvernement d'ouvrir les robinets de l'immigration. Celle-ci, de toutes façons, est en baisse et le restera. Il s'agit au contraire, tout simplement, d'un premier document destiné d'abord à faire tomber certains préjugés populaires, surtout à l'heure où le chômage est à la hausse, et ensuite à fixer les corrélations qui doivent exister entre une politique d'immigration et une politique de main-d'oeuvre.

M. Cloutier a cependant admis que le fond du problème de l'immigration était celui de l'intégration et il a dit que d'autre documents traitant de ce problème seraient publiés périodiquement, jusqu'à ce que la politique globale d'immigration soit rendue publique dans six mois.

"Je viens à peine de prendre la direction du ministère de l'Immigration, a dit le ministre. C'est le premier document que j'ai trouvé et je publierai les autres, soyez-en sûrs.

"D'autre part, ce n'est pas par hasard que le gouvernement a décidé de me confier à la fois les ministères des Affaires culturelles (avec l'Office de la langue française) et de l'Immigration. J'entends immédiatement poursuivre deux buts: A) élaborer une politique d'immigration qui est actuellement inexistante et où l'intégration

Voir POLITIQUE en page A 6

- *Congédiement de 4 surveillants à la prison d'Orsainville* — page A 3
- *Les créditistes s'opposent au ministère des Affaires sociales* — page C 1
- *Sécurité sociale: Québec maintient sa position* — page F 1
- *Des règlements de plus en plus sévères pour la motoneige* — page F 12

Un rapport révèle des transactions étranges à la régionale Le Royer

par Daniel MARSOLAIS

Déjà sous le coup d'une enquête spéciale sur des achats de terrains à Anjou, la Commission scolaire régionale Le Royer vient d'être catapultée une fois de plus sur la place publique à la suite de la publication, hier, d'un rapport gardé secret et qui révèle des faits pour le moins troublants sur les transactions qu'elle aurait effectuées au cours des cinq dernières années.

Ce mémoire, dont certaines parties ont été livrées au public sur les ondes de Radio-Canada (hier après-midi) dans le cadre de l'émission "Présent", est présentement en possession du ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre. L'auteur, M. Roger Larivière, ex-directeur à la Commission scolaire régionale Le Royer, l'avait d'abord remis au premier ministre Jean-Jacques Bertrand, peu avant que l'Union nationale annonce la tenue du scrutin général du 29 avril.

Se voulant avant tout une réflexion sur la construction des écoles polyvalentes que l'auteur qualifie de "saignée mortelle" pour l'économie du Québec, l'étude de M. Larivière se fonde sur des faits présumément véridiques et qui auraient été vécus à la Commission scolaire régionale Le Royer.

Ces faits viendraient confirmer l'hypothèse avancée par M. Larivière, à savoir que les écoles polyvalentes coûtent énormément cher aux contribuables québécois.

Ainsi par exemple, M. Larivière qui consacre la première partie de son mémoire à la construction de l'école polyvalente Daniel-Johnson de Pointe-aux-Trembles, (à partir d'extraits des procès-verbaux de la commission scolaire Le Royer) signale que le 2 avril 1968, le budget révisé pour la construction de ladite école s'établissait à $4,115,000; ceci comprenant le coût de la construction proprement dite ainsi que celui de l'équipement intégré. "Or, lit-on dans le mémoire de M. Larivière, le contrat est octroyé à Longpré Construction pour la somme de $5,172,000 (voir 5-1 du cahier des procès-verbaux) à la suite d'une dé-

Voir UN RAPPORT en page A 6

DEMAIN

- *Le scandale Jacques Michel*
- *Même le succès n'est pas une solution pour l'Infonie*
- *Le cinéma aime Johnny Hallyday qui aime le cinéma et le popcorn*
- *Vigneault: "J'ai pris une vague, mais je n'ai pas encore touché le fond"*

La vie existe ailleurs que sur la Terre

WASHINGTON, (AFP) — Pour la première fois, des amino-acides d'origine extra-terrestre ont été formellement identifiés dans une météorite tombée en 1969 en Australie. M. Cyril Ponnamperuma, chef de l'équipe de la NASA au centre de recherches "Ames" de Mountain View, en Californie, a déclaré que cette découverte est probablement la première preuve évidente d'une évolution chimique extra-terrestre. "Elle peut fournir, a-t-il dit, une nouvelle théorie sur l'origine de la

Voir LA VIE en page A 6

L'abbé Gérard Dion enquêtera au sujet de la propagande politique dans les écoles

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de l'Education du Québec, M. Guy Saint-Pierre, a annoncé, hier, la nomination de l'abbé Gérard Dion comme commissaire enquêteur chargé d'étudier les plaintes portées contre certains enseignants relativement à la propagande ou l'endoctrinement politique dans les institutions d'enseignement.

A l'occasion du débat d'urgence sur la crise du mois d'octobre, M. Saint-Pierre avait fait part de son intention de nommer un commissaire enquêteur pour étudier de telles plaintes formulées, à son avis, par les parents de plusieurs étudiants.

M. Saint-Pierre avait également annoncé trois autres mesures visant à mettre un terme à la propagande politique dans les écoles et universités.

Professeur au Département de relations industrielles de l'Université Laval, l'abbé Dion aura pour mandat de recevoir les plaintes acheminées au ministère, de juger de leur bienfondé, d'enquêter sommairement sur certains cas particuliers et de soumettre ses recommandations soit aux administrations d'institutions ou dans le cas des commissions scolaires de porter plainte en vertu de la Loi de l'Instruction publique.

Son mandat sera de trois mois et se limitera aux cas touchant le comportement d'enseignants durant l'année scolaire en cours.

L'abbé Dion sera aidé par un commissaire enquêteur adjoint dont il a demandé la nomination. Celui-ci sera nommé d'ici quelques jours.

Exception faite du chef du Ralliement créditiste, M. Camil Samson, qui s'est réjoui de cette décision de M. Saint-Pierre tout en exprimant certains doutes au sujet de la nomination même de l'abbé Dion, les représentants de l'Opposition ont exprimé des réserves quant à l'opportunité de

Voir L'ABBE DION en page A 6

Annonces classées / H 5 à H 14
Arts et Spectacles / E 14 à E 16
Bandes dessinées / I 8
Cinéma / E 16
Décès, naissances, etc. / H 15
Economie / C 4 à C 6
Editorial / A 4
Etes-vous observateur ? / H 7
Horoscope / F 7
Informations étrangères / H 1
Informations nationales / A 2, C 1, F 1, F 12
Les secrets de polichinelle / F 6
Loisirs et récréation / I 8
Mots croisés / H 6
"Mot-mystère" / H 10
Radio et télévision / E 16
Sports / E 1 à E 6, E 17 et E 18
Tribunaux / A 10
Vie religieuse / C 1 et J 2
Vivre aujourd'hui / F 2 à F 9
Votre médecin / F 6

météo

On prévoit pour aujourd'hui dans la région de Montréal un ciel variable avec quelques averses accompagnées de vents violents. Jeudi, généralement ensoleillé avec baisse des températures.

Max. 50° Min. 25° ● Détails à la page A 6

Bell Canada est autorisé à augmenter ses tarifs

OTTAWA (PC) — Bell Canada a reçu du gouvernement fédéral la permission d'augmenter ses tarifs mensuels pour le service téléphonique local dans l'Ontario, le Québec, le Labrador et les territoires du Nord-Ouest.

L'augmentation autorisée varie de 15 à 70 cents et entrera en vigueur à partir du 1er janvier 1971.

La Commission des transports du Canada, agence fédérale qui régit ces questions de tarifs, a aussi autorisé une augmentation de 5 à 15 cents par mois pour les installations spéciales telles que les fils plus longs, les téléphones à boutons-poussoirs.

Ces diverses augmentations correspondent à 3.75 pour cent pour les lignes résidentielles et à 6.25 pour cent pour les installations spéciales.

La compagnie Bell Canada avait demandé l'autorisation d'appliquer des hausses de 6.25 pour cent sur les deux catégories de tarifs.

Tout en approuvant la réclamation de la compagnie qui doit maintenir ses revenus afin de faire face aux achats de nouveaux équipements et à l'entretien de ses installations existantes malgré une hausse de ses coûts d'opération, l'agence fédérale a posé à la compagnie des questions sur ses relations avec la Northern Electric et sur ses récents investissements.

Dans la pratique, la décision de la Commission va entrainer une hausse de 15 à 25 cents sur les comptes mensuels de base des abonnés ordinaires et de 20 à 70 cents pour les téléphones d'affaires.

● Autres informations, page C 4

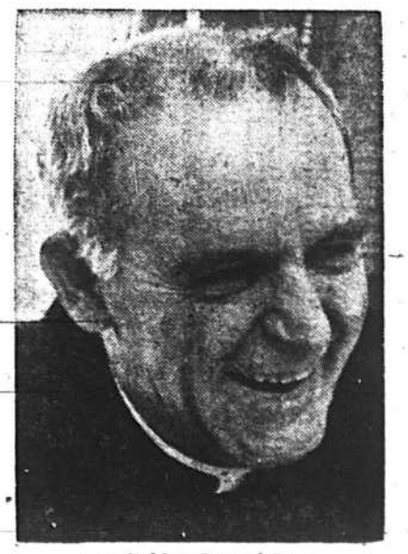

M. l'abbé Gérard Dion

Notre affaire c'est tout le monde

LES BERMUDES

AIR CANADA

BREUVAGES

16 essences différentes

LUCKY ONE

TOUJOURS LE MEME PRIX! $1.45 LA CAISSE

Pour service à domicile 321-5600

Springate veut maintenant "convertir" les députés PQ

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le botteur de précision des Alouettes de Montréal et député de Montréal - Ste-Anne à l'Assemblée nationale, M. George Springate, désire faire d'autres "convertis" même si la coupe Grey est rendue à Montréal.

Cependant, ces "convertis" ne sont pas de la même nature que ceux des dernières semaines. Les "convertis" auxquels songe M. Springate sont en effet les sept députés du Parti québécois qui siègent à l'Assemblée nationale.

M. Springate a avoué, hier, qu'il tentera de faire des convertis de ces sept députés en remerciant ses collègues qui venaient de lui adresser des félicitations pour la victoire des Alouettes.

C'est le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, qui a été le premier à adresser ses félicitations à M. Springate. En le faisant, M. Bertrand a invité M. Bourassa à faire appel à l'esprit de combativité et d'agressivité de son collègue... pour renforcer son équipe.

Quant à M. Bourassa, le sourire aux lèvres, il a dit que la performance de son député souligne d'une façon certaine le caractère "polyvalent" de la députation libérale.

Le chef du Ralliement créditiste, M. Camil Samson, a également souligné la victoire des Alouettes, mais il a dit qu'il aurait aimé à le faire avant M. Bertrand qui l'a battu, à son avis, par "quelques verges".

A la suite de cette remarque, M. Bertrand a fait remarquer qu'il avait déjà lui-même joué à ce jeu, ce qui a amené M. Samson à conclure que c'est probablement pour cette raison que l'on voit de temps à autre l'Opposition officielle "partir des ballons".

Après avoir souligné que le football est un sport qui a fait beaucoup pour le Canada, un sport qui a "rehaussé le prestige de Montréal et du Québec", M. Springate a enfin confié ses projets touchant les députés péquistes.

Ces derniers se sont abstenus de commenter la victoire des Alouettes et même de féliciter M. Springate.

Tremblay ne change pas

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député de l'Union nationale de Chicoutimi et ex-ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, n'a pas toujours le verbe tendre et des réactions amicales dans ses relations avec certains membres de l'Assemblée nationale.

M. Tremblay l'a encore une fois prouvé lorsque le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, l'a invité, hier après-midi, à prendre la parole durant la période des questions immédiatement après le député de Mégantic et leader parlementaire du Ralliement créditiste, M. Bernard Dumont.

"Je préfère ne pas parler après le député de Mégantic, a dit M. Tremblay, l'air dédaigneux. Je poserai ma question demain!"

Pour briser le cercle infernal de la pauvreté

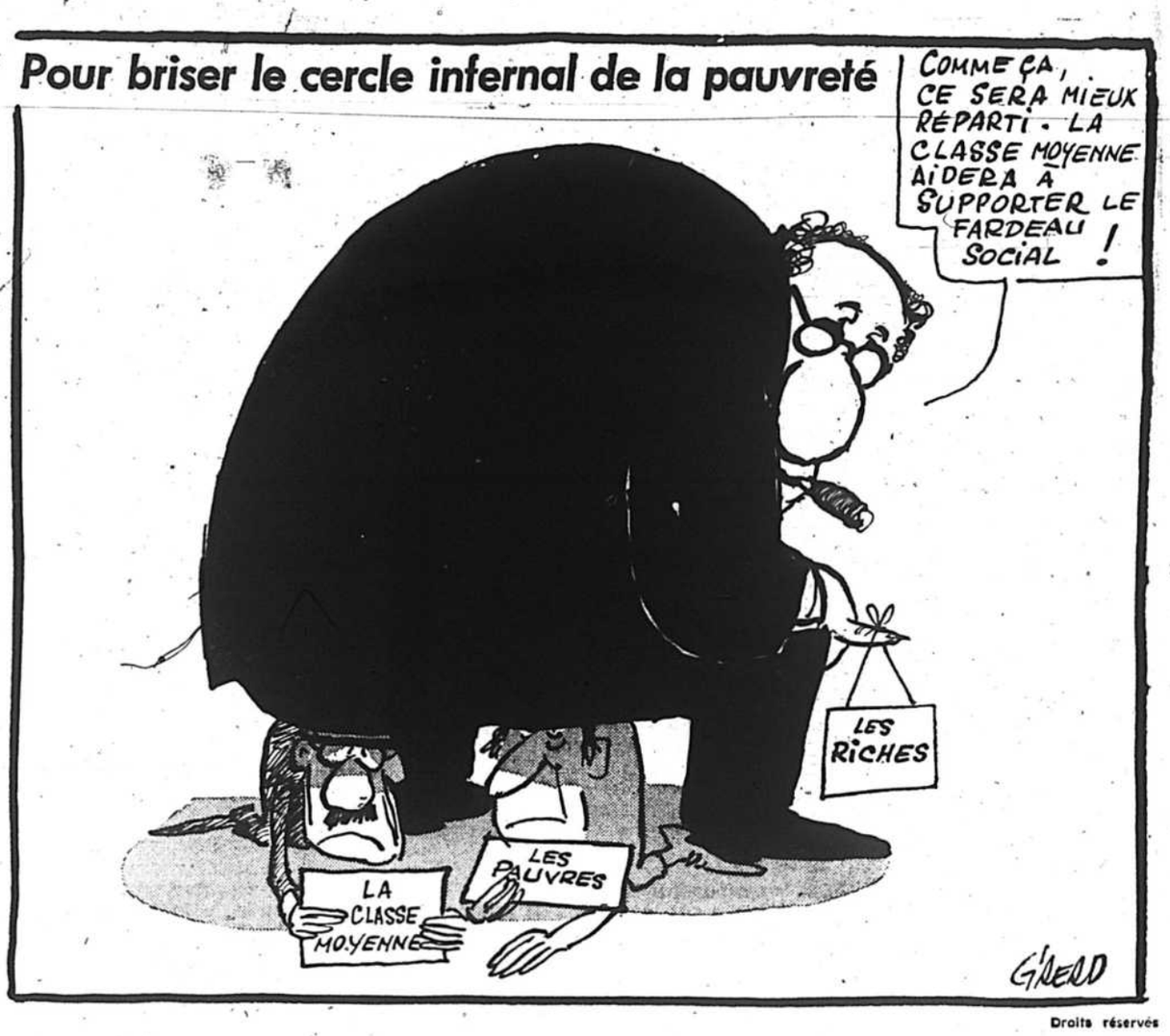

Droits réservés

Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa

Le prix du consensus

OTTAWA — Les personnes âgées diront qu'une hausse de 42 cents par mois de leur pension de base ne paiera même pas la gomme.

Les familles à faibles revenus diront qu'on leur enlève d'une main, celle du percepteur d'impôts, ce qu'elles reçoivent de l'autre sous forme d'allocations familiales.

Les nantis, les "favorisés" qui se voient de plus en plus eux aussi comme des marginaux, se plaindront de ce qu'en leur enlevant les allocations familiales on brise des habitudes d'épargne ou des habitudes de dépenses des mères de famille.

La vérité du Livre blanc, publié lundi par le gouvernement, se trouve, d'une certaine façon, entre ces diverses positions.

Elle "exprime en une suite de formules mitoyennes qui sont toutes influencées par une série de contraintes variées et d'inégale importance qui pèsent sur le gouvernement au moment où il choisit de modifier sa politique sociale pour venir en aide aux moins favorisés d'entre nous.

On pourrait établir une longue liste de ces contraintes, réelles ou fictives. Mentionnons-en quatre:

- Il y a d'abord la contrainte que fait peser sur l'élaboration du système de sécurité sociale la nécessité du développement économique, lequel est souvent scandaleusement affecté dans les sociétés modernes par des communautés financières et économiques qui aspirent à la plus grande mesure possible de liberté de manoeuvre. Cette contrainte n'est pas fictive pour les gouvernements. Il suffit, pour y croire, de se rappeler à quelle mobilisation générale on a convié certains secteurs de la communauté économique et financière, lorsque le gouvernement a proposé aux Canadiens d'instaurer ce qu'il croyait être une plus grande équité dans le système fiscal;
- Il y a ensuite la contrainte que constitue l'état des finances publiques. Le projet de réforme sociale survient à un moment où de certains milieux, politiques et autres, s'élèvent un certain nombre d'interrogations sur le niveau des finances publiques au Canada et sur leur rôle dans l'ensemble de l'économie. On y a fait écho au cours de l'été, lorsqu'il fut rumeur que le projet de réforme sociale entraînerait une hausse très considérable des dépenses gouvernementales et, par voie de conséquence, des éventuels niveaux de taxation;
- Il y a aussi cette contrainte que représente la volonté d'un grand nombre de citoyens de ne pas contribuer davantage qu'ils le font maintenant au financement des politiques de l'Etat. Cette contrainte s'est exprimée dans le débat sur la fiscalité, par la voix des classes moyennes qui ne souhaitent pas porter un fardeau fiscal plus lourd. Elle s'exprimait de façon assez précise, récemment, dans un sondage, où l'on cherchait à savoir si les Canadiens seraient disposés à payer plus d'impôts si cela devait contribuer à atténuer les problèmes économiques du Québec. La nature de cette contrainte est accentuée du fait que cette classe moyenne est également le réservoir de votes du parti ministériel et qu'elle est déjà touchée par les projets de réforme fiscale. A plus d'un point de vue, il s'agit donc d'une contrainte d'ordre politique;
- Enfin, il y a cette autre contrainte que constitue le fait du fédéralisme et la nécessité pour le gouvernement central d'avoir l'air de respecter — tout en l'orientant — l'ordre constitutionnel actuel. Certains diront que le fédéral ne se soucie pas, à ce chapitre, d'un excès de précaution, mais c'est la matière à discussion.

L'ampleur de la réforme est en outre atténuée du fait qu'elle est conçue comme une réforme à long terme mais qu'elle cherche également à court terme à remettre l'économie sur le bon pied.

"L'occasion nous est offerte, du fait de la mise à l'examen de nouvelles mesures de sécurité, dit le gouvernement dans son Livre blanc, de formuler une déclaration d'intention et une politique de base . . .

"Cet exposé préliminaire de la position du gouvernement en matière de sécurité de revenu sera sujet à être modifié par les divers facteurs d'influence inhérents aux formules proposées dans le présent ouvrage. Il ne s'agit que d'une entrée en matière."

La réforme aura également des conséquences à moyen terme si certains aspects en sont adoptés rapidement ainsi que le désire le guvernement. Si on considère tout à la fois qu'il s'agit d'une redistribution de $470 millions en faveur des moins fortunés, si on considère qu'une large proportion d'entre eux habitent l'est du pays, et si on considère enfin, que les défavorisés dépensent à un rythme plus considérable que les autres, force est de conclure que certaines de ces mesures pourraient être bénéfiques à moyen terme sur le plan de l'emploi.

Enfin, la réforme donne le coup de mort au principe d'universalité. Les néo-démocrates le regrettent vivement. Ils y verraient une moindre tragédie si ce coup porté à l'universalité l'était à cause de la situation financière du gouvernement. Mais ils estiment que l'économie réalisée est très relative et qu'en conséquence ce n'est pas à la technique, mais vraiment au principe de l'universalité que les libéraux s'en prennent. Ils y voient un retour à une philosophie de classe moyenne qui procède d'une charité parcimonieuse plutôt que d'une rigoureuse justice sociale. Ils doutent qu'on puisse ainsi résoudre le problème d'une relative pauvreté, problème qui est si éloquemment illustré par le petit nombre de Canadiens qui sont frappés dans leurs revenus, par la masse de revenus ($470 millions) déplacés en faveur des défavorisés, et par la modestie des sommes additionnelles qui deviendront à chacun d'entre eux.

Mais faire la critique de cette réforme c'est au fond faire la critique de la politique de consensus que pratique ce gouvernement. Le consensus permet rarement qu'une politique soit meilleure et plus généreuse que l'ensemble de la population. Il donne une allure routinière à un gouvernement qui conviait les Canadiens à l'excellence.

Il devient même routinier (et un peu cynique) de dire de ce gouvernement que ses réformes ont été jusqu'ici des pas dans les bonnes directions; ni plus, ni moins.

Référendum: Bourassa examinera la proposition Bertrand

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a déclaré, hier, qu'il examinera sérieusement la possibilité de faire déposer à nouveau à l'Assemblée nationale le projet de loi du chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, sur les référendum.

M. Bourassa a fait une déclaration à ce sujet peu après que M. Bertrand lui eut demandé si la commission parlementaire de la constitution reprendrait l'étude de ce projet de loi.

La commission parlementaire de la constitution s'était réunie le 27 novembre 1969 ainsi que le 12 février 1970 pour entreprendre l'étude de ce projet de loi.

En raison du changement de gouvernement et de la nouvelle session, il faudrait que M. Bourassa dépose à nouveau à l'Assemblée nationale ce projet de législation pour que son étude se poursuive.

"Si nous sommes convaincus, au Conseil des ministres, qu'il peut être utile de convoquer à nouveau cette commission et de déposer le projet de loi au cours de la prochaine session, nous le ferons", a dit M. Bourassa.

Spécialistes: Castonguay n'a pas déposé la lettre d'intention

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, n'a pas déposé à l'Assemblée nationale, hier, comme il l'avait promis jeudi dernier, la lettre d'intention du gouvernement et des spécialistes d'en arriver à une entente dans le cadre du régime de l'assurance-maladie.

Le ministre n'en a pas moins déposé le bill abrogeant la loi d'exception adoptée le 15 octobre dernier à la suite de la grève générale des spécialistes et imposant de lourdes sanctions à ceux qui auraient négligé de reprendre leurs occupations normales.

Si M. Castonguay n'a pas déposé la lettre d'intention, conformément à une entente intervenue avec les représentants des trois partis de l'opposition, c'est pour faciliter la poursuite des négociations. Les négociateurs des deux parties ont fait une demande en ce sens, d'après le ministre.

Pour permettre l'application de l'assurance-maladie à partir du 1er novembre dernier, le gouvernement a fait adopter une loi d'exception imposant des ententes temporaires aux professionnels de la santé en cause. Depuis, les omnipraticiens (médecins de famille) et les optométristes en sont arrivés à un accord avec Québec. Outre les spécialistes, les chirurgiens-dentistes et les spécialistes en chirurgie buccale sont encore soumis aux ententes temporaires.

Pépin ne parvient pas à rassurer l'Opposition sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Dans un exposé qu'il a voulu "ni trop optimiste ni trop pessimiste," le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, a reconnu aux Communes, mardi, que le Canada devra travailler très fort pour conserver les exportations annuelles de plus d'un milliard de dollars que l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun risque de rogner considérablement.

Par suite de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, seulement 36 pour cent des produits canadiens entreront dans ce pays en franchise.

Présentement, 94 pour cent des exportations canadiennes vers la Grande-Bretagne bénéficient du régime préférentiel des pays du Commonwealth.

L'Opposition, pour sa part, a reproché au gouvernement Trudeau d'avoir trop attendu avant de s'intéresser aux répercussions que l'élargissement de la Communauté économique européenne aura sur les ventes canadiennes à la Grande-Bretagne et à l'Europe.

Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, qui, l'été dernier, s'est rendu en Europe, où il a eu de nombreux entretiens avec les hommes politiques des pays membres de la CEE, a conclu des propos de M. Pépin que le ministre était rentré d'Europe les mains vides avec la vague assurance "que les choses n'iront pas trop mal".

Pour l'Europe, il a reproché au gouvernement Trudeau son absence d'intérêt.

Au mois d'octobre, M. Pépin s'est rendu à Londres, à Genève et à Bruxelles avant d'y faire valoir le point de vue du Canada face aux négociations en cours sur l'élargissement du Marché commun. Le ministre Mitchell Sharp a profité également de son voyage à Londres et à Bruxelles pour aborder les mêmes questions. M. Pépin a fait porter ses entretiens avec ses homologues de Grande-Bretagne, de six pays membres du Marché commun et avec les représentants des autres pays candidats comme l'Irlande, le Danemark et la Norvège sur quatre thèmes principaux,

1) Les préoccupations du Canada sur les répercussions négatives de l'élargissement de la CEE sur le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne et l'Europe occidentale;

2) D'éventuels arrangements visant à protéger les intérêts communs entre le Canada, la Grande-Bretagne et la CEE :

3) L'intention canadienne de faire valoir, le moment venu, les droits et obligations découlant d'accords bilatéraux et du GATT affectés par un élargissement de la CEE :

4) Des initiatives visant à libéraliser le commerce en même temps que se déroulent les négociations européennes, opérations que M. Pépin souhaite voir déboucher sur "une mondialisation" du commerce international.

Les échanges

La Grande-Bretagne demeure le deuxième client d'importance du Canada.

Un quart des exportations canadiennes outre-mer vont à la Grande-Bretagne qui, ces récentes années, achetait plus de un milliard de dollars de produits canadiens.

Le Canada vend environ autant aux autres pays candidats à la CEE.

Seulement 36 pour cent des exportations canadiennes à l'Angleterre pourraient entrer en franchise en Grande-Bretagne, le reste ferait face à des tarifs douaniers, à une perte du régime préférentiel et à des préférences qui seraient maintenant à l'avantage des membres de la CEE, les concurrents européens du Canada.

Les produits agricoles canadiens seraient les plus défavorisés puisque la politique agricole commune de la CEE est, selon M. Pépin, "essentiellement autarcique et fait appel à des prélèvements à l'importation, à des subventions et à d'autres dispositifs protecteurs".

La Grande-Bretagne s'est déjà dit prête à accepter le tarif extérieur commun et la politique agricole de la CEE.

Elle espère cependant obtenir, dans le cadre de ses négociations, des exemptions particulières pour le beurre et la viande de mouton de la Nouvelle-Zélande, le sucre des pays du Commonwealth.

Certains arrangements spéciaux recherchés par la Grande-Bretagne privilégieraient neuf produits industriels canadiens comme l'aluminium, le plomb, le zinc, le papier journal, la pâte à papier, le contreplaqué, le phosphore, le ferro-silicum et le carbure de silicum. Ces produits représentent plus du cinquième des ventes canadiennes sur le marché britannique.

La réponse

M. Pépin a affirmé qu'à Bruxelles, comme à Londres, on semblait penser que les Canadiens exagéraient l'impact de l'élargissement de la CEE, sur leur commerce.

Les Britanniques ont soutenu qu'il y aurait toujours un marché important en Grande-Bretagne pour le blé dur canadien.

M. Pépin a expliqué qu'à maintes reprises il a reçu l'assurance que la CEE, et à plus forte raison une CEE élargie, adopterait une politique responsable tournée vers l'extérieur, que l'Europe ne serait pas confortable repliée sur elle-même.

Le ministre a reconnu qu'à court terme, un accommodement global protégeant tous les intérêts canadiens n'est pas possible.

Il a parlé d'une période de transition de trois à sept ans.

Le gouvernement canadien augmentera le budget consacré aux missions et aux foires européennes.

Il cherchera à développer la coopération scientifique et technologique avec les pays européens.

La stratégie canadienne vise aussi à multiplier l'activité auprès des pays associés à la CEE et auprès de ceux qui espèrent y adhérer, comme l'Algérie à qui le Canada vient de vendre plus de 850,000 tonnes métriques de blé.

M. Stanfield

Cette stratégie n'a guère impressionné M. Stanfield qui a vu dans le tour d'horizon du ministre, de "mauvaises nouvelles" pour les exportateurs canadiens.

Le chef conservateur, qui a profité de sa réplique à M. Pépin pour livrer un de ses discours les plus énergiques de la présente session en conclut que la situation européenne laisse augurer de mauvais jours pour les agriculteurs canadiens.

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement Trudeau, selon M. Stanfield, a suivi une politique qui l'a amené à se retirer des affaires étrangères, attitude qu'il a illustrée par son désintéressement de la Grande-Bretagne, du Commonwealth, de l'OTAN et de l'Europe en général.

M. Stanfield a souligné que le gouvernement n'avait même pas senti le besoin de nommer rapidement un nouvel ambassadeur à Bruxelles, siège du Marché commun. A ce sujet, M. Pépin a répondu que le Canada comptait sur la présence à Bruxelles d'un excellent chargé d'affaires qui a très bien su faire valoir les intérêts du pays en l'absence d'un ambassadeur en titre.

Le chef conservateur a révélé que sa tournée européenne lui avait permis de constater qu'à Londres et à Bruxelles on a maintenant l'impression que "le Canada n'est tout simplement plus intéressé par les problèmes de l'Europe."

M. Stanfield s'est dit d'avis que l'évolution de la situation européenne aurait dû amener le gouvernement à revoir sa politique commerciale.

Une confrontation commerciale Europe-USA serait dangereuse pour le Canada — M. Sharp

BRUXELLES (AFP) — Prenant la parole au déjeuner de l'Association de la presse étrangère en Belgique, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a souligné hier les dangers auxquels aurait à faire face le Canada dans l'éventualité d'une confrontation commerciale entre l'Europe et les Etats-Unis.

"Le Canada a plus à perdre que tout autre pays du protectionnisme américain comme des représailles d'autres pays, a-t-il dit. Nous pourrions nous trouver confrontés à un double choix, soit une submersion totale par les Etats-Unis, soit un abandon total. Aucune de ces perspectives ne nous enchanterait."

Le ministre a ajouté: "Les Etats-Unis sont notre plus proche ami et allié, et le demeureront. Mais ce fait n'implique en aucune façon que le Canada puisse un jour accepter une forme quelconque d'hégémonie américaine".

M. Sharp a par ailleurs déclaré:

— Le Canada n'est pas opposé à l'élargissement du Marché commun européen, malgré les difficultés qu'il entraînera pour lui, mais cet élargissement ne doit pas se faire au détriment d'autres pays, tels le Canada.

— Le Canada souhaiterait, pour avoir le temps d'adapter son économie à la perte du traitement préférentiel sur le marché anglais, que la Communauté économique européenne accorde aux candidats une période de transition de plus de cinq ans.

— Le Canada est et restera un membre à part entière de l'Alliance atlantique.

— Il n'y a aucun progrès suffisant dans les conversations quadripartites sur Berlin pour justifier, aux yeux du gouvernement canadien, la tenue rapide d'une conférence sur la sécurité européenne.

— La Chine populaire, qui est en train d'émerger sur la scène mondiale comme une super-puissance potentielle, siégera aux Nations unies en 1972, peut-être bien en 1971.

DERNIERS JOURS
GRANDE VENTE DE LIQUIDATION
SANS PRECEDENT
DE PEINTURES A L'HUILE
présentement à
La Galerie Royale
1420 ouest, rue Sherbrooke 845-4383

CLINIQUE B.C.
services complets avec département
CHIROPRATIQUE
4146 est, Bélanger (angle Pie IX)
Sur rendez-vous, de 9 a.m. à 9 p.m. 725-9588 * POSTE 2

la presse

DEGUSTEZ Cott EN BOUTEILLES RETOURNABLES ET NON RETOURNABLES

MONTREAL, MERCREDI 2 DECEMBRE 1970 — 86e ANNEE — No 280 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 /A 3

photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Son nouveau fauteuil

Depuis quelques jours, M. Lucien Saulnier voit les affaires administratives de la Communauté urbaine de Montréal d'un peu plus haut. De fait, il a grimpé de trois étages plus une côte ! De son bureau, au deuxième étage de l'hôtel de ville de Montréal, il est passé au cinquième étage, dans l'édifice de la Société Saint-Jean-Baptiste, au haut de la "côte Sherbrooke", à l'intersection de Saint-Denis. Dans quelques semaines, les bureaux de la CUM seront complètement terminés, au sixième étage dudit édifice, et M. Saulnier s'y installera définitivement pour au moins quatre ans. Soulignons que Mlle Marie-P. Blain, la dévouée secrétaire de M. Saulnier depuis dix ans, a suivi son patron à la Communauté urbaine. Mlle Blain fut secrétaire des présidents de l'exécutif de Montréal qui se sont succédés depuis un quart de siècle. Tout comme "son" président, elle soutient que la retraite n'a pas d'âge et qu'on a "l'âge du coeur", comme dirait Victor Hugo.

Lui, il croit au Père Noël!

LOS ANGELES (PA) — A l'âge de 55 ans, Dick Westermann croit, dur comme fer, au Père Noël. Et, pour cause. L'an dernier, il lui a rapporté un joli magot de $85,000. On ne crache pas dessus.

Président de la société North Pole Santa Co., établie à Lynwood, cela fait 22 ans qu'il fournit des Pères Noël en chair et en os aux maisons de commerce et aux familles.

Cette année, on lui en a déjà commandé 112. Les clients ? La bagatelle de 75 grands magasins, 17 centres commerciaux et 25 familles qui organisent chacune une grande réception de Noël.

Pendant cette période de quatre semaines, chaque Père Noël gagne $107 par semaine. La plupart d'entre eux sont des hommes retraités qui ont ainsi l'occasion de se faire de petits extras. Certains sont, cette année, des travailleurs de l'industrie aéronautique mis à pied en raison de la crise.

Les Pères Noël fournis par Westermann sont triés sur le volet, soumis à toutes sortes de vérifications. On leur inculque deux grands principes de base : ne jamais rien permettre et se garder de boire de l'alcool.

L'épuration des eaux

Montréal devra faire face à un fardeau de $1,055 millions

A l'heure actuelle, les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) déversent quelque 300 millions de gallons d'eaux usées par jour dans les cours d'eau avoisinant.

Malgré sa forte population, Montréal ne traite toujours pas ses eaux d'égout. Cela va venir, toutefois, avec l'installation, prévue pour dans dix ans, d'un système de traitement primaire des eaux d'égout.

Les experts de la Ville et de la CUM, font toujours valoir que le débit rapide des cours d'eau avoisinants traite les eaux d'égout d'une manière "naturelle", ce qui aurait réduit jusqu'ici l'urgence d'avoir recours à un système de traitement des eaux.

Il reste que c'est 600 millions de gallons d'eaux usées que les municipalités de l'île déverseront dans les cours d'eau, d'ici quelques années.

Et, selon un ingénieur de la CUM, M. Jean R. Marcotte, "il est à craindre que tout retard dans la lutte contre la pollution des eaux ne nous conduise, dans un avenir rapproché, à des solutions coûteuses et difficiles d'application".

Lors du colloque de l'Association canadienne du génie chimique, M. Marcotte a d'ailleurs donné hier une idée des coûts qu'entraînera l'installation, d'ici 1981, de deux usines à traitement primaire sur le territoire de la CUM.

Ce sont des travaux de l'ordre de $280 millions qui doivent être entrepris, ce qui les situe au rang des plus gros travaux jamais entrepris dans l'île.

Et, si l'on tient compte des frais d'intérêts sur les émissions d'obligations prévues (12), des frais d'exploitation, de la montée des prix, c'est une dépense totale minimale de $1,055 millions que la CUM devra encourir sur 52 ans.

Toujours selon M. Marcotte, ramenés à un coût unitaire, "ces coûts sont plus acceptables".

C'est ainsi, par exemple, que les experts fixent à $1.80 par $100 d'évaluation imposable le coût unitaire des travaux calculés sur la base d'un coût total de $280,000,000.

Du moins, c'est ce qu'il en coûterait si la Ville payait comptant pour les travaux.

Mais, il y a les emprunts et leurs intérêts, les frais d'exploitation, etc... Et, amorties sur 52 ans, toutes les dépenses se résumeraient en un coût unitaire annuel moyen de 0.157 par $100 d'évaluation.

"Il aura des évasions tant que le Dr Gauthier sera en charge des prisons"

— le président provincial des gardiens de la paix

QUEBEC (PC) — "Si le ministre de la Justice continue à cacher la vérité, je dirai ce qui se passe dans les prisons du Québec, et il s'en passe", a déclaré, hier soir, M. Raymond Pion, président provincial de l'Association des gardiens de la paix, à la suite de la suspension, par le ministre de la Justice, de quatre gardiens de la prison d'Orsainville, en banlieue de Québec.

"La décision du ministre de la Justice de suspendre quatre autres gardiens à la prison de Charlesbourg-Ouest-Orsainville est insensée au moment où il y a un manque de gardiens et les raisons invoquées sont non valables", a dit M. Pion, en précisant que ces nouvelles suspensions étaient consécutives à l'enquête qui a eu lieu en rapport avec les mauvais traitements qu'ont subis certaines personnes arrêtées en vertu de la La Loi sur les mesures de guerre. Ces suspensions visent les gardiens Stanley Summerville, Marcel Mathieu, Hector Lamoureux et Yves Mecteau, tous quatre attachés au nouveau centre de détention d'Orsainville.

Blâmant ouvertement la décision gouvernementale, M. Pion a ajouté que le ministre Choquette cachait la vérité et que le malaise qui sévit dans les prisons du Québec est l'oeuvre de la direction des prisons.

Au sujet des nombreuses évasions qu'a connu Orsainville, M. Pion a prédit: "Il y en aura encore des évasions si on continue à suspendre des gardiens et il y en aura tant que le Dr Gauthier sera directeur du service des prisons. Je blâme la direction des prisons qui, par son attitude, favorise l'évasion d'individus qui, dans certains cas, sont considérés comme dangereux. La véritable solution au problème de la nouvelle prison, M. Marc O'Neil l'a préconisée. Il s'agit de construire des tours où des gardiens armés feront le guet."

M. O'Neil, est le directeur de la prison, qui a été récemment suspendu de ses fonctions pour deux mois.

Quatre surveillants suspendus à la prison d'Orsainville

QUEBEC (PC) — Quatre membres du personnel de la prison d'Orsainville, en banlieue de Québec, ont été suspendus de leurs fonctions par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Le ministre a affirmé à l'Assemblée nationale que l'une des causes de ces suspensions concerne "les allégations de mauvais traitements qu'auraient subis certains prisonniers détenus à Orsainville."

M. Choquette a d'ailleurs précisé que ces suspensions n'étaient aucunement reliées à des évasions de cette institution.

Le directeur de cette prison, M. Marc O'Neil avait été lui aussi suspendu, le 5 novembre dernier, pour une durée de deux mois. Une enquête avait été ouverte concernant certaines de ses activités, notamment ses déclarations publiques à l'effet que la prison d'Orsainville est une "passoire" et permet des évasions faciles.

L'assistant-chef des surveillants, M. Stanley Summerville, a été suspendu, ainsi que trois surveillants, pour la durée de l'enquête effectuée par des spécialistes de la Sûreté du Québec.

Cette enquête serait reliée à certaines plaintes de prisonniers incarcérés en vertu des mesures de guerre et qui ont fait état de leurs doléances au protecteur du citoyen, Me Louis Marceau et au Comité des droits de l'homme dirigé par l'éditeur montréalais, M. Jacques Hébert.

Ce comité a été mandaté par le ministre de la Justice pour surveiller le traitement fait aux prisonniers détenus depuis la proclamation de la Loi des mesures de guerre.

Pour ce qui est de la situation à la prison d'Orsainville, huit évasions se sont produites depuis son ouverture, à la fin de l'été.

La dernière évasion remonte à samedi dernier, alors qu'un individu qui devait comparaître lundi sous une accusation de meurtre, Robert Saint-Pierre, a pris la clef des champs.

Le détenu a cependant été retrouvé lundi par la police.

Le directeur de la prison, M. O'Neil, a soutenu depuis plusieurs mois que la prison d'Orsainville est inadéquate au niveau de la sécurité.

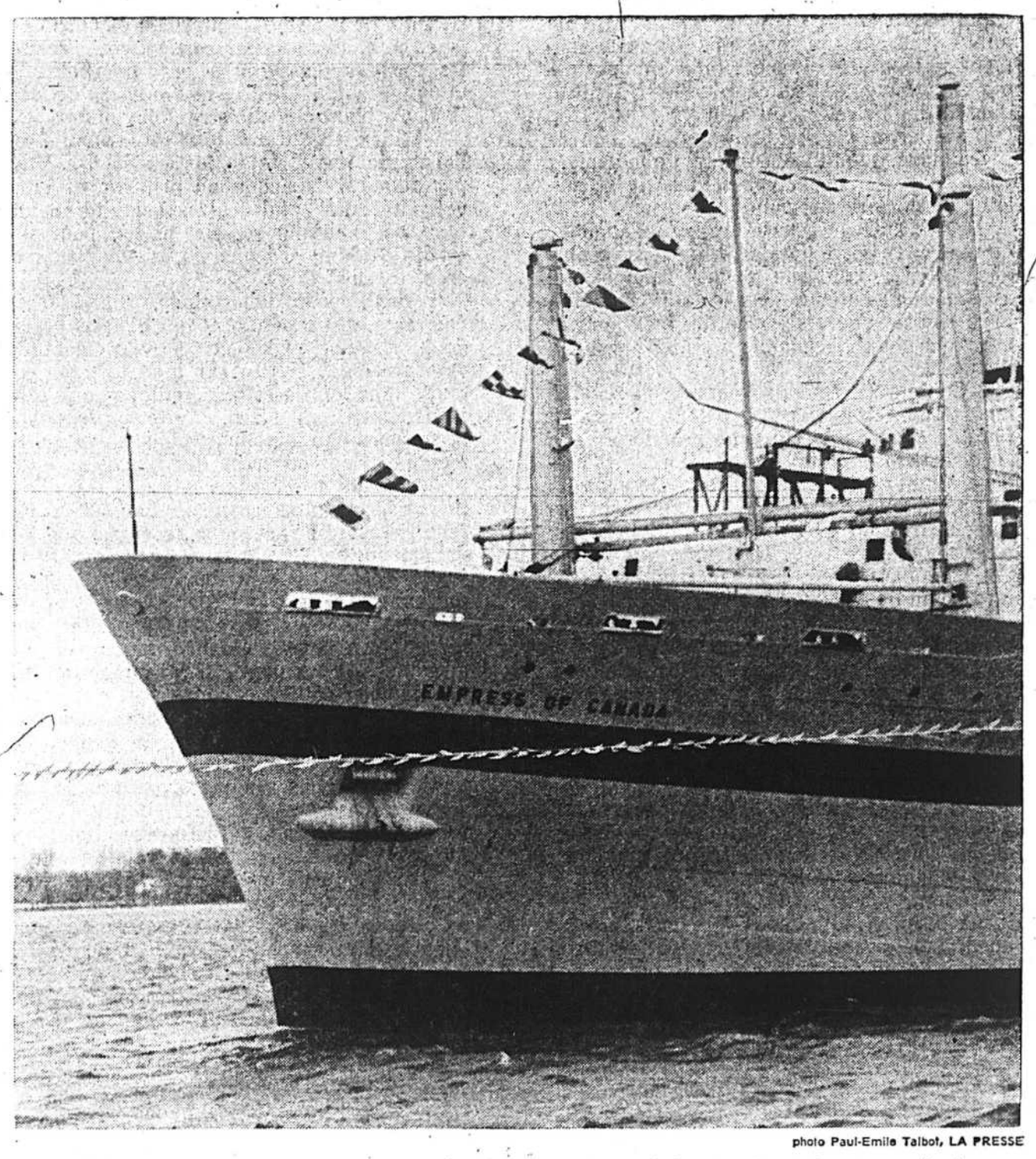

photo Paul-Emile Talbot, LA PRESSE

De sa proue effilée, le paquebot "Empress of Canada", de CP Navigation, va rompre un cordon tendu en travers du chenal inaugurant, selon la tradition, la nouvelle voie maritime élargie du lac Saint-Pierre. Les travaux de dragage ont duré près de quatre ans et ont coûté plus de $13 millions.

Inauguration du nouveau chenal maritime du lac Saint-Pierre

par Denis MASSE

Une idée originale a été exploitée à fond, hier, sur le fleuve Saint-Laurent lorsque le paquebot "Empress of Canada", majestueux navire de croisière, tout blanc et pavoisé de fanions multicolores, a coupé de sa proue un cordon tendu au-dessus de la surface agitée pour "inaugurer" le nouveau chenal maritime du lac Saint-Pierre.

De fait, cette cérémonie spectaculaire accentuée par la présence de multiples bateaux de la Garde côtière à la coque d'un rouge flamboyant, soulignait la fin de coûteux travaux de dragage, entrepris il y a trois ans et demi, et qui donnent désormais au chenal de navigation du Saint-Laurent une largeur minimum de 800 pieds et une profondeur de 35 pieds, sur toute sa longueur entre Montréal et Québec.

De plus, en éliminant les hauts-fonds qui encombraient le lit du fleuve dans le port de Trois-Rivières et faisaient dévier le trafic maritime sur deux voies d'évitement, en face de cette ville industrielle, l'administration a ouvert une voie de navigation sûre, droite et plus courte.

Les travaux d'élargissement du chenal dans le lac Saint-Pierre et de l'élimination de la zone dangereuse du port de Trois-Rivières ont entraîné une note de $13,223,000.

Telle la plus gracieuse des souveraines appelée à couper le traditionnel ruban rouge, c'est le prestigieux géant des mers de CP Navigation, l'"Empress of Canada", à l'occasion de son dernier voyage de la saison sur le Saint-Laurent, qui a rompu de sa proue effilée un câble de nylon de 500 pieds drapé de fanions multicolores et tendu entre deux bateaux-sondeurs de la Garde côtière, en travers du chenal.

La cérémonie présidée par M. Gerard Duquet, secrétaire parlementaire au ministre fédéral des Transports, lui a permis de signaler que "l'Empress of Canada", paquebot de 25,800 tonneaux allait emprunter une trajectoire qui le mènerait de façon directe au-dessus de l'ancien haut-fond, preuve concrète de la disparition de l'obstacle qui gênait jusqu'ici la navigation".

Immédiatement après la cérémonie, une fois le majestueux paquebot passé, le navire-baliseur "Nicolet" s'est empressé de relever les cinq bouées qui signalaient la présence de ces battures... et les cartes marines doivent maintenant être corrigées!

Coûteuse et vaste fourmilière

Trois contrats s'élevant à $13,233,000 ont été adjugés pour effectuer ce travail gigantesque.

Deux de ces contrats sont allés à la Marine Industries de Sorel pour l'enlèvement de près de 20 millions de verges cubes de terre, alors qu'un troisième contrat a été octroyé à McNamara Marine pour le dragage de 618,000 verges cubes. La Canadian Dredge and Dock a aussi pris part aux travaux en tant que sous-traitant de Marine Industries.

Quelque 150 hommes ont participé au creusage du chenal, sans en compter une cinquantaine d'autres affectés à des travaux connexes, soit aux chantiers maritimes ou ailleurs.

Du sable on fait des îlots artificiels

Environ 90,000 verges cubes de la batture de Trois-Rivières ont été employées à la création d'îlots artificiels qui serviront à retenir la glace hors du chenal de navigation sur le lac Saint-Pierre.

Depuis le début de l'aménagement d'un chenal maritime sur le Saint-Laurent, en 1854, les divers travaux de creusage et de dragage ont coûté au total quelque $350 millions, soit autant que la voie maritime du Saint-Laurent, allant de Montréal aux Grands Lacs.

Incendie à LaSalle

Un garçonnet de 9 ans donne l'alerte: 35 familles sont épargnées

Un garçonnet de 9 ans, Scott Bruyea, de LaSalle a sauvé, hier après-midi, la vie de plusieurs personnes, en avisant le concierge de la maison de rapport sise au 460 - 31e Avenue, qu'un incendie venait de s'y déclarer.

Le concierge, M. Raoul Milles, a immédiatement déclenché l'alarme et l'édifice en flammes a pu être évacué par les locataires (35 familles) maintenant sur le pavé.

Les pompiers de LaSalle sont accourus sur les lieux du sinistre quelques minutes plus tard et ils ont combattu le brasier pendant plusieurs heures.

L'immeuble, ravagé par les flammes, serait une perte totale.

On ne savait pas encore ce matin, combien de personnes avaient subi des blessures dans cet incendie, mais chose certaine, personne n'a perdu la vie.

Ce sinistre, par ailleurs, a donné lieu à de tristes et déchirants drames humains, surtout à l'approche des fêtes.

Plusieurs locataires ont en effet perdu tous leurs biens, incluant de l'argent et des présents achetés à l'avance pour la Noël.

POUR VOS RECEPTIONS DE NOEL — RECEPTIONS D'AFFAIRES ET SOCIALES !

Assurez le succès de vos réceptions en servant nos SANDWICHES

Apprêtés par des spécialistes, les plus appétissants sandwiches en triangle, à étage, en rondelles, etc. Garnis de tranches de jambon, de dinde, de salades de poulet, de salade d'oeufs.

et pour vos COQUETELS DES FETES

petites saucisses — tourtières — roulés de fromage et bacon — bâtons de fromage et assiettes de viandes froides assorties.

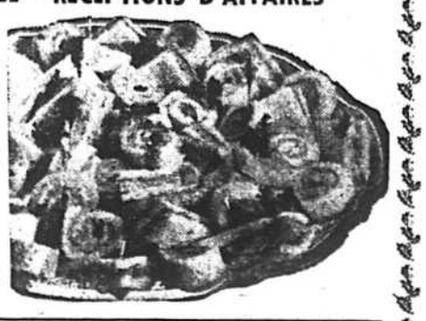

48 SANDWICHES COCKTAIL sont suffisants pour 6 à 8 personnes et ne coûtent que $3.25

Téléphonez-nous aujourd'hui

RENSEIGNEZ-VOUS AU SUJET DE NOS GATEAUX DE FIANÇAILLES A COMPTER DE $6.00

PEGROID'S Nous livrons partout à Montréal 4075 ST-DENIS 844-3901

BOTTES pour vous et pour offrir

Offrez-lui des bottes à tige haute... qui enjoliveront ses jambes et lui apporteront un confort indispensable aux pieds.

"CONTOUR"

Bottes d'hiver "CORFAM"

Couleurs : noir, gris, vison, brun foncé. Choix de sacs à main assortis aux souliers $32.95

Doublure de laine de mouton véritable

A DEUX PAS DES STATIONS DE METRO JEAN-TALON, BEAUBIEN ET MONT-ROYAL

Louis Deslauriers Ltée — 6914, rue SAINT-HUBERT

H. Giroux et Fils Inc. — 1500 est, rue MONT-ROYAL, 4029, rue ONTARIO

Chaussures Lido Inc. — 6596, rue SAINT-HUBERT

la presse

Riches, aidez les pauvres!

Le Livre blanc, que le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social vient de publier, marque un tournant. Le gouvernement se trouve à annoncer qu'il entend donner éventuellement un coup de barre radical dans l'administration du bien-être. En effet, Ottawa laisse clairement entendre, par ce Livre blanc, que le moment est probablement venu de passer de l'universalité à la sélectivité en matière de politique sociale.

En d'autres termes, on nous annonce que les autorités fédérales songent à ne plus concevoir la politique sociale comme une assistance destinée à tous les contribuables, mais comme une assistance destinée surtout aux "marginaux économiques" qui en ont le plus besoin.

Ce que le gouvernement recherche, à long terme, c'est d'assurer à tous un revenu familial convenable. Comme première étape — et à titre de simple suggestion — il propose, d'une part, d'assurer aux citoyens de 65 ans et plus qui en ont véritablement besoin, un revenu garanti de $135 dollars par mois, et d'autre part, le double des allocations familiales actuelles aux familles ayant un revenu de $4,500 et moins par année.

Pour les familles qui gagnent $9,500 et moins, les allocations familiales seraient proportionnelles, c'est-à-dire, qu'elles diminueraient en proportion de l'importance des revenus. Pour ce qui est des familles avec un revenu de $10,000 et plus, elles perdraient complètement leur droit aux allocations familiales.

A l'heure actuelle, tous les citoyens canadiens ont droit aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales. Les contribuables — pauvres et riches — se trouvent, à cet égard, sur un pied d'égalité. Le Livre blanc propose qu'à l'avenir ce principe soit abandonné, et que le bénéfice des lois sociales profite de préférence à ceux qui en ont réellement besoin, plutôt qu'à tous les citoyens indistinctement, quel que soit leur revenu.

Au fond, ce que recherche le gouvernement, c'est de redistribuer, d'une façon plus équitable, les fonds dont dispose le Bien-être fédéral, sans pour autant augmenter les impôts des contribuables. On cherche à retirer aux plus fortunés l'aide accrue dont on veut faire bénéficier les pauvres. On cherche à amener ceux qu'on qualifie de fortunés à se priver des primes sociales auxquelles ils ont normalement droit, afin que soit accrue — sans frais supplémentaires — l'assistance aux laissés-pour-compte de la société d'abondance.

A l'époque de la guerre de l'indépendance américaine, on disait: **no taxation without representation.** Ce principe n'a plus la valeur dogmatique qu'on lui prêtait dans le temps. La société d'abondance a enrichi beaucoup de monde depuis le début du siècle, mais elle a, aussi, laissé beaucoup de marginaux sur le carreau. Il importe désormais de comprendre qu'une **representation without taxation** n'a rien d'hérétique à l'ère post-industrielle. Le système a fait plus d'heureux que de malheureux, mais il est responsable de ceux qu'il ne peut entraîner dans son sillage, et il lui faut, par conséquent, prendre les moyens d'assurer à ces marginaux le minimum vital. C'est ce que suggère de faire le Livre blanc du ministre John Munro.

L'idée d'assurer à tous un revenu familial équitable est, certes, fort généreuse. Mais, par ailleurs, l'abandon du principe de l'universalité pour celui de la sélectivité en matière de politique sociale, et ce, pour des motifs évidents d'économie, ne va pas sans créer de difficultés.

Ainsi, pour déterminer, d'une façon équitable, qui a besoin et qui n'a pas besoin de l'assistance sociale, le gouvernement devra forcément mettre sur pied une bureaucratie plus lourde et plus coûteuse que celle actuellement en place. Cette bureaucratie accentuera une lenteur administrative qui ne manquera pas de créer des malaises.

De plus, il est à prévoir que les allocations décroissantes suggérées dans le cas des familles ayant des revenus de $6,000 à $9,500 dollars auraient pour effet de créer des injustices pour les contribuables de la classe moyenne. Qu'on songe, par exemple, que le contribuable qui gagne $9,000 dollars par année et qui a trois enfants aurait droit aux allocations, alors que le contribuable qui gagne $10,000 dollars par année et qui a cinq enfants n'aurait droit à aucune allocation.

On pourrait démontrer, au demeurant, qu'un citoyen non productif, mais qui profiterait de tous les avantages garantis par les services d'assistance et de bien-être du gouvernement, jouirait, en définitive, d'un revenu de $4,500 dollars par année, alors que le citoyen productif qui ne doit compter que sur son $9,500 dollars par année pour vivre, ne dispose, en définitive — après déductions — que d'un revenu net annuel de $6,000.

Autre considérant: certains ne manqueront pas de noter que le Livre blanc suggère une redistribution des allocations familiales quelque peu préjudiciable aux familles nombreuses. On croit généralement — et à tort, semble-t-il — que les pauvres ont des familles nombreuses. Si l'on se donnait la peine de faire état de certaines statistiques, on pourrait probablement démontrer que nombre de familles appartenant à la classe moyenne comptent également beaucoup d'enfants. D'aucuns estiment même qu'au Canada le nombre d'enfants par famille s'accroît souvent proportionnellement aux revenus du chef de cette famille.

Le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, trouve que le Livre blanc arrive trop tard. Il a raison. Doubler les allocations, alors que depuis cinq ans le dollar a perdu la moitié de sa valeur, c'est tout simplement marquer le pas. Seize dollars, en 1971, équivaut à peu près à huit dollars en 1965. Mais si le gouvernement est en retard, l'Opposition l'est aussi. M. Stanfield a toujours l'air de celui qui savait ce qu'il fallait faire. S'il a des suggestions, qu'attend-il pour les formuler?

Jean PELLERIN

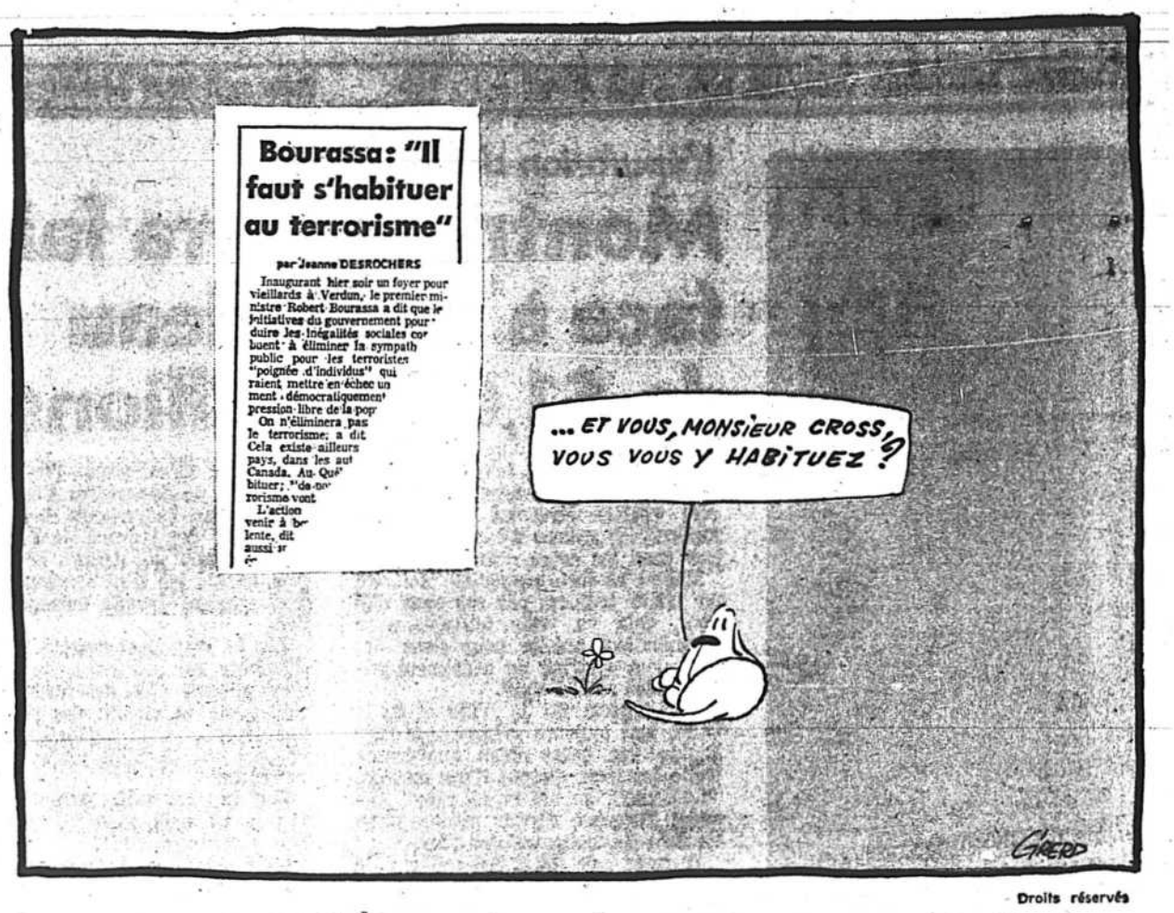

Droits réservés

Le NON ne suffit pas

C'est avec raison que les divers syndicats et associations de professeurs ont fait front commun pour prendre position sur le projet du ministère de l'Education d'intervenir afin d'empêcher que l'école devienne un lieu de propagande politique ou d'endoctrinement idéologique. Ce front commun, groupant les professeurs des universités, des collèges, des écoles secondaires et élémentaires, a surtout rejeté l'idée de nommer un commissaire-enquêteur dont le rôle serait d'étudier les accusations de propagande formulées contre les professeurs.

Les porte-parole de ce front commun craignent que l'opération à laquelle songe le ministère ait pour conséquence de créer un climat de suspicion et d'encourager la délation en milieu scolaire. Ils ont raison. En effet, s'il suffit, en se réclamant de son titre de "parent", c'est-à-dire de "monsieur-tout-le-monde", d'accuser un professeur d'être un propagandiste politique pour que le ministère fasse enquête, il est inévitable que l'école devienne un enfer. Un accusé, même quand l'enquête démontre ensuite son innocence, a souvent à souffrir du seul fait de l'enquête. Or, il n'est pas dans les habitudes de notre administration judiciaire de réparer les torts qu'elle cause elle-même injustement. De plus, quand on apprendra qu'il y a accusation et enquête sur le compte d'un professeur, la rumeur circulera plus vite et ira plus loin que celle qui annoncera son innocence. Enfin, on sait que ce sophisme est très répandu selon lequel, parce qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il n'y aurait pas non plus d'accusation sans fondement.

Les plaintes adressées par n'importe qui, d'une part, les pouvoirs quasi-judiciaires d'un commissaire-enquêteur, d'autre part, ne sont probablement pas une solution adéquate au problème réel soulevé par le ministre de l'Education. Par contre, quand les porte-parole du front commun des syndicats et des associations de professeurs déclarent que "les autorités en place détiennent déjà, par les moyens qui leur sont accordés, le pouvoir d'exercer leurs responsabilités normales", ils simplifient eux aussi le problème réel. Dans les circonstances, se rabattre tout simplement sur le **statu quo** n'est pas très convaincant.

Il ne suffit pas de dire "non" à la formule proposée par le ministère. Il faut aussi dire "oui" au but qu'il poursuit. Depuis dix ans, les syndicats et associations ont défendu les droits acquis des professeurs et leur liberté académique. Fort bien. Il est normal aussi que l'Etat défende les droits des enseignés et l'idée de responsabilité.

Il est trop simple de ne parler que de liberté académique, et il est également trop simple de ne parler que de contrôle. Entre les deux extrêmes, il y a un équilibre à trouver. Il appartiendrait aux porte-parole des professeurs d'en discuter positivement avec le ministère. Cela vaudrait mieux que de se retrancher dans une opposition systématique.

Jacques TREMBLAY

A PROPOS DE L'UQAM

Lettre du président de l'Université du Québec

Nous publions, ci-dessous, une lettre de M. Alphonse Riverin, président de l'Université du Québec, en réaction aux articles que nous avons publiés récemment sur la situation à l'Université du Québec à Montréal.

Rappelons encore une fois certains faits:

1) En février 70, quelques mois après l'ouverture de l'UQAM, le P. Régis et MM. Fernand Dumont et Jacques Brault signaient un rapport où ils jugeaient la situation du département et du module de philosophie intolérable et irrémédiable.

2) A la fin de l'année scolaire 1969-70, 29 professeurs, dont 9 du département de philosophie, n'étaient pas réengagés.

3) A la suite des plaintes formulées par certains de ces professeurs, l'ACPU fait enquête et remet son rapport le 28 août 70. Citons un passage de ce rapport: "Puisque les renseignements fournis plus haut (dans le rapport en question) sont largement documentés par des procès-verbaux, des lettres et les témoignages de professeurs, notre comité conclut que la liberté universitaire a été mise en danger en philosophie à l'Université du Québec, constituante de Montréal. Le comité ne tire pas ses conclusions sur le mérite des personnes ou des causes qu'elles défendaient. Il les tire à l'examen des mesures employées par les autorités responsables: commission des études, conseil d'administration, rectorat à la constituante de Montréal et, par omission, l'assemblée des gouverneurs et la haute administration de l'Université du Québec.

4) Le 21 novembre, l'exécutif de l'Association canadienne de philosophie adoptait une résolution dans laquelle il considérait que "l'administration de l'UQAM a remis entre les mains de gens incompétents en matière philosophique (étudiants et autres) le pouvoir de contrôler le contenu des programmes de philosophie. (...) Cette organisation douteuse a permis à un petit groupe de philosophes d'imposer à tout le département un programme d'études de caractère idéologique qui devait entrer gravement en conflit avec la liberté académique des autres professeurs formant alors le département de philosophie."

5) Enfin, samedi dernier, l'ACPU censurait l'Université du Québec à Montréal pour cinq raisons bien spécifiques. Voir LA PRESSE de samedi, 28 novembre, p. A-10.

Nous comprenons que M. Riverin ne se prononce pas, pour l'instant et publiquement, sur le fond de la question, bien qu'il nous sache gré d'affirmer que "nous avons trop besoin de l'Université du Québec pour laisser pourrir une de ses constituantes". La question de fond est la suivante: la liberté académique de certains professeurs a-t-elle été, oui ou non, lésée? Quand l'ACPU affirme que des professeurs ont été congédiés à la suite d'une purge idéologique, que répond M. Riverin?

Jean-Paul DESBIENS

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt votre éditorial de samedi dernier sur le "cas" philosophie de l'UQAM ainsi que les éditoriaux précédents de votre collaborateur Jacques Tremblay, ancien professeur de philosophie lui-même.

Nous vous savons gré d'affirmer que "nous avons trop besoin de l'Université du Québec pour laisser pourrir une de ses constituantes".

Cependant, vous ne manquez pas de porter à l'Université du Québec un coup pernicieux qui lui causera un tort beaucoup plus grand que celui que peut entraîner le différend actuel avec l'Association canadienne des professeurs d'université.

En effet, vous laissez entendre qu'une censure de l'ACPU "signifierait entre autres choses que les études faites à l'Université du Québec ne seraient pas reconnues par les autres universités". Pareille supposition est contraire aux faits.

Est-il nécessaire de rappeler que l'ACPU est une association de professeurs dont le but est avant tout de défendre les intérêts et les droits des professeurs alors que c'est l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), organisme interuniversitaire "bona fide", qui s'intéresse à ce qu'il est convenu d'appeler "l'accréditation" des institutions

Si cette distinction fondamentale entre l'ACPU et l'AUCC semble avoir échappé à votre attention, il faut présumer que votre affirmation sera reçue par vos lecteurs comme du bon pain et qu'il sera dorénavant de bon aloi de croire que "les études faites à l'Université du Québec ne seront pas reconnues par les autres universités". Les étudiants nous en reparleront sûrement plus souvent qu'à vous.

Vous ne vous arrêtez pas, cependant, en si bonne voie. Du même souffle, vous affirmez que "déjà certaines universités québécoises refusent de reconnaître les crédits de certains étudiants de l'UQ à Montréal qui ont décidé de changer d'université après le premier semestre de la présente année scolaire".

Il faudrait pourtant se souvenir que depuis des années, les étudiants se plaignent que les universités, à cause de la rigidité de leurs programmes et parce que certaines d'entre elles ne pratiquent pas encore la promotion par matière, refusent de créditer des cours faits ailleurs et obligent les étudiants à recommencer des semestres entiers. Il ne faut donc pas s'étonner que "déjà certaines universités québécoises refusent de reconnaître les crédits de certains étudiants de l'UQ à Montréal..." Le contraire nous aurait agréablement surpris.

En vous éloignant du conflit spécifique du département de philosophie de l'UQAM dans lequel sont impliqués 9 des 400 professeurs de cette institution et en laissant planer des doutes sur la reconnaissance des études et des étudiants de l'Université du Québec par les autres universités, vous aurez sans doute semé la confusion dans l'esprit de plusieurs de vos lecteurs.

Parmi eux, il y a les 20,000 étudiants de l'Université du Québec à Montréal, à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Rimouski, à Québec; il y a ceux de Rouyn et du Nord-Ouest. Il y a aussi un bon nombre de parents qui s'intéressent encore aux études que font les membres de leur famille; il y a encore des dizaines de milliers d'étudiants dans les CEGEP qui doivent choisir une université dans les années qui viennent.

Il faudrait qu'on leur rappelle que non seulement leurs études sont reconnues mais que l'expérience pédagogique nouvelle que poursuivent les étudiants à l'Université du Québec est regardée par plusieurs comme le début d'une solution à certains problèmes aigus auxquels ont été confrontées jusqu'ici les universités traditionnelles.

Les étudiants peuvent-ils exprimer leurs idées sur les études qu'ils font? Et leur appréciation sur les professeurs? Un département doit-il être homogène, hétérogène, représenter une école de pensée, plusieurs courants, un "juste équilibre"? Si les étudiants, dans un programme souple, choisissent en bloc les cours portant sur des approches nouvelles, faut-il les obliger à étudier les maîtres traditionnels? Faut-il les obliger? Pourquoi?

Ces questions, nous nous les posons. Les étudiants et les professeurs se les posent ensemble. Il est bien regrettable que de quelques coups de plume, vous risquiez de saper sérieusement les efforts que nous consentons pour tenter de rénover l'Université.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alphonse RIVERIN
président
Université du Québec
Québec, 30 novembre 1970.

ce que pense LE LECTEUR

La démocratie des nantis

Depuis le début de la crise actuelle, je lis vos éditoriaux et j'y retrouve toujours le souci de défendre la démocratie qui vous paraît dangereusement menacée.

C'est vrai, si la démocratie est en danger, il faut se battre pour elle, et je serai le premier à le faire (à supposer que j'en ai le courage).

J'ai connu des situations où réellement la démocratie était en danger, en Algérie par exemple, et j'aurais aimé alors pouvoir me nourrir de la substance de vos éditoriaux.

Malheureusement ces mêmes éditoriaux me paraissent augmenter l'équivoque actuelle. Vos idées me sembleraient pertinentes, et dans la ligne du combat que vous avez toujours mené (et qui a tant contribué à une certaine libération du Québec) si elles ne reposaient pas sur un postulat qui s'avère faux au départ.

La situation actuelle n'est pas un danger pour la démocratie, car nous ne sommes pas en démocratie.

C'est justement là le problème. Ou alors nous vivons dans une démocratie qui permet seulement aux nantis d'avoir leur mot à dire. Le Pouvoir persuade les Pauvres qu'ils vivent dans un pays libre, les vieillards s'imaginent qu'ils respirent l'air de la liberté. La vraie démocratie a toujours été en danger. Il faudrait, dans la bonne logique du Gouvernement, toutes les armées du monde pour maintenir le véritable ordre souhaitable, un ordre où les Pauvres pourraient avoir leur mot à dire, un ordre où les familles du bas de la ville pourraient avoir du soleil ou du gazon, un ordre où les vieillards pourraient avoir un rôle à jouer. Cette démocratie là est mourante, si elle a déjà vécu. La survie ne préoccupe guère nos gouvernements! Par contre, je ne suis guère inquiet du sort de la démocratie que vous défendez, car cette fausse démocratie-là a toujours engendré l'injustice et la pauvreté. Je me rends compte que tous ceux qui défendent le désordre établi (dont certains s'inspirent de Mounier, quelle dérision!) n'ont guère connu la faim, la solitude, l'angoisse de ne pouvoir élever leurs enfants. Ils n'ont jamais attendu avec inquiétude leur chèque de pension de vieillesse. Ils n'ont jamais pris un numéro d'attente dans les bureaux du Champ de Mars.

Et je vous demande ceci: Peut-on être démocrate si on ne partage pas un peu le sort des Pauvres, les soucis, les espoirs des Pauvres? Peut-on être démocrate si on n'a jamais connu l'humiliation de ne pas pouvoir vivre la liberté qu'on nous convie à défendre? Alors, le combat que vous menez généreusement est-il le bon?

Je me pose la question, et les Pauvres aussi, je crois.

Veuillez croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Hubert de RAVINEL
Montréal

Les aspirations des Québécois

A l'occasion du "Open House" à l'université de Western, Ontario, le 6 novembre, M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes était invité à prendre la parole pour expliquer la situation des Indiens au Canada. Après un éloquent discours, M. Chrétien a participé à un forum. Au cours de ce forum, M. Chrétien répondit en ces termes à une question qui lui fut adressée par un Québécois:

"Tout ce que les Québécois veulent, c'est un ski-doo et parler français."

Si, d'après M. Chrétien, tout Québécois veut un ski-doo, comment ce même Québécois peut-il se permettre d'en acheter un, alors que le taux de chômage est si élevé au Québec? Je crois que l'idéologie du Québec est beaucoup plus grande que celle d'avoir un ski-doo. Avant tout le Québécois, à mon avis, désire une sécurité dans sa propre province, non pas une sécurité que lui enlève en même temps la liberté, comme ça se produit actuellement.

Québécoisement,

Gérard ROY,
Matane, Québec.
Jeff LAWRENCE,
London, Ontario.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTEE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter.
Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés.
"Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400".
Port de retour garanti.
Service du tirage — téléphone: 874-6911.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Comment Québec aurait pu agir sans faire appel à la Loi sur les mesures de guerre

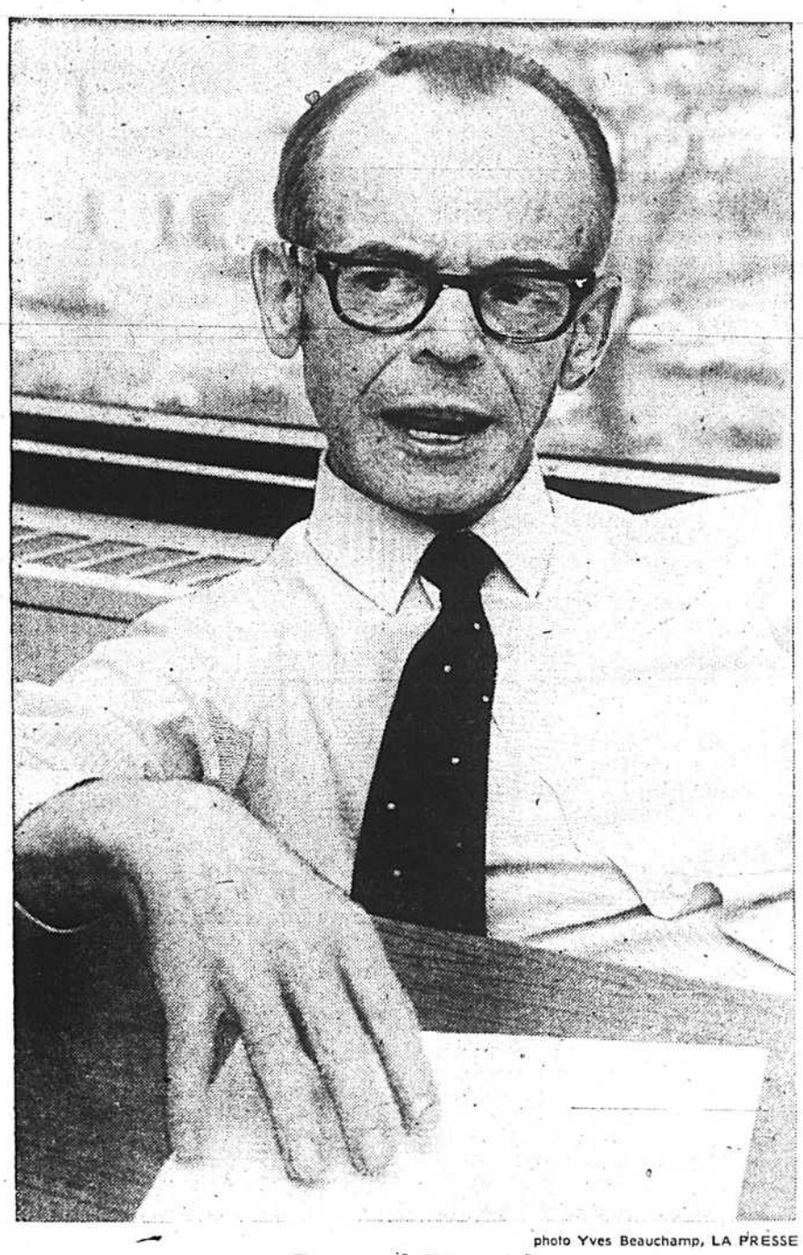

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Gérard Picard

Pierre SAINT-GERMAIN

● *La loi sur les mesures de guerre est un pouvoir illimité qui a été et doit être combattu par tous ceux qui refusent l'instauration d'un régime totalitaire ou à tendances totalitaires.*

● *La loi de 1970 concernant l'ordre public — qui, une fois sanctionnée, remplacera la loi sur les mesures de guerre — est une mesure fédérale duplessiste, "en plus sophistiqué cependant".*

● *Il n'était pas nécessaire de faire appel à de telles mesures pour assurer la sécurité publique à la suite des enlèvements de MM. Cross et Laporte, puis de la mort de ce dernier.*

● *Il est possible, en apportant des modifications au Code criminel en matière de terrorisme et d'insurrection civile, d'éviter que la loi des mesures de guerre soit de nouveau appliquée à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été sanctionnée. On ne peut tout de même pas comparer le FLQ à l'axe Rome-Tokio-Berlin.*

Tels sont, pour l'essentiel, les points de vue exprimés, au cours d'une interview, par l'ex-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), à l'époque où M. Jean Marchand, présentement ministre de l'Expansion économique régionale, en était secrétaire général.

Trudeau-Bourassa-Drapeau

M. Picard, dont les positions "reflètent celles de la Confédération des syndicats nationaux", souligne tout d'abord que la décision de promulguer la loi sur les mesures de guerre a été prise "par le directoire Trudeau-Bourassa-Drapeau" en invoquant un état d'"insurrection appréhendée".

Après avoir fait état des perquisitions à domicile sans mandat ("et peu importe la confusion entre Cuba et le cubisme") et des arrestations, sans mandat non plus, M. Picard note:

"Ce serait à désespérer de l'avenir, en de telles circonstances, si trop de gens font semblant d'ignorer le sérieux de pareille situation ou ferment commodément les yeux pour chloroformer leur conscience."

L'Assemblée nationale aurait pu agir

Entrant dans le vif du sujet, c'est-à-dire les solutions de rechange à la loi des mesures de guerre, l'ex-président de la CTCC précise:

— Le gouvernement du Québec pouvait, au plus tard dès l'enlèvement de M. Cross, convoquer d'urgence l'Assemblée nationale, sans recourir (ou courir à Ottawa), et avec un minimum de procédure. Sur ce dernier point, il s'agissait d'obtenir l'accord des partis sur la suspension de l'application de certains articles des règlements de l'Assemblée. Une fois cet accord obtenu, le gouvernement aurait pu faire déclarer le Front de Libération du Québec association illégale, après en avoir donné les motifs, puis prononcer la dissolution du FLQ.

"Comme en octobre 1969"

Selon M. Picard, le gouvernement du Québec avait le pouvoir (et l'a encore) de promulguer une loi spéciale pour dissoudre le FLQ. Dans cette éventualité, explique-t-il, le Code criminel aurait suivi son cours. C'est ainsi que, contrairement à ce qui s'est passé sous la loi des mesures de guerre, les militaires appelés pour aider la police aurait eu de simples pouvoirs d'agents de la paix, comme au temps de la grève des policiers de Montréal, en octobre 1969. Il n'y aurait pas eu, par exemple, de perquisitions et d'arrestations sans mandat.

"Les resultats prévisibles de l'application de cette solution de rechange auraient, entre autres, été les suivants:

- Le Québec aurait pris ses responsabilités.
- Il n'y aurait pas eu de psychose d'insurrection.
- La Déclaration canadienne des Droits serait demeurée intacte.
- La loi n'aurait pas eu d'effet rétroactif.
- Le fardeau de la preuve aurait incombé à la Couronne.
- La présomption d'innocence aurait été maintenue.
- Les cautionnements auraient été laissés à la discrétion du tribunal et non pas laissés à l'arbitraire du Procureur général.

Au pis aller

Si cette première solution de rechange s'était révélée inefficace, aux yeux du gouvernement, ou si la situation s'était aggravée, M. Picard soutient que Montréal et Québec auraient pu se mettre d'accord pour demander l'intervention d'Ottawa par voie de mesures d'urgence provisoires (en attendant la modification appropriée du Code criminel).

Toutefois, selon M. Picard, il aurait alors fallu poser des limites, notamment:

1—Déclarer le FLQ association illégale dans tout le Canada.

2—Autoriser les perquisitions à domicile sans mandat, mais en donnant verbalement les raisons aux intéressés.

3—Autoriser aussi les arrestations sans mandat, dans les cas non prévus dans le Code criminel (ils ne sont pas nombreux), mais en donnant, verbalement, les raisons aux intéressés.

4—Laisser le Code criminel suivre son cours.

Pour sa part, M. Picard estime que la situation ne nécessitait une telle solution de rechange.

Pour éviter de recommencer

Quant à la modification du Code criminel en matière de terrorisme et d'insurrection civile, en vue d'éviter à l'avenir le recours à la loi des mesures de guerre à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été sanctionnée, M. Picard signale que l'idée n'est pas nouvelle, mais que des conceptions différentes s'affrontent.

"Ottawa n'est pas très loquace, dit-il, sur ce que devrait contenir, dans ses grandes lignes, la modification du Code criminel canadien. La nébulosité des premières remarques outaouaises ne rassure personne. Du côté de Québec, on nous promet un Livre blanc. Les remarques et déclarations de MM. Bourassa et Choquette, ces jours derniers, ne sont guère plus rassurantes. Québec semble attendre que le sillon d'Ottawa, en cette matière, soit ouvert."

Le droit pénal

M. Picard précise que le Code criminel canadien n'est pas, à lui tout seul, tout notre droit pénal.

"Il en est la loi fondamentale. C'est une loi fédérale à ramifications provinciales. Ce Code contient quelque 750 articles. Un certain nombre de lois connexes, dont la loi sur la preuve au Canada en matière pénale, la jurisprudence et certaines lois provinciales, de même que les responsabilités rattachées aux fonctions du Procureur général du Canada et des Procureurs généraux des provinces, font aussi partie de notre droit pénal."

Le Code criminel canadien, poursuit M. Picard, traite déjà, entre autres choses, de la trahison, de la sédition, du meurtre, des enlèvements, des émeutes, des conspirations de toutes sortes, des complots, des complices, du libelle, des armes offensives, d'un bon nombre de cas où il peut y avoir perquisition sans mandat, arrestation sans mandat, etc.

"Ce Code peut donc, assure M. Picard, tout aussi bien traiter, en quelques paragraphes, du terrorisme et d'insurrection civile, réelle ou appréhendée, à la condition que, par la suite, il y ait des raisons officiellement et préalablement exposées justifiant la promulgation de telles dispositions. Par ailleurs, la modification du Code criminel canadien ne doit pas prendre l'allure, bien entendu, d'une législation bourrée d'équivoques et susceptible d'éclabousser des adversaires politiques."

De Sharp à Douglas

En conclusion, M. Picard s'en prend au ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp:

"Dès le début de la crise québécoise, j'ai écouté, au réseau anglais de Radio-Canada, le ministre des Affaires extérieures. Il a fait une déclaration apparemment improvisée en marge des événements. C'est la déclaration la plus intellectuellement malhonnête que j'aie entendue. C'était global, sans nuances et violent. Le ministre de la diplomatie canadienne a ainsi donné le ton que, par la suite, on a gardé dans certains milieux, notamment contre le PQ et le FRAP.

"D'autre part, peu de temps avant et peu de temps après les invitations à garder son sang-froid, les attaques violentes et répétées de M. Trudeau contre les syndicats (l'inflation!), de même que les discours ou déclarations vitrioliques de MM. Drapeau, Caouette, Marchand et Turner (pour n'en nommer que quelques-uns) laissent songeur; d'autres personnes ont été arrêtées pour avoir perdu le contrôle de leur vocabulaire. Tout cela contraste fort avec la lutte énergique conduite avec dignité et compétence, aux Communes, par MM. T. C. Douglas et Davis Lewis contre la promulgation de la loi des mesures de guerre."

La licence en pédagogie fantôme de l'Université de Sherbrooke...

Lysiane GAGNON
chroniqueur de l'éducation

UNE université peut-elle impunément ouvrir un programme de cours, y attirer des étudiants, les y inscrire en bonne et due forme, et puis, après quelque deux ans de tergiversations, décider de fermer ce même programme . . . quitte à ce que les étudiants qui s'y étaient engagés se retrouvent sans diplôme, sans non plus qu'on leur reconnaisse, pour les cours déjà suivis, des équivalences appréciables, susceptibles de leur permettre de se recycler une seconde fois sans perte de temps supplémentaire ?

C'est ce que se demandent cinq directeurs d'école de la région montréalaise, qui se sont inscrits à l'été 1967 comme étudiants à temps partiel à un programme de licence en pédagogie (option supervision scolaire) que lançait l'Université de Sherbrooke. Et qui, aujourd'hui, estiment avoir perdu du temps et de l'argent, puisque le programme a été interrompu à l'automne 1969... sans même qu'on leur rembourse leurs dépenses (frais de scolarité, achat de manuels, déplacements en voiture, manque à gagner, etc.).

A vrai dire, ils ne se demandent pas si l'Université de Sherbrooke a eu tort ou raison. Ils sont convaincus d'avoir été victimes d'une "politique de grandeur" pratiquée, disent-ils, par une université qui se fait une spécialité d' "innover" . . . mais qui, dans ce cas-ci au moins, a "innové" sans terminer.

Pour eux, ce retard de trois ans dans leur perfectionnement professionnel est particulièrement ennuyeux, du fait qu'ils ne sont plus dans leur première jeunesse (le plus jeune a 35 ans, le plus vieux, 55), et que dans leur milieu de travail — comme presque partout — un diplôme, c'est un critère d'évaluation important.

Ils ont donc remis l'affaire entre les mains d'un avocat, Me Germain Canuel, qui a envoyé à l'Université de Sherbrooke, le 24 juillet dernier, une réclamation en dommages-intérêts de l'ordre de $150,000 pour ses cinq clients. Cette mise en demeure étant restée sans réponse, on songe à porter l'affaire devant les tribunaux.

Plusieurs tergiversations

Revenons à l'été '67. Ces cinq directeurs d'école s'inscrivent à la licence en pédagogie lancée à Sherbrooke. Ils répondent tous aux conditions d'admissibilité: au moins 16 ans de scolarité, brevet "A" ou équivalent. Ce nouveau programme de licence comporte 65 crédits.

L'Université leur reconnait 15 crédits pour un programme de perfectionnement organisé deux ans auparavant par la Fédération des principaux du Québec. Signalons que ce dernier programme n'était pas reconnu par les autres universités du Québec. L'Université de Sherbrooke, pour sa part, a donc décidé à ce moment d'"innover" et, à même le bassin de "clientèle" fourni par la Fédération des principaux, de recruter des étudiants pour ce nouveau programme.

Pendant cet été-là, les 47 étudiants inscrits (il s'agit dans l'ensemble de directeurs d'école) suivent quelque 60 heures de cours équivalant à quatre crédits. Les travaux découlant de leurs cours représentent une soixantaine d'heures de plus. Les cinq Montréalais s'imposent, évidemment, le trajet Montréal - Sherbrooke.

Comme il s'agit de gens qui ont un emploi régulier, l'Université leur promet une session intensive pendant la période des Fêtes, pendant l'hiver. Cette "session intensive" n'a pas lieu, et se trouve remplacée par l'obligation d'effectuer un travail de recherche hors-cours équivalant à deux crédits. Les cinq directeurs d'école y consacrent en tout quelque 90 heures.

Au printemps suivant (en mai '68), l'Université laisse entendre qu'il n'y aura peut-être pas de session d'été. A ce moment, il est trop tard pour que les étudiants s'inscrivent à des cours d'été dans d'autres universités.

On règle la chose au niveau d'ententes inter-universitaires: les gens de la région de Québec s'inscriront temporairement à Laval, ceux de la région montréalaise à l'Université de Montréal. Autrement dit, Sherbrooke a conclu une entente avec les facultés de Sciences de l'Education des deux autres universités, pour qu'elles dispensent certains cours à ses propres étudiants, cours qui seront crédités à l'Université de Sherbrooke. Les cours, effectivement, se donnent durant tout l'été: 18 crédits, c'est-à-dire 270 heures de cours et à peu près autant en travaux hors-cours.

L'année suivante, le doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de Sherbrooke, M. Richard Joly, avertit les étudiants qu'il n'y aura pas de cours cet été-là. "Mais à l'automne... peut-être." De toute façon, il n'est plus question de renouveler l'entente avec l'Université de Montréal.

De la licence à la maîtrise

En septembre (nous sommes à l'automne '69), entrevue avec M. Joly. Et c'est là que commence un long échange de lettres, de propositions et de contre-propositions qui, au bout du compte, n'aboutiront à rien. Car pendant que le programme de licence était encore théoriquement en vigueur, l'Université de Sherbrooke avait décidé de mettre sur pied un nouveau programme de maitrise en pédagogie, auquel on invite les étudiants de licence à s'inscrire au printemps suivant, à condition qu'ils réussissent un examen de passage. (En ce qui concerne les Montréalais, on fait exception pour un seul, à qui on offre de suivre tout de suite les cours de maîtrise).

Or, ce programme de maitrise comprend 36 crédits, pour lesquels l'Université ne leur reconnait aucune équivalence, même s'ils ont déjà accumulé 39 crédits au niveau de la licence. Cela veut dire que près de trois ans d'études, à intervalles irréguliers, n'auront servi à rien.

La plupart des autres étudiants inscrits en licence s'en vont ailleurs, quelques-uns acceptent de passer en maitrise — c'est plus facile, d'ailleurs, pour ceux qui demeurent et travaillent à Sherbrooke. En outre, pour une raison ou pour une autre et peut-être à cause de l'irrégularité des cours), quelque 70 pour cent des étudiants inscrits en 1967 avaient abandonné en cours de route.

Quant aux cinq "irréductibles", ils proposent à l'Université diverses formules par lesquelles ils pourraient sans trop de délai obtenir un premier grade universitaire, quitte à s'inscrire par la suite en maitrise.

Mais c'est l'impasse: ou l'Université accepte de leur reconnaitre des crédits supplémentaires, contrairement à l'entente conclue lors de l'inscription, et alors elle risque de dévaluer un diplôme qui reposait sur certaines exigences. Ou l'Université tient à préserver un minimum de standards académiques... mais comme elle ne dispense plus le programme de licence, rien à faire.

A l'Université, on ne répond pas . . .

La racine du mal, elle était ailleurs: dans un programme annoncé, amorcé, puis peu à peu abandonné avant que la première promotion ne l'ait mené à terme.

Ainsi, après avoir lancé (sans doute prématurément) ce programme de licence, l'Université de Sherbrooke a jugé nécessaire de le réviser et de le remplacer par un programme plus adéquat, qui se situerait au niveau de la maitrise, encouragée en cela, semble-t-il, par la Fédération des principaux.

Mais alors, pourquoi n'avoir pas prevu davantage? N'y a-t-il pas un manque étonnant de planification dans le fait d'ouvrir un programme qu'on jugera inadéquat quelques mois après? Il semble qu'il se soit greffé à ce problème d'ordre académique de nombreux problèmes administratifs et que l'organisation matérielle de cours ait posé bien des difficultés. Même question : pourquoi lancer un programme sans s'être au préalable assuré que les sessions d'étude pourraient avoir lieu aux périodes prévues ?

Quoi qu'il en soit, il nous a été impossible d'obtenir réponse à ces questions de la part de l'Université de Sherbrooke, le doyen de la faculté des Sciences de l'Education, M. Richard Joly, jugeant préférable — selon les recommandations du conseiller juridique de l'Université — de ne pas traiter de cette question publiquement. Au surplus, il nous a été impossible de contre-vérifier certains renseignements qui nous ont été fournis par les "plaignants".

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

Le chômage est le problème le plus urgent pour les francophones, chez les anglophones, c'est la pollution

Pour le Canada anglais, le plus important problème à résoudre au pays est celui de la pollution de l'eau et de l'air ; pour le Canada français, c'est celui du chômage.

Mais les deux communautés ethniques sont d'accord pour placer en tête ces deux problèmes.

Selon le sondage de l'Institut canadien de l'opinion publique, les trois autres problèmes considérés comme les plus cruciaux par l'ensemble des Canadiens sont l'aide aux régions pauvres, la réduction de la criminalité et la rénovation urbaine.

A l'exception du chômage et de la pollution, les opinions des Canadiens tant francophones qu'anglophones s'accordent sur l'ordre de priorité à accorder aux autres problèmes, sauf au chapitre de la sécurité routière qui inquiètent particulièrement le Canada français.

La question posée par l'organisme de sondage était :

"Quels sont les trois problèmes auxquels vous aimeriez voir le gouvernement accorder la plus grande attention d'ici un an ou deux" ?

	Anglais	Français	Canada
Pollution de l'eau et de l'air	67%	61%	65%
Chômage	59	68	62
Aide aux régions pauvres	35	32	35
La criminalité	32	30	32
La rénovation urbaine	32	35	32
L'éducation	20	23	21
Lutte contre les maladies mortelles	22	15	19
La sécurité routière	11	21	14
La discrimination raciale	13	9	11
Autres problèmes	2	1	2
Aucune opinion	1	—	1

météo

Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval

Régions de Montréal, Ottawa et Cantons de l'Est : ciel variable avec quelques averses. Très venteux. Jeudi généralement ensoleillé. Plus froid jeudi. Maximum aujourd'hui 45 à 50. Minimum la nuit prochaine environ 25 et maximum jeudi près de 40.

Régions de Québec et Saint-Maurice : temps couvert avec pluie verglaçante intermittente au début devenant généralement nuageux avec averses. Venteux. Jeudi ensoleillé avec périodes nuageuses et possibilité de chutes de neige locales. Maximum 35 à 40. Minimum cette nuit dans les 20. Maximum jeudi environ 35.

Région des Laurentides : généralement nuageux avec quelques averses et venteux. Jeudi ciel variable avec possibilité de quelques chutes de neige locales. Maximum 35 à 40. Minimum la nuit prochaine 20 à 25. Maximum jeudi 35.

Régions du Lac Saint-Jean, Rimouski et Baie-Comeau : périodes de neige ou pluie verglaçante se changeant en averses plus tard aujourd'hui. Jeudi ciel variable avec quelques chutes de neige locales. Venteux. Maximum 30 à 35. Minimum la nuit prochaine dans les 20 et maximum jeudi près de 30.

Régions de Gaspé et Sept-Iles : périodes de neige. Possibilité de pluie verglaçante mêlée de neige en fin de journée. Jeudi nuageux avec chutes de neige locales. Devenant venteux cet après-midi ainsi que jeudi. Maximum près de 30. Minimum cette nuit près de 20.

Maximum 50° — Minimum 25°
Fête : sainte Aurélie

Neuf organismes condamnent le projet de loi sur la protection du consommateur

par Rhéal BERCIER

Neuf organismes, dont les trois plus importantes centrales syndicales du Québec, condamnent le projet de loi sur la protection du consommateur et déclarent qu'il est inacceptable dans son état actuel.

Tout en donnant leur accord de principe à une loi pour la protection du consommateur, ils s'étonnent que le champ d'application de certaines dispositions du projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale, particulièrement celles touchant la publicité trompeuse et l'annulation des contrats, soit limité.

Ils s'étonnent également que des secteurs ne soient pas couverts dans le projet de loi, notamment le taux d'intérêt comme modalité d'exécution, la vente d'automobiles neuves, les agences de perception, les ventes "de feu" et les ventes de terrains.

Le groupe d'organismes, qui comprend également plusieurs associations qui ont vu le jour essentiellement dans le but de protéger le consommateur, propose pas moins de 120 amendements portant sur 74 articles du Bill 45.

Le mémoire, dont LA PRESSE a obtenu la primeur, doit être présenté aujourd'hui devant la Commission parlementaire chargée d'étudier ce projet de loi.

En plus de la Confédération des Syndicats nationaux, de la Fédération des travailleurs du Québec et la Corporation des enseignants du Québec, six organismes qui se dévouent au mieux-être du consommateur font partie du front commun.

Ce sont la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) du Québec, le Conseil du Bien-Etre du Québec, l'Institut de protection et d'information du consommateur, le Mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants, la Fédération des services sociaux à la famille et la Société nationale des Québécois de Chicoutimi.

"L'enjeu de ce projet de loi est trop important pour que nous nous taisions. Si une loi doit protéger le consommateur, elle se doit d'avoir un parti pris en sa faveur.

"Le Bill 45 nous a profondément déçus; il est loin d'être acceptable à nos yeux, dans son état actuel. Bien sûr, il renferme d'excellentes dispositions. Mais la situation suppose plus que des miettes.

"Nous attendions avec impatience ce projet de loi. Nous qui, depuis de nombreuses années, travaillons à ras de sol avec les consommateurs, sommes bien placés pour en mesurer l'importance.

"Nous savons que le consommateur n'est pas un bipède abstrait, mais qu'il s'agit bien du travailleur québécois, syndiqué ou non, de sa famille, dont le revenu disponible est anémique; nous savons qu'il s'agit, au même titre, des chômeurs et des défavorisés, de nos citoyens humiliés (les assistés sociaux), des personnes âgées."

Le front commun rappelle qu'il réclame depuis de nombreuses années, un code des droits des consommateurs et qu'il le concevait comme un premier instrument pour civiliser la jungle actuelle de l'exploitation des consommateurs.

La protection et la défense des consommateurs, fait-il observer, ne peuvent être dissociées d'une politique économique et sociale bien orchestrée.

Dans l'esprit du groupe d'organismes, ce n'est certes pas un code de protection des consommateurs qui peut, seul, régler les problèmes économiques et sociaux des Québécois; mais il constitue un instrument absolument nécessaire pour battre en brèche l'empire de la loi de la jungle dans le domaine de la consommation et mettre fin à l'absence d'interventions gouvernementales sérieuses dans ce domaine. "Il serait urgent qu'un coup de barre important soit donné."

Dans ses amendements proposés, le front commun insiste davantage que ne le fait le projet de loi sur l'importance du français pour la publicité des entreprises et les contrats qui interviennent entre le vendeur et le consommateur.

Précisons que les amendements proposés sont largement inspirés du projet de loi-cadre adopté par l'ACEF de Montréal lors de sa dernière réunion annuelle.

Relativement à la publicité, le front commun propose d'insérer un article dans le projet de loi pour garantir au consommateur que l'article qu'il se propose d'acheter est effectivement en vente auprès de l'entreprise qui l'a annoncé.

Il ajoute également que tout bien fourni par un commerçant, d'un agent, préposé ou d'un manufacturier doit être conforme à la description qui en est faite aux contrats ainsi qu'aux catalogues, circulaires ou autres moyens de publicité.

Concernant la vente d'automobile neuve ou usagée, le groupe d'organismes suggère d'insérer dans le projet de loi pas moins de cinq articles, relativement aux droits et du concessionnaire et du consommateur.

Le front commun suggère, entre autres, que le vendeur puisse présenter, avant la signature du contrat, un certificat émis par le futur Office de protection du consommateur, attestant l'état de bonne condition de l'automobile usagée.

Il demande également que le consommateur puisse se prévaloir d'annuler son contrat, soit par la remise de l'automobile à l'adresse du vendeur ou au moyen d'un avis à cet effet, si la remise est impossible sans la faute du consommateur. Il note également que le consommateur qui se prévaut de la faculté d'annuler son contrat doit indemniser le vendeur pour la période d'utilisation de l'automobile.

Au sujet des ventes de terrains, le front commun suggère que soient insérés cinq autres articles, permettant, entre autres, au consommateur de résilier son contrat dans les 30 jours de sa signature.

Il suggère aussi, relativement aux ventes "de feu" que tout commerçant soit tenu par la loi d'obtenir, au préalable, l'autorisation de l'Office de protection du consommateur.

Relativement aux compagnies de perception, les neuf organismes proposent de déclarer nulle et non avenue toute opération de perception faite par une compagnie qui ne détient pas un permis annuel de l'Office, qu'aucun frais de perception ne puisse être exigé d'un consommateur et qu'il soit formellement interdit à une compagnie de faire des menaces de poursuites, saisies ou autres à un consommateur ou à un employeur.

Le front commun demande également que les prérogatives de l'Office de protection du consommateur soient étendues, afin que celui-ci puisse publier ou subventionner la publication au Québec de périodiques qui évalueront objectivement la qualité des produits de consommation; qu'il réalise des enquêtes, des études, des analyses sur des biens et des services et qu'il subventionne la diffusion d'émissions radiophoniques ou télévisées destinées à informer les consommateurs.

Il recommande également que le futur Office de protection du consommateur soit administré par un conseil d'administration composé de 15 personnes dont au moins 50 pour cent seraient choisies et nommées par les organismes s'occupant de la protection, de la défense et de l'information des consommateurs.

Précisons que le projet de loi sur la protection du consommateur a été présenté le 10 novembre dernier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette.

Le 26 du même mois, les députés québécois donnaient d'une façon unanime leur accord de principe à l'adoption d'une telle loi. Depuis, le projet de loi a été référé à un comité du Parlement afin que les parties intéressées puissent faire valoir leur point de vue.

POLITIQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

prendra la vedette; B) rendre cette politique conforme à la réalité québécoise.

"L'immigration, a souligné le ministre, est de juridiction mixte. C'est par la force des choses que le fédéral a exercé totale juridiction en ce domaine, par le biais des visas et du manque d'intérêt du Québec.

"Mais le Québec a quand même une marge de manoeuvre et peut influencer la sélection et l'intégration des immigrants, a-t-il précisé.

"Il est évident que la politique fédérale en matière d'immigration a joué contre le Québec jusqu'ici. Mais nous négocions présentement avec Ottawa et nous croyons pouvoir bientôt en venir à une entente qui donnerait une plus grande marge de manoeuvre au Québec en ce qui a trait à la sélection des immigrants."

M. Cloutier a abordé le problème sous l'angle de l'emploi, soulignant que la Loi du ministère de l'Immigration du Québec impliquait qu'un immigrant ne pouvait venir s'établir au Québec sans qu'au préalable on ait découvert un emploi pour lui. La politique fédérale d'immigration, a aussi souligné le ministre, tient compte surtout de la réalité canadienne au plan de la main-d'oeuvre. Il nous faut donc avoir plus de pouvoirs en matière de sélection. Actuellement, le Québec n'a pas le pouvoir de refuser un immigrant. C'est pour cela qu'il faut négocier avec Ottawa, si nous voulons établir une politique québécoise de l'immigration qui soit, au moins, en conformité avec nos objectifs de main-d'oeuvre.

Selon le ministre, le fédéral serait disposé à faire des concessions au Québec sur ce point de la sélection mais, a-t-il ajouté, s'il refusait il y aurait forcément une confrontation fédérale-provinciale sur le sujet.

Actuellement, au fait, le Québec peut surtout agir en matière d'immigration au niveau de l'information donnée à l'étranger et des mécanismes d'intégration qu'il a mis sur pied au Québec (COFI).

M. Cloutier a admis que la publicité québécoise à l'étranger, par rapport à la publicité fédérale, a été déficiente jusqu'ici et il a annoncé que des fonctionnaires du ministère de l'Immigration seraient sous peu envoyés en mission en France afin d'examiner la question.

Cette information à l'étranger revêt un important caractère puisqu'elle constitue un geste d'honnêteté envers l'immigrant et une façon pour le Québec de jouer un rôle au niveau de la sélection et de l'incitation linguistique (puisque aucune loi québécoise n'oblige l'immigrant à parler le français).

Interrogé sur le fait que certains immigrants, après être passés par les Centres de formation québécois d'immigrants, aient quand même décidé par la suite d'adopter la langue anglaise, le ministre a affirmé malgré tout que des mesures coercitives ne régleraient rien à ce niveau. On a utilisé de semblables mesures en certains pays mais elles n'ont jamais réussi, a-t-il dit. Ce qu'il faut, ce sont des structures et une politique.

Toutefois, le bill 63, qui permet le libre choix de la langue aux immigrants ne constitue pas, dans l'esprit du ministre, une frontière qu'on ne peut dépasser.

Le gouvernement prépare un livre blanc sur la politique linguistique au Québec. La rédaction de ce livre est déjà en marche et le tout sera sous peu étudié par un comité présidé par M. Cloutier et composé de représentants des ministères du Travail, des Affaires culturelles et de l'Immigration.

Parlant du bill 63, le ministre Cloutier a dit: "Quand j'agis, je ne me fixe aucune limite. Je pense aux intérêts du Québec. Je ne peux pas dire d'avance quelles lois nous adopterons mais le comité interministériel aura une liberté d'action totale. Il n'élaborera pas non plus une politique utopique. Il tiendra compte des droits acquis des immigrants et des minorités, des faits géographiques, etc...

Il n'élaborera pas par conséquent de politiques coercitives. La situation est floue à l'heure actuelle non pas parce qu'il y a absence de politique coercitive mais parce qu'il y a absence de politique tout court en matière d'immigration.

Interrogé sur les rumeurs selon lesquelles le personnel du ministère de l'Immigration québécoise à Paris serait réduit, M. Cloutier a déclaré qu'il n'avait pris aucune décision à ce sujet pour le moment. Les décisions à ce chapitre seront prises lorsque la politique globale de l'immigration au Québec sera connue et elles pourraient même impliquer une hausse de personnel québécois à Paris.

"Je ne vois pas pourquoi, a dit le ministre, nous n'aurions pas une politique autonome d'immigration au Québec dont Paris serait la plaque tournante, pour des raisons de commodité, car, enfin, il ne faut pas limiter notre recrutement au pays latins.

Lise Rose: six mois de prison

par Lucien RIVARD

"J'ai l'intention de ne pas collaborer avec l'injustice aussi longtemps que je serai ici".

Ce sont les dernières paroles que Lise Rose a eu l'occasion de prononcer avant de se voir condamner à six mois d'emprisonnement pour outrage au tribunal alors qu'elle persistait, hier matin à la reprise de l'enquête du coroner sur la mort du ministre Pierre Laporte, dans son refus de prêter serment et de témoigne.

"Je vous ai donné tous vos droits, devait dire le juge Jacques Trahan. Mais aux droits correspondent des devoirs. La loi existe et je suis obligé de la suivre, ce que vous refusez de faire.

"Je suis obligé, a ajouté le juge, à mon grand regret, de vous condamner à six mois de prison pour une faute commise de façon éclairée et tapageuse".

Au moment où on lui faisait quitter le banc des accusés pour prendre le chemin des cellules, Lise Rose s'est tournée vers le juge et s'est écriée: "Vous aidez l'Etat policier ici présent".

Si Lise Rose est condamnée à six mois de prison, elle n'en est pas quitte pour autant avec l'enquête du coroner. En effet, Me Jacques Ducros, qui représente le ministère public, a laissé entendre à l'ajournement de l'enquête que Lise Rose sera ramenée dans le box des témoins à la reprise de l'audience, le 10 décembre prochain.

Quant à Clément Roy, c'est une peine de neuf jours d'emprisonnement que lui a imposée le juge Trahan pour son refus de témoigner, lors de l'audience du 24 novembre dernier.

Cette différence de sentence s'explique par l'intervention de Me Bernard Mergler, procureur de Roy, qui a signalé au juge Trahan qu'il avait l'intention de recommander à son client de témoigner à la reprise de l'enquête, le 10 décembre.

En condamnant le témoin à neuf jours de détention, le juge a déclaré: "Quand vous reviendrez, si vous suivez les conseils de votre avocat, tout rentrera dans l'ordre", laissant entendre ainsi qu'une peine plus sévère pourrait être imposée advenant un nouveau refus de témoigner.

Enquête sociale

Pierre-Marc Beauchamp, qui avait pour sa part refusé de déposer en l'absence de son avocat, a vu une fois de plus l'enregistrement de son témoignage remis à une autre date, à la suite des représentations de Me Bernard Mergler.

M. Mergler a insisté pour que son client ne soit interrogé que sur les faits touchant directement l'enquête sur la mort de Laporte. Il a justifié sa requête par le fait que Beauchamp est déjà accusé devant une autre cour d'être membre de l'association illégale et que, même en demandant la protection de la loi, ses déclarations pourraient servir contre lui dans cette autre cause.

Me Mergler a souligné que l'article 23 de la Loi des coroners accorde la protection contre des poursuites ultérieures, mais que l'accusation qui pèse contre le détenu est antérieure à son témoignage.

Me Jacques Ducros devait d'ailleurs accéder à la demande de Me Mergler d'interroger le témoin seulement sur les faits touchant l'enlèvement et le meurtre du ministre Laporte.

Quant au témoin, il s'est lancé dans une longue déclaration dans laquelle il se disait prêt à témoigner et à aider la justice en autant que ce témoignage ne lui apporterait pas de préjudice dans son procès qui doit se dérouler le 7 janvier.

Finalement, Beauchamp a déclaré que l'on devrait demander à des sociologues de faire une enquête sociale sur ce qui se passe présentement au Québec.

A ce moment, le juge Trahan a cru bon mettre un terme à la déclaration de Beauchamp en lui réitérant la garantie que, le 10 décembre, il ne serait interrogé que sur l'enquête en cours et pas sur autre chose.

L'ABBE DION

SUITE DE LA PAGE A 1

nommer un commissaire enquêteur dans le climat actuel.

Tout en admettant que M. Saint-Pierre veut probablement revaloriser le rôle des enseignants, l'ancien ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a dit qu'il trouve malheureux que cette décision survient au moment de la crise.

Le député du Parti québécois de Montréal-St-Jacques, M. Claude Charron, a dit, pour sa part, qu'il s'agit d'un geste qui laisse présager une période d'inquisition et que l'on aurait pu se satisfaire des mécanismes déjà en place pour vérifier le comportement des enseignants.

M. Charron a également mis en doute le bien-fondé de ce geste à un moment où le gouvernement s'apprête à entreprendre des négociations avec les enseignants.

Le ministre de l'Education a répondu à ces critiques qu'il était devenu essentiel que le gouvernement se penche sur ce problème tant pour corriger les lacunes qui pourraient exister que pour revaloriser les enseignants injustement critiqués.

"Le fait que nous entamions des négociations provinciales ne doit pas être un argument qui nous empêche de prendre nos reponsabilités", a ajouté M. Saint-Pierre.

LA VIE

SUITE DE LA PAGE A 1

vie sur terre et ailleurs dans l'univers".

La météorite tombée en Australie a pris naissance pense-t-on, dans la ceinture astéroïde il y a quatre milliards et demi d'années. Des amino-acides avaient été découverts auparavant dans des météorites mais certains avaient mis en doute ce fait en alléguant que des matières biologiques avaient pu pénétrer dans les météorites après leur chute sur terre. En ce qui concerne cette dernière découverte, la NASA est affirmative: il s'agit bien d'amico-acides extra'terrestres bien d'amino-acides extra-terrestres gique. Les chercheurs ont trouvé cinq des vingt amino-acides qui composent normalement les cellules vivantes.

LA LOI

SUITE DE LA PAGE A 1

de loi, si l'opposition s'obstinait à en empêcher l'adoption.

Mais, seuls les créditistes continuaient vendredi dernier le débat, qui a pris fin lundi soir.

On sait que le bill C-181 a été présenté aux Communes pour remplacer la Loi sur les mesures de guerre. Cette loi sur les pouvoirs d'urgence provisoire a été de toute évidence inspirée de la Loi sur les mesures de guerre.

Cependant, les pouvoirs prévus par ce bill C-181 sont moins étendus que dans la loi actuellement en vigueur.

Le bill C-181 fait en sorte qu'une personne arrêtée ne peut être détenue pendant plus de sept jours sans qu'une accusation soit portée contre elle. Un détenu, à qui on aurait refusé le cautionnement pourrait exiger un procès dans les 90 jours après son arrestation.

On a précisé davantage l'objectif de la loi en spécifiant qu'il s'agit de libération du Québec qui veut provoquer un changement de gouvernement par la violence à Québec, en relation avec le gouvernement du Canada.

Enfin, cette loi prendra normalement fin le 30 avril prochain: le gouvernement pourrait proclamer son retrait avant cette date, mais il devrait consulter la Chambre pour en prolonger l'application.

Entre la deuxième et la troisième lectures, seuls deux amendements ont été apportés au projet de loi, un premier le fut accidentellement et porté sur l'aspect mineur de la définition de l'agent de la paix.

Un deuxième présenté par le ministre de la Justice précise, que l'association déclarée illégale est celle qui veut un changement de gouvernement.

A Québec par la violence

L'opposition a du reste reproché au gouvernement d'être inflexible et de n'accepter aucun des amendements présentés par elle.

L'opposition aurait voulu surtout que le gouvernement accepte la création d'un comité de surveillance et qu'il fasse en sorte qu'il n'y ait aucun doute au sujet de la rétroactivité, c'est-à-dire en affirmant l'impossibilité d'accuser rétroactivement.

Les députés qui ont voté hier contre l'acceptation de cette loi, l'ont fait pour diverses raisons.

Les conservateurs anglophones et les Néo-démocrates estiment que le gouvernement va donner trop de pouvoirs à la police pour les besoins de la cause et que cela va causer des préjudices à des innocents et envenimer la situation au lieu de l'améliorer.

Les créditistes et M. Roch Lasalle se sont surtout élevés contre les références de cette loi à la province de Québec, alors qu'à leur avis il faudrait ne mentionner aucune province ou les mentionner toutes.

UN RAPPORT

SUITE DE LA PAGE A 1

marche du ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, et par le président de la régionale Le Royer, M. André Saint-Onge (voir 4-659-660 du cahier des procès-verbaux)."

C'est donc dire que l'écart réel entre le budget révisé de la construction de l'école polyvalente et le montant du contrat est de $1,055,000. Ce qui étonne en outre, c'est que selon le mémoire de M. Larivière, le montant payé à Longpré fut de $5,044,648.99

Soulignons que la firme Longpré construction est la même qui, lors de l'enquête de Ville Saint-Michel, avait été accusée de corruption dans la construction de l'aréna municipal de Saint-Michel. Le ministère public avait alors accusé M. Gilles Longpré d'avoir versé une somme de $86,000 aux conseillers et au maire de Saint-Michel. Dans un jugement qui devait faire jurisprudence, le juge Armand Chevrette acquittait M. Longpré en affirmant que "les contributions aux caisses électorales ne peuvent être considérées comme des pots-de-vin".

En avril 1969, une semaine après le jugement, le premier ministre Bertrand annonçait que le ministre de la Justice en appellerait de la décision du juge Chevrette.

Interrogé par le reporter de "Présent" sur les pouvoirs d'intervention d'un ministre de l'Education dans les cas de soumissions à l'occasion de constructions d'écoles, le ministre Guy Saint-Pierre a répondu que de façon générale, un ministre ne peut intervenir personnellement. Il a ajouté que son rôle se borne d'établir des politiques générales sur la construction des écoles (de concert avec les officiers de son ministère) et que, de plus, tout achat de plus de $50,000 doit obligatoirement être approuvé par les hauts-fonctionnaires du ministère.

Dans un deuxième exemple, traitant celui-là d'achats de terrains effectués par la commission scolaire, M. Larivière souligne qu'entre 1965 et 1967, la commission a acquis, dans un premier temps, une superficie totale de 1,332,981 pieds carrés pour une somme de $1,160,948.88. Dans un deuxième temps, une résolution fut votée aux fins d'acquisition d'un terrain de 1,399,736 pieds carrés dont le coût initial prévu s'élevait à $1,217,765. Cependant, précise-t-il, la résolution 4-419 inscrite au cahier des procès-verbaux de la session du 6 décembre 1967 indique que le prix de revient de ce même terrain fut de $2,123,990.90; soit $1,217,765 pour le coût du terrain et une somme additionnelle de $906,225.90 en intérêts sur emprunt répartis sur une échelle de 20 années.

Selon M. Larivière, après vingt ans, le coût réel du terrain dépasse les deux millions de dollars et il ajoute "qu'à ce rythme, la régionale Le Royer devra payer $10 millions pour l'achat des terrains des cinq polyvalentes projetées."

Les emprunts

M. Larivière estime que l'achat des terrains et la construction des écoles secondaires polyvalentes contraignent les commissions scolaires à contracter des emprunts temporaires nombreux qui expliquent bien souvent les taxes spéciales qui sont imposées aux contribuables. Il signale à cet effet que la lecture des procès-verbaux de la commission scolaire régionale Le Royer révèle que cette dernière décrète, en moyenne tous les trois mois, de multiples emprunts temporaires à court ou à long terme. Ainsi, précise-t-il, entre 1966 et 1969, la commission scolaire régionale Le Royer a effectué des emprunts temporaires pour $3,071,657; des emprunts à long terme pour $3,071,657; et a émis des obligations pour $4,665,000: pour un total de $9,086,657.

Il souligne que dans une résolution en date du 3 novembre 1967 concernant un règlement d'emprunt de $170,000, la commission scolaire régionale ordonnait que chacune des commissions scolaires locales impose et prélève une taxe foncière spéciale pour acquitter, jusqu'à extinction, le capital et les intérêts de l'emprunt contracté.

Selon lui, "il est manifeste que le financement des polyvalentes est onéreux" et il ajoute "qu'il est inconcevable qu'on maintienne une telle politique où le prix payé est deux fois supérieur à la valeur réelle de la marchandise."

Les locations d'écoles

Dans une autre partie consacrée au coût de location des écoles, M. Larivière reconnait que cette mesure temporaire est efficace mais il ajoute qu'elle est également extrêmement coûteuse. Selon lui le coût de location est souvent exorbitant si on compare le coût payé pour la location des édifices commerciaux. Deux locations d'écoles faites par la Commission scolaire régionale Le Royer viennent appuyer ses dires. Le 10 juillet 1967, par exemple, la régionale signait un bail de location pour l'école Aimé-Renaud. Le lendemain, le bail était cédé à une autre compagnie du nom de Intercontinental Development Corporation.

Les mensualités à payer s'élèvent à $14,297.26 et, comme le bail a une durée de cinq ans, le coût total de location de l'école Aimé-Ranaud s'élèvera à $857,835.60, "somme, dit M. Larivière, que les contribuables paieront inutilement puisque la commission scolaire aurait pu construire ladite école sur un site dont l'achat remonte au 25 août 1965." Il souligne en outre que lors de l'expiration du bail, le contracteur reprendra l'immeuble, clair de toutes redevances.

Autre exemple: la location de l'école Laurier-MacDonald . . . desservant les secteurs nord des municipalités de Ville d'Anjou et de Saint-Léonard. Un appel d'offres est lancé pour la location de 36 locaux. On est le 27 mai 1968. Cependant, peu de temps après, les commissaires décident de laisser tomber le projet de location pour presser le gouvernement de hâter les procédures dans la construction d'une polyvalente.

En attendant, les commissaires tentent de mettre un autre principe de l'avant: celui de la location-achat. Selon cette méthode de location, le locataire devient acquéreur d'un immeuble au terme de son bail qui en l'occurrence était d'une durée de cinq ans. Le 11 juillet 1968, nouvel appel d'offres selon le principe d'une location-achat. Deux firmes répondent et la régionale donne suite à celle dont les offres sont les plus avantageuses. Mais, poursuit plus loin M. Larivière, la commission scolaire se ravise une fois de plus et revient à sa première idée: la location de 36 locaux. Deux autres firmes soumissionnent, firmes qui, selon l'auteur du mémoire, ont la même adresse et le même numéro de téléphone. La première se dit prête à louer un immeuble au coût annuel de $208,000 (avec bail de cinq ans). La seconde pour $170,000. Etrangement, souligne M. Larivière, le président de la commission, qui était à l'époque M. André Saint-Onge, opte pour la firme dont la soumission était la plus élevée.

Mais, le ministère de l'Education ne l'entend pas de la même façon, et, dans une lettre expédiée à la commission scolaire, le directeur du service de la gestion financière, M. Robert Racine, demande de reconsidérer le prix proposé par la firme choisie. La Commission prend note de la demande du ministère et obtient de la Intercontinental Development Corporation, une réduction de 4 p. cent du pied carré de location; soit $3.15 au lieu de $3.28. Les versements annuels seront réduits de $208,000 à $200,025.

M. Larivière termine cette partie en comparant l'option location-achat avec la location telle qu'acceptée par les commissaires. Dans le premier cas (location-achat) le coût pour cinq ans s'élève à $741,420 . . . et la commission scolaire devient propriétaire de l'immeuble. Dans le second cas, le coût pour la même période atteint la somme de $1,125,000 . . . et la commission scolaire demeure toujours une éternelle locataire . . .

Infatigables, les catholiques australiens acclament le pape

SYDNEY (AFP) — Le pape en est aujourd'hui à la troisième journée de sa visite en Australie. Quant aux catholiques de Sydney, ils ne semblent pas connaitre la fatigue. Alors qu'au nombre de 250,000 ils avaient assisté, hier soir, à la messe que Paul VI a célébrée, au champ de courses, ils étaient déjà très nombreux, ce matin, pour acclamer l'arrivée du cortège papal au "Royal Children's Hospital", situé dans le quartier banlieusard d'Alexandria.

Auparavant, le Saint-Père avait effectué, comme la veille, une promenade en vedette dans la baie de Sydney, mais en suivant un parcours différent, et il avait débarqué sur les quais de bois dans le quartier de Glebe. Il a ensuite été conduit en voiture à l'hôpital pour enfants, à travers les vieilles rues étroites, bordées de maisons ouvrières, du quartier d'Alexandria.

La température était plutôt chaude et humide pour voyager en voiture ouverte, mais Paul VI, tête nue, ne papaissait pas s'en soucier et répondait gaiement du geste à tous les vivats.

Avant que la voiture papale ait pu franchir la grille de l'hôpital, elle était complètement stoppée par la foule.

Et ce fut de nouveau la scène déjà familière: des mains tendues vers le pape, des acclamations chaleureuses, puis soudain une fillette, brandie à bout de bras, était présentée au Saint-Père. Celui-ci toucha la tête de l'enfant, donna sa bénédiction à ceux qui l'entouraient, puis pénétra dans l'hôpital, dont il visita deux salles, et s'intéressa aux traitements donnés aux enfants malades et blessés.

Enquête sur la tragédie de Toronto

Les compagnies aériennes nord-américaines auront à tenir compte de quinze recommandations

TORONTO (PC) — L'enquete du gouvernement fédéral sur l'écrasement du DC-8 d'Air Canada s'est terminée, hier, par la présentation de 15 recommandations ayant de vastes implications pour les compagnies aériennes nord-américaines.

Les recommandations visent surtout le système de freinage au sol du vol 621 qui, le 5 juillet dernier, s'est écrasé près de l'aéroport de Toronto et fait 109 victimes.

Elles ont trait à la construction, aux plans et aux systèmes du DC-8, l'avion de passagers le plus répandu au monde.

Actuellement, 509 DC-8 sont en service pour 44 compagnies aériennes, avec un total de 8,120,000 heures de vol.

Préparées par cinq comités d'enquête du ministère des Transport, qui ont examiné les facteurs humains, les systèmes d'avion, les constructions, l'opération et les informations enregistrées en cours de vol, les recommandations ont été soumises au juge Hugh Gibson de la cour de l'Echiquier du Canada, qui préside l'enquête sur la tragédie du 5 juillet.

Si le juge décide d'insérer dans son rapport final, n'importe laquelle des recommandations, il sera difficile au fabricant, McDonnel Douglas, de les ignorer.

Les rapports sur les tragédies aériennes, comme celui que le juge Gibson préparera, sont distribués à travers le monde, aux compagnies aériennes, aux fabricants et aux agences gouvernementales.

Système de volets de freinage

La principale cible des recommandations est le système de volets de freinage du vol 621, qui avait décollé de Montréal à destination de Los Angeles et qui devait faire une brève escale à Toronto.

L'avion a fait une chute de 60 pieds sur la piste d'atterrissage de l'aéroport international de Toronto, lorsque le système d'aérofreins a été déclenché prématurément.

D'après le manuel de vol d'Air Canada, les volets de freinage qui s'élèvent des ailes pour ralentir et stabiliser l'appareil après qu'il a touché le sol sont censés être "armés" à 2,000 pieds d'altitude et se déployer automatiquement au moment du contact avec le sol.

Dans le cas du vol 621, l'officier de bord Donald Rowland a déployé les volets avant l'atterrissage, au lieu de simplement les "armer".

Il a été déposé à l'enquête que cet officier en était arrivé à un compromis avec le capitaine Peter Hamilton, selon quoi il devait armer les volets "au signal", alors que l'appareil se trouvait encore à 80 pieds d'altitude.

Le grand jet s'est écrasé sur la piste et a perdu l'engin extérieur de l'aile droite sous le choc. Une fraction de seconde plus tard, l'appareil reprenait le vol pour tenter un autre atterrissage, mais des explosions ont complètement arraché l'aile.

Trois minutes après le violent contact avec la piste d'atterrissage, l'avion piquait du nez à une vitesse de 220 noeuds dans un champ situé à cinq milles au nord de l'aéroport.

Le tribunal d'enquête a également appris que le capitaine Hamilton avait piloté l'avion pendant près de deux minutes après la première secousse, sans se rendre compte qu'il avait perdu un moteur, car il n'y a pas d'instruments au tableau de commande pour indiquer un tel fait.

En outre, le capitaine Hamilton tenait à ce que les volets soient déployés au signal parce que de nombreux pilotes d'Air Canada, dont lui-même, considèrent très dangereuses les procédures de déploiement indiquées dans le manuel de vol.

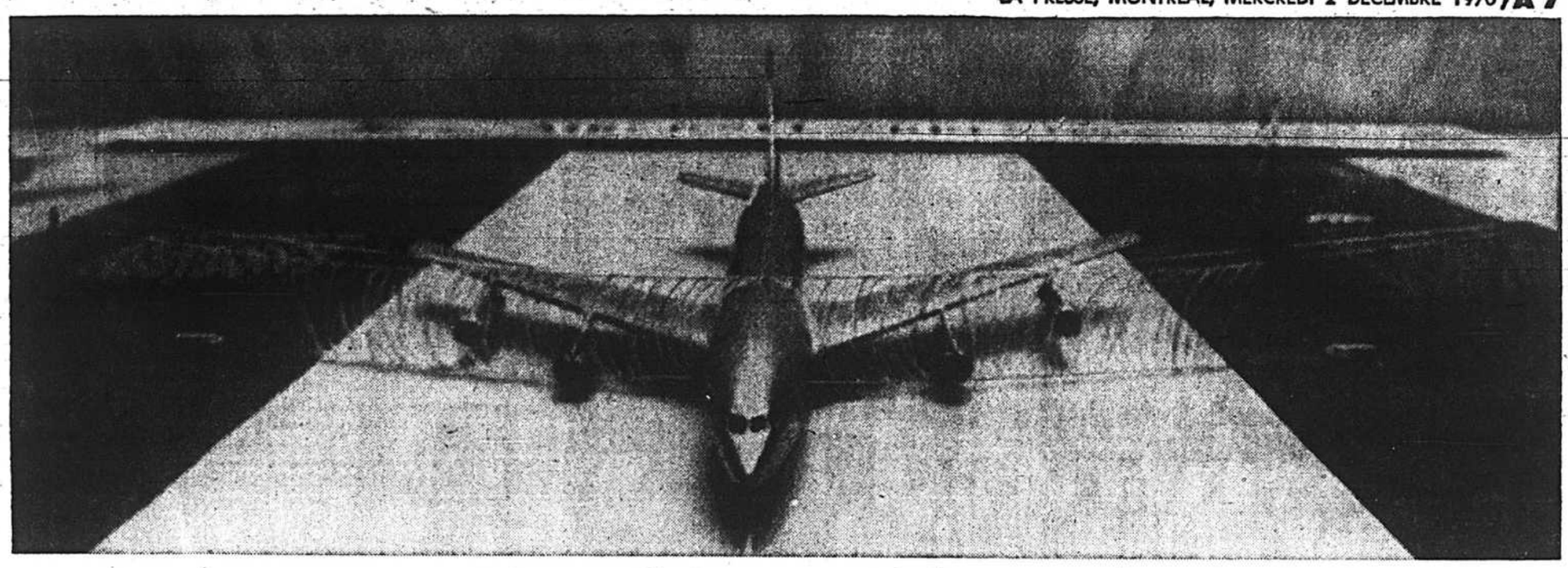

téléphoto PA

Voici un modèle d'un filet géant qu'on est à mettre à l'essai, à la base aérienne d'Edwards, en Californie, pour arrêter les avions qui menacent de dépasser la piste. On espère ainsi prévenir des tragédies comme celle qui s'est produite à Anchorage, en Alaska, la semaine dernière, lorsqu'un DC-8 américain a dépassé la piste et fait explosi on, tuant 47 personnes.

... répond aux normes d'excellence des diamants "certifiés parfaits" que l'on vend chez Peoples Credit Jewellers.

En effet, environ un sur 40 diamants est de qualité exigée et "certifié parfait" chez Peoples Credit Jewellers. Si vous attachez de l'importance à l'excellence du diamant que vous lui offrirez, à sa clarté, à sa couleur et à son éclat... votre choix se portera sur un diamant "certifié parfait" de Peoples Credit Jewellers... les seuls que nous vendons. N'est-il pas rassurant de penser que quelle que soit la valeur du diamant que vous lui passerez au doigt, de $100 à $1000, vous serez assuré de sa beauté et de son excellente qualité? Que le diamant offert à votre bien-aimée soit "certifié parfait" et ainsi en sera-t-il de votre Noël et de votre amour, selon nos voeux. Le crédit amical Peoples vous facilite cette décision.

QUE CE SOIT UN NOËL "CERTIFIÉ PARFAIT" CETTE ANNÉE

VIKING alliances rehaussées de la majesté classique d'un solitaire "certifié parfait" La paire $200

QUATRE magnifiques diamants "certifiés parfaits" sur jolies montures. La paire $250

BAGUE cocktail éblouissante; un diamant au centre entouré de 12 mignons diamants. $250

ENSEMBLE florentin inusité; solitaire scintillant sur monture en V et jonc assorti. La paire $255

IL aimera cette bague; un solitaire bien en place dans monture façon étoile. Or jaune 10 carats. $200

NEUF diamants scintillants sur monture-barrette. Conception unique en son genre. La paire $289

ENSEMBLE épatant agrémenté de dix diamants "certifiés parfaits". S'emboîtant. Duo $325

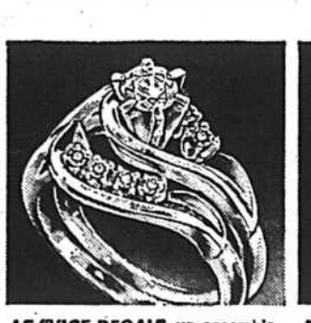

LE "VICE-REGAL", un ensemble serti de 8 diamants "certifiés parfaits". Les deux $450

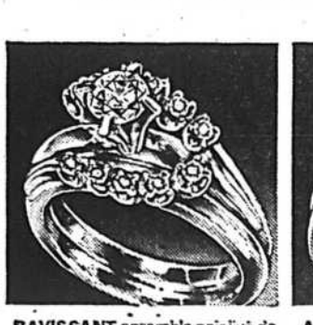

RAVISSANT ensemble enjolivé de 11 diamants "certifiés parfaits; monture en demi-cercle. La paire $599

ALLIANCES fleuries de 3 beautes, 18 diamants "certifiés parfaits". En tout $900

Aucun comptant — Aucun acompte avant janvier

PEOPLES CREDIT JEWELLERS

LES SEULS BIJOUTIERS AU CANADA NE VENDANT QUE DES DIAMANTS 'CERTIFIES PARFAITS'!

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. SAMEDI JUSQU'À 5 H.

CENTRE-VILLE, 1015 ouest, rue Sainte-Catherine — Téléphone 849-7071

RUE ST-HUBERT (près Beaubien) · CENTRE COMMERCIAL FAIRVIEW (Pointe-Claire) · PLACE PORTOBELLO (Ville Brossard) · PLAZA ALEXIS NIHON (Atwater et Ste-Catherine) · PLACE LASALLE (Ville LaSalle) · LES GALERIES D'ANJOU (Ville d'Anjou) · PLAZA CÔTE-DES-NEIGES (sur Côte-des-Neiges) · CENTRE LAVAL (Ville de Laval)

RÉSERVEZ MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ!

PAS DE FRAIS D'INITIATION

AVANT LE 23 DÉC.

OU PLUS TÔT SI LE NOMBRE REQUIS EST ATTEINT

PLUS

1 MOIS GRATUIT D'ADHÉSION EN CADEAU

CENTRES DE SANTÉ VIC TANNY'S

CENTRE D'ACHATS COTE-SAINT-LUC 487-5330 · PLACE BONAVENTURE av ESTEREL "E" Mart 866-7907 · CENTRE D'ACHATS ROCKLAND 342-5550

1278, BOUL. LABELLE CHOMEDEY 688-7330 · WEST ISLAND MALL 683-6115

LONGUEUIL présentement en construction 674-1561

GRATIS 560 TIMBRES EXTRA Gold Star

CETTE SEMAINE OBTENEZ

MARCHÉ UNION INC SUPERMARCHES

PAIN BLANC "UNION" TRANCHÉ

ÉPARGNEZ 14¢

2 pains 24 oz 29¢

POUDRE INSTANTANÉE "UNION" POUR CAFÉ OU THÉ POT 11 OZ 64¢

GÂTEAUX AUX FRUITS "UNION"

1 LB 59¢

2 lb	3 lb	4 lb
$1.15	$1.59	$1.86

OEUFS FRAIS

ÉPARGNEZ 5¢

CANADA CATÉGORIE "A" GROS DOUZ. 49¢

PAIN aux RAISINS "ROBIN" ORD. 29¢ ch. 2 PAINS 12 OZ 33¢

"BISCUITS" "UNION"

ÉPARGNEZ 10¢

ENROBÉS DE CHOCOLAT PUR 24 dans 1 pqt 39¢

SEL DE TABLE "WINDSOR" bte 2 lb 18¢

SUCRE BLANC GRANULÉ

ÉPARGNEZ 11¢

LIMITE 30 LB PAR CLIENT

10 lb sac 95¢

GRAISSE PURE "TENDER FLAKE" 4 lb pqt $1

MÉLANGE À GÂTEAUX "DUNCAN HINES"

ÉPARGNEZ 10¢

pqt 19 oz 39¢

FÈVES JAUNES OU MACÉDOINE

"RAYMOND" QUALITÉ DE CHOIX 6 btes 19 oz $1

CAFÉ MOULU "UNION"

ÉPARGNEZ 8¢

Sac 1 lb 79¢

NOUVEAU BAS PRIX

NOUVEAU! ESSAYEZ-LES

SOUPES ASSORTIES "SOMERDALE"

TOMATES bte 10 oz 11¢

LÉGUMES bte 10 oz 12¢

CRÈME DE CHAMPIGNONS bte 10 oz 15¢

POULET DÉSOSSÉ "UNION" 3 boîtes 7 oz $1.

PAPIER DE TOILETTE "PLUSH"

ÉPARGNEZ 31¢

8 roul. dans un pqt 69¢

JAVEL CONCENTRÉE "MIX-O"

ÉPARGNEZ 20¢

CONT: 128 OZ

49¢

TOMATES EN CONSERVE "OAK LEAF" QUALITÉ DE CHOIX

ÉPARGNEZ 16¢

BAS PRIX UNION

4 btes 28 oz $1.

SAUCE HOT CHICKEN "GAZA" 5 btes 14 oz $1.

SACS À DÉCHETS

ÉPARGNEZ 21¢

POUR LA CUISINE "Hercule" 18" x 20"

15 dans un pqt 28¢

SACS À DÉCHETS

ÉPARGNEZ 40¢

GRAND FORMAT "UNION" 26" x 36

30 dans 1 pqt 99¢

VÉRIFIEZ ET COMPAREZ NOS BAS PRIX DE TOUS LES JOURS UNION

	COMPAREZ
POULET DÉSOSSÉ "UNION" 3 btes 7 oz $1.00	
MACÉDOINE "IDÉAL" QUALITÉ DE CHOIX bte 19 oz 20¢	
MACARONI ASSORTIS "UNION" CELLO 2 LB 35¢	
PATATES INSTANTANÉES "SHIRRIFF" bte 6 oz 29¢	
SAUCE AUX POMMES "ALLEN" bte 28 oz 39¢	
JUS DE POMMES VITAMINE "ALLEN" bte 48 oz 38¢	
JUS DE POMMES "SCOTIAN GOLD" bte 48 oz 34¢	
JUS D'ANANAS "DELMONTE" bte 48 oz 33¢	

	COMPAREZ
JUS DE LÉGUMES "V-8" bte 19 oz 20¢	
JUS DE LÉGUMES "V-8" bte 48 oz 43¢	
JAVEL CONCENTRÉE "JAVEX" cont. 128 oz 84¢	
JUS DE TOMATES "HEINZ" DE FANTAISIE bte 48 oz 38¢	
LIQUEURS DOUCES "UNION" en cannette 10 oz 8¢	
SACHETS DE THÉ "UNION" 60 Sachets dans 1 sac 64¢	
FROMAGE TRANCHÉ "UNION" 16 oz 59¢	
JUS DE TOMATES "UNION" QUALITÉ DE CHOIX bte 19 oz 14¢	

	COMPAREZ
SOUPE "LIPTON" NOUILLES ET POULET 2 env. 25¢	
RIZ TOUT USAGE "UNION" Cello 2 lb 29¢	
SOUPES ASSORTIES "LONEY" Env. 9¢	
LAIT ÉVAPORÉ "UNION" bte 16 oz 16¢	
LAIT ÉVAPORÉ "CARNATION" bte 16 oz 17¢	
LAIT ÉVAPORÉ "CRINO" bte 16 oz 17¢	
SAUCE AUX POMMES "SCOTIAN GOLD" bte 19 oz 20¢	
KETCHUP AUX TOMATES "UNION" bout. 11 oz 19¢	

	COMPAREZ
PAIN DE VIANDE "KAM" bte 12 oz 49¢	
PAIN DE VIANDE "PREM" bte 12 oz 57¢	
FÈVES AU LARD "CLARK" bte 28 oz 38¢	
FÈVES AU LARD "LIBBY" bte 28 oz 39¢	
FARINE "ROBIN HOOD" 7 lb sac 79¢	
JELL-O ASSORTIS pqt 3 oz 10¢	
SPAGHETTI ASSORTIS "LANCIA" 2 lb cello 41¢	
CÉRÉALES ASSORTIES "KELLOGG VARIETES ASSORTIES bte de 10 50¢	

	COMPAREZ
CÉRÉALES POST-HONEY COMBS bte 6 oz 36¢	
THÉ EN SACHET "SALADA" 60 Sachets dans 1 sac 77¢	
HUILE DE MAÏS "MAZOLA" Cont. 1 gallon $2.99	
HUILE DE MAÏS "MAZOLA" bout. 24 oz 77¢	
SIROP DE TABLE "UNION" bout. 32 oz 39¢	
CORNICHONS ASSORTIS "UNION" pot 48 oz 88¢	
MAYONNAISE "KRAFT" pot 16 oz 52¢	
SAVON POUR LA VAISSELLE "ALL" bte 20 oz 70¢	

VENEZ CHERCHER VOTRE PART DES TIMBRES ADDITIONNELS GRATUITS AVEC LA CARTE

"BONANZA" 1350 TIMBRES Gold Star

CETTE SEMAINE

Utilisez votre carte «BONANZA» No 7 et obtenez 160 timbres "GOLD STAR" avec tout achat de $5 ou plus.

UNION

CHEZ UNION

CHAQUE CARTE "BONANZA" vaut des timbres "GOLD STAR" additionnels! Echangez 1 coupon par semaine, avec l'achat de $5.00 ou plus! OBTENEZ de 120 jusqu'à 250 TIMBRES "GOLD STAR" additionnels GRATUITS.

COUPON DE VALEUR

GRATIS 100 TIMBRES EXTRA Gold Star

AVEC CE COUPON ET CHAQUE ACHAT DE DINDES ÉVISCÉRÉES

Coupon valide jusqu'au samedi, 12 décembre 70

DINDES ÉVISCÉRÉES

CANADA CATÉGORIE "A" — MATURE 16 À 18 LB

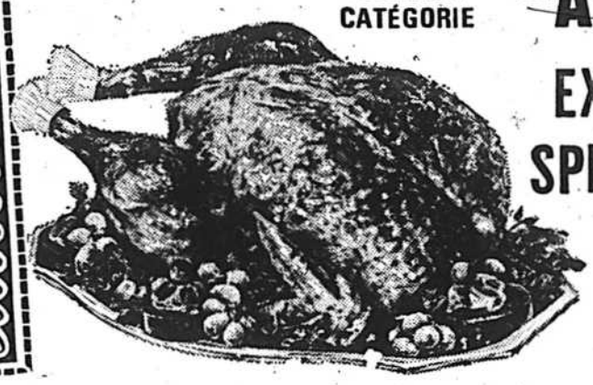

EXTRA SPÉCIAL lb **37¢**

En plus: 100 timbres Gold Star avec chaque achat de dinde et coupon

CUISSES DE POULET

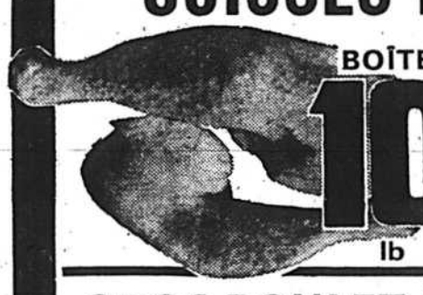

BOÎTE 10 lb **3.79**

GROS POULET À RÔTIR — CANADA CATÉGORIE UTILITÉ 5 à 6 LB — LB **39¢**

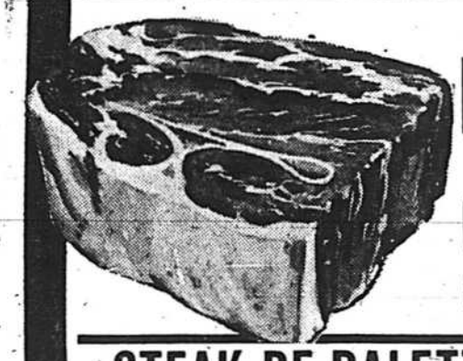

HAUT-CÔTÉ de BOEUF

ÉPARGNEZ 10¢ LB

8 lb et plus — lb **49¢**

STEAKETTE DE BOEUF

lb **59¢**

STEAK DE PALETTE

ÉPARGNEZ 10¢ LB — LB **59¢**

POUR VOS TOURTIÈRES

PORC HACHÉ

POUR SAVEUR

lb **59¢**

RÔTI DE CROUPE

ÉPARGNEZ 10¢ LB — lb **79¢**

STEAK MINUTE DÉLICATISÉ

ÉPARGNEZ 11¢ LA LB — lb **88¢**

BOEUF HACHÉ FRAIS — 3 lb **99¢**

RÔTI ENTRECROISÉ DE BOEUF

ÉPARGNEZ 10¢ LA LB — lb **69¢**

CONCOMBRES

IMP. DES É.U. VOTRE CHOIX — 3 POUR **29¢**

RADIS ou ÉCHALOTES

AMPLEMOUSSES

DE FLORIDE GR. 48 — ROSES

10 POUR **69¢**

ORANGES OUTSPAN IMPORTÉES DE A.S. GR 163	3 DOUZ. 99¢	PIMENTS VERTS IMPORTÉS DES E.U.	10 POUR 59¢
CÉLERI "PASCAL" DE CALIFORNIE GR. 48	2 PIEDS POUR 39¢	POIRES D'ANJOU IMP. E.U. GR. 165	3 LB 69¢

BROCOLI

VERT DE CALIFORNIE Gr. 14

29¢

3 pour 85¢

BANANES

JAUNES DORÉES

8¢ LB

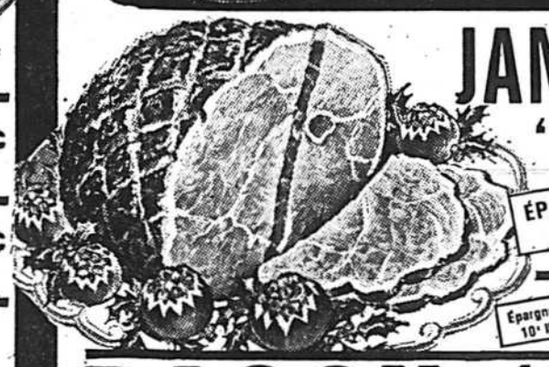

JAMBON "CITY"

PRÊT À MANGER — ÉPARGNEZ 6¢ LB — lb **49¢**

Épargnez 10¢ lb — JAMBON "Midget" Désossé "St-Maurice" — lb **79¢**

TOURTIÈRES

"LA BELLE FERMIÈRE" "TAILLEFER" ou "HYGRADE"

Ch. **69¢**

BACON "CITY"

ÉPARGNEZ 10¢ LB

TRANCHÉ SANS COUENNE — Pqt 1 lb — **49¢**

RÔTI D'AGNEAU

DÉSOSSÉ

lb **49¢**

GRATIS 300 EXTRA TIMBRES Gold Star AVEC L'ACHAT DES ITEM ICI BAS ET SUR PRÉSENTATION DES COUPONS.

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ AU MAGASIN

UNION — GRATIS: 50 TIMBRES "GOLD STAR" EXTRA AVEC L'ACHAT DE:

BALAI MAGNÉTIQUE "GLAMOUR" CH. **99¢**

Coupon valide jusqu'au samedi 5 décembre 1970

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ AU MAGASIN

UNION — GRATIS: 50 TIMBRES "GOLD STAR" EXTRA AVEC L'ACHAT DE:

CHOCOLAT INSTANTANÉ "TODDY" BTE 2 LB **79¢**

Coupon valide jusqu'au samedi 5 décembre 1970

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ AU MAGASIN

UNION — GRATIS: 50 TIMBRES "GOLD STAR" EXTRA AVEC L'ACHAT DE:

POIS VERTS "UNION" QUALITÉ DE CHOIX — 5 Btes 19 oz **$1.**

Coupon valide jusqu'au samedi 5 décembre 1970

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ AU MAGASIN

UNION — GRATIS: 50 TIMBRES "GOLD STAR" EXTRA AVEC L'ACHAT DE:

LITIÈRE "SAULAR" SAC 5 LB **89¢**

Coupon valide jusqu'au samedi 5 décembre 1970

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ AU MAGASIN

UNION — GRATIS: 50 TIMBRES "GOLD STAR" EXTRA AVEC L'ACHAT DE:

SAUMON ROSE "CLOVER LEAF" BTE 7 OZ **53¢**

Coupon valide jusqu'au samedi 5 décembre 1970

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ AU MAGASIN

UNION — GRATIS: 50 TIMBRES "GOLD STAR" EXTRA AVEC L'ACHAT DE:

CIRE LIQUIDE "CLAIR" CONT. 46 OZ **$1.85**

Coupon valide jusqu'au samedi 5 décembre 1970

"Je dénonce des abus: certaines demandes de cautionnement sont indécentes et irrecevables!"

(le juge Redmond Roche)

par Conrad BERNIER

Alors que le procureur de Gilles Pépin, 28 ans, du 1048 Bellechasse, et de Jean Lavoie, 33 ans, du 5515 Basile Patenaude, plaidait une demande de cautionnement pour ses clients — ceux-ci sont accusés de possession d'outils de cambrioleurs et de vol par effraction — le juge Redmond Roche, qui préside, cette semaine, les comparutions en chambre 1 de la Correctionnelle, a brusquement coupé la parole au procureur pour déclarer qu'il refusait tout cautionnement aux deux accusés.

"C'est assez! a lancé le juge Roche. Je veux que vous me compreniez une fois pour toutes: certaines demandes de cautionnement sont absolument indécentes et irrecevables; je dénonce des abus certains et trop nombreux; certains procureurs réagissent comme si nous étions obligés d'accorder des cautionnements à des individus qui ont des dossiers criminels effarants et que les policiers arrêtent en flagrant délit, les bras pleins de marchandises volées. La liberté est trop facile pour ces gens-là."

"Les criminels sont-ils les seuls à avoir des droits? a demandé ensuite le juge Roche. Je pense que les citoyens qui se font continuellement détrousser par des gens qui font un métier du crime ont également des droits. Je ne veux plus de ces demandes de cautionnement farfelues et scandaleuses!"

Gilles Pépin et Jean Lavoie, deux chômeurs, ont été appréhendés par les policiers, le 30 novembre, vers 3 heures du matin, à leur sortie d'un établissement commercial situé au 9091 boulevard St-Michel.

Selon la version des policiers, les accusés, pris en flagrant délit, emportaient alors "six sacs de poubelle remplis de cigarettes, de lames de rasoir, de bas de laine et de décorations d'arbre de Noël."

Les inculpés auraient également eu en leur possession des outils de cambrioleur.

Pépin et Lavoie subiront leur enquête préliminaire le 8 décembre.

Pierre Francoeur est accusé d'une fraude de $351,325.35

Entre le 1er juin 1968 et le 30 septembre 1969, Pierre Francoeur, un homme d'affaires exploitant deux entreprises de distribution de carburant, aurait frauduleusement frustré le ministère provincial du Revenu d'une somme de $351,325.35.

L'accusé — il a comparu, hier après-midi, devant le juge Redmond Roche, de la cour des sessions de la paix — aurait perçu cette somme sous forme de taxe de vente et aurait négligé de la remettre au ministère du Revenu.

Les clients du prévenu seraient, selon la couronne, des propriétaires de flottes d'autobus et autres véhicules de transport.

"Mon client aura une bonne défense à offrir, lors des prochaines procédures, a déclaré à la cour le procureur de Francoeur. Mon client a vendu ses produits comme combustible à chauffage et non pas comme carburant pour des véhicules de transport. La nuance est énorme puisqu'il n'y a pas de taxe sur l'huile vendue comme combustible à chauffage."

Le procureur de la couronne, Me Jacques Dagenais a pour sa part prétendu que "les clients de l'accusé avaient bel et bien payé cette taxe à leur fournisseur." "Je m'appuie, a-t-il ajouté, sur des témoignages rendus, la semaine dernière, lors d'une pré-enquête présidée par le juge Maurice Fauteux."

Quoi qu'il en soit, l'inculpé, qui subira son enquête préliminaire le 8 décembre, a pu recouvrer provisoirement sa liberté moyennant un cautionnement de $10,000 en argent ou sur propriété et de deux cautionnements supplémentaires de $950 par tierces personnes solvables.

Il a volé un parapluie "parce qu'il pleuvait"

Agé de 20 ans, étudiant, marié et père d'un enfant, Roland Philibert, qui demeure au 12,210 Grenet, à Cartierville, a reconnu sa culpabilité, hier matin, en Correctionnelle, à l'accusation d'avoir volé un parapluie, le 29 novembre, dans un Miracle Mart de Chomedey.

"Pourquoi avez-vous volé un parapluie?" lui a demandé le juge Redmond Roche.

"Parce qu'il pleuvait, dehors, Votre Seigneurie", a répondu le jeune étudiant.

La réponse de Philibert a éclaté rapide, cinglante et moqueuse.

"Au cas où il pleuvrait au cours des trois prochaines journées, je vais vous envoyer en prison pour... 72 heures", a déclaré le président du tribunal.

Sans sa petite explosion de vanité, Philibert aurait vraisemblablement écopé d'une amende minime et d'une heure de cellule...

Newmann a cédé à la tentation du dégoût

Richard Newmann, un jeune homme de 18 ans demeurant au 4134 Chateaubriand, a reconnu sa culpabilité, hier matin, devant le juge Redmond Roche, à une accusation de vol avec violence.

Le 30 novembre, vers 18 h. 30, en face du 3886 De Bullion, Newmann, armé d'un couteau, s'est attaqué à un passant pour lui voler un veston d'une valeur de $40.

"Mon client, a déclaré le procureur de Richard Newmann, est un jeune homme sans métier et sans emploi. Selon mes renseignements, personne ne s'occupe de lui pour le conseiller et l'aider. Il n'avait pas jusqu'ici de dossier judiciaire. Son vol avec violence sur la personne de Steven Ward est avant tout un geste désespéré, voire un geste de dégoût posé pour protester contre l'abandon dont il est victime."

Richard Newmann connaitra sa sentence le 16 décembre. Le juge Redmond Roche, qui lui a refusé tout cautionnement, a demandé un rapport présentenciel.

Le procureur de la couronne, Me Bernard Fournier, a pour sa part suggéré à la cour d'exiger la présence des parents de l'accusé, le 16 décembre, devant le tribunal.

Le président du tribunal a accepté la suggestion de Me Fournier.

Des opérateurs-radio des USA en service au Pakistan

SAIGON (AFP) — Douze opérateurs-radio américains ont quitté Saigon hier pour Dacca où ils prendront en charge le contrôle aérien des secours aux sinistrés pakistanais, a annoncé le porte-parole militaire américain à Saigon.

Les douze opérateurs-radio seront plus spécialement chargés de contrôler à terre les vols des hélicoptères engagés dans les opérations de secours, a précisé le porte-parole, qui a ajouté qu'ils resteront sur place un mois.

Les opérateurs appartiennent à la 101ème division aéroportée, a la "First Cav" et à la division "Americal".

les tribunaux

"Vous discréditez le bureau des libérations conditionnelles"

Depuis 1965, Camille Couture a presque toujours vécu en prison. Agé de 23 ans, chômeur, Couture, qui habite au 4455, Henri-Julien depuis quelques mois, a comparu, hier matin, en Correctionnelle, sous une inculpation de vol et de recel d'auto.

"Je ne peux pas me montrer clément à votre endroit, a déclaré le juge Redmond Roche. Vous avez bénéficié, récemment d'une libération conditionnelle. Vous êtes accusé, ce matin, d'un vol d'auto présumément commis en compagnie d'un garçon de 16 ans. Vous appartenez à cette catégorie de criminels incorrigibles qui méprisent tous ceux qui travaillent à leur réhabilitation, et qui, par leur comportement, discréditent le Bureau des libérations conditionnelles."

"Parce que les criminels de votre espèce se multiplient, a ajouté le juge Roche, la situation du crime, dans la métropole, n'a jamais été aussi alarmante et catastrophique. Je vous refuse tout cautionnement jusqu'à votre enquête préliminaire, le 8 décembre."

Dans la nuit du 30 novembre, vers 2 heures du matin, Camille Couture aurait volé l'auto de David Reiss. Son complice: un mineur, qui a comparu, hier matin, en cour du Bien-être social. Couture a un dossier criminel chargé.

Neuf livres d'héroïne

Un Français dans la vingtaine, Jacques Eisenbart, a comparu, hier matin, devant le juge Redmond Roche, de la cour des sessions de la paix, sous l'inculpation d'avoir été trouvé en possession de 9 livres d'héroïne.

L'accusé, qui a nié toute culpabilité, subira son enquête préliminaire le 9 décembre. Tout cautionnement lui a été refusé.

Lundi, un autre Français, Joël Marcel Bedouin, 30 ans, de Sevran, en France, avait comparu en Correctionnelle sous l'accusation d'avoir importé au Canada 8 livres et 8 onces d'héroïne.

Il avait été appréhendé, le 29 novembre, à l'aéroport international de Dorval, à sa descente d'un avion de la compagnie Air Canada.

Les douaniers auraient trouvé, dans un compartiment de sa malle, douze sacs de polythène bourrés d'héroïne. Bedouin subira son enquête préliminaire le 7 décembre.

Une balle égarée n'a pas entamé les projets de mariage

Grégoire Quintal, dont la ruée vers l'or dans les bureaux d'une compagnie de finance de la Métropole, le 24 juillet dernier, s'est bouclée par une fusillade au cours de laquelle Brian Beaumont, 22 ans, de l'avenue Beaconsfield, a perdu la vie, connaîtra sa sentence le 16 décembre.

Accompagné de trois complices — il s'agit de Paul Agnesi, 25 ans, de Ville St-Laurent, de Pierre Aubin, 25 ans, de Laval, de Brian Beaumont, 22 ans, de Montréal — Quintal, âgé de 25 ans, a participé, le 21 juillet 70, à un hold-up perpétré dans une succursale de compagnie de finance de la Côte-des-Neiges et pris part à une fusillade entre les policiers et ses complices. Un balle tirée par un policier — et qui s'était vicieusement égarée — lui avait alors fauché les testicules.

Hier, devant le juge Armand Chevrette, la fiancée de Quintal a déclaré que "les projets de mariage ne sont pas à l'eau malgré cette tragédie..."

Mais la cérémonie nuptiale sera vraisemblablement retardée de quelques mois, peut-être même de quelques années...

Le juge Chevrette prononcera sa sentence le 16 décembre.

BEAUTY CENTER VENTE

VENTE VENTE VENTE

9,000 PERRUQUES À VOTRE CHOIX
ASSORTIMENT COMPLET DE 20 À 30 COULEURS

100% KANEKALON PERRUQUES
REG. $30 A $40
$9.99 à $12.99

PREMIERE FOIS A MONTREAL

Nos experts vous aideront dans le choix et l'essayage des perruques.

BEAUTY CENTER
1409 RUE BISHOP
TEL: 845-8576
1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT AVEC VOTRE PREUVE D'ACHAT

CETTE OFFRE EST VALABLE POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT

offrez-lui en une... à noël ou...

VENTE GÉANTE DE FIN D'ANNÉE!

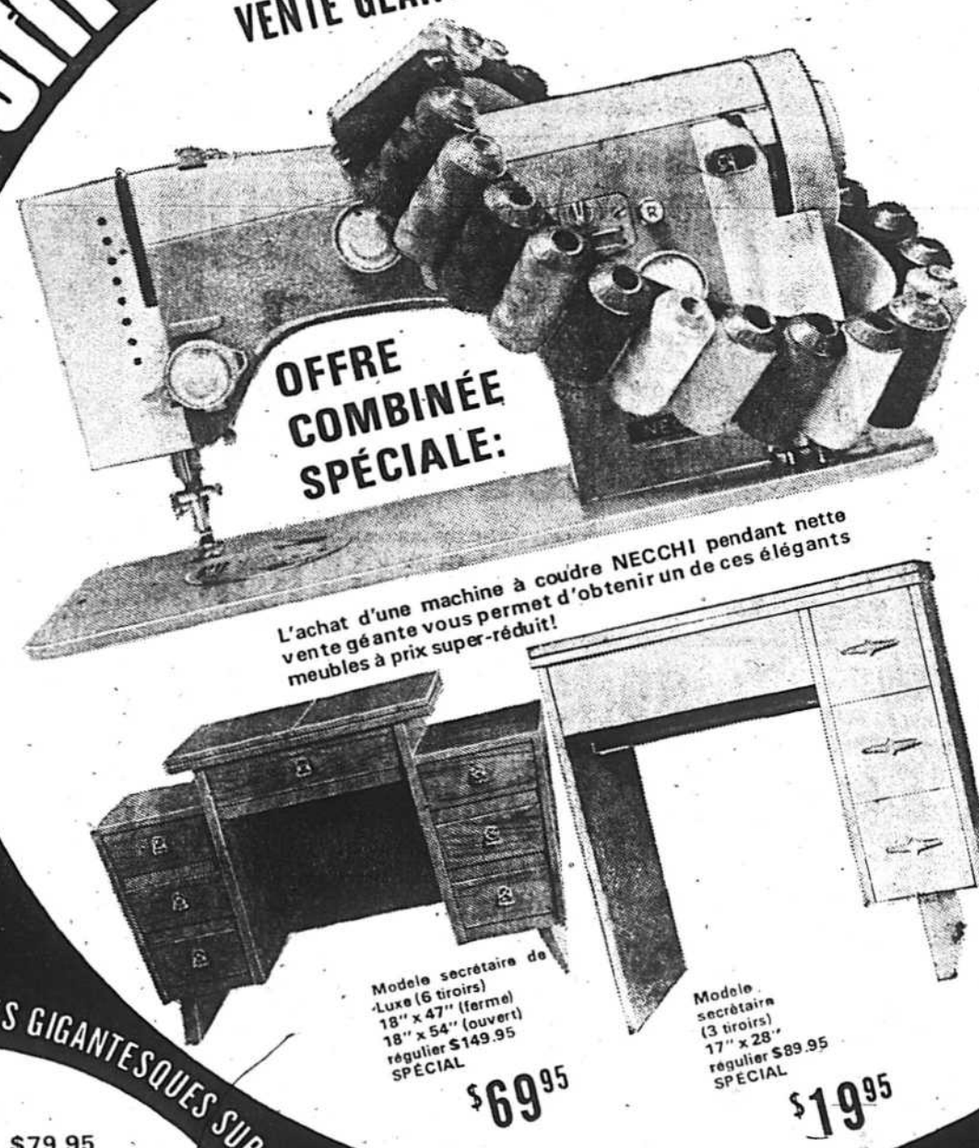

OFFRE COMBINÉE SPÉCIALE:

L'achat d'une machine à coudre NECCHI pendant notre vente géante vous permet d'obtenir un de ces élégants meubles à prix super-réduit!

Modele secrétaire de Luxe (6 tiroirs) 18" x 47" (ferme) 18" x 54" (ouvert) régulier $149.95 SPÉCIAL $69.95

Modele secrétaire (3 tiroirs) 17" x 28" régulier $89.95 SPÉCIAL $19.95

DES AUBAINES GIGANTESQUES SUR TOUTES NOS MACHINES A COUDRE NEUVES ET USAGÉES!

1 Singer 319K automatique $79.95
1 White 673 automatique $79.95
1 White 365 Zig-Zag automatique $109.95
1 Necchi Lincoln à couture droite $49.95
1 Stitrhamaster 770 automatique $89.95
1 Bernina 710 Zig-Zag avec cabinet $139.95
1 Phoenix 388 automatique $119.95
1 Singer 27-4 portative $29.95
1 Pfaff 90 Zig-Zag $149.95
2 Pfaff 260 automatiques $229.95
1 Bernina 730 automatique $289.95
1 Singer 638 automatique $239.95
1 White 5135 Zig-Zag avec cabinet $99.95
1 Omega 800-L automatique avec cabinet $139.95

1 Singer 348 automatique $149.95
1 Necchi 530 à couture droite $109.95
1 Necchi 544 automatique $249.95
1 White Rotary 43 à couture droite avec cabinet $79.95
1 Modernage à couture droite $49.95
4 Necchi Mirella à couture droite $69.95

Vente et service sur machines à coudre de toutes marques.

Plan de financement
Plan mise de côté

Stationnement gratuit: Chateaubriand et St-Zotique.

A votre service depuis plus de 22 ans!

CHALIFOUR & FRÈRES LTEE
RÉPARATION DE MACHINES À COUDRE DE TOUTES MARQUES
6586 RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL 326 TÉL. 273-2553

Saut-de-mouton à Saint-Hubert

La première pelletée de terre, pour la contruction d'un saut-de-mouton (échangeur) à Saint-Hubert, au rond-point du chemin Chambly, (route no 1), du boulevard Wilfrid-Laurier, (route no 9) et du boulevard Cousineau (dans Saint-Hubert), a été levée hier, en présence de M. Guy Leduc, député libéral de Taillon, et, pour la circonstance, représentant du ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard. Le coût de la construction, adjugée à la firme Sicotte et Fils, de Laflèche, de ce saut-de-mouton, sera de $2,296,972.37. Il est prévu que les travaux seront terminés pour l'automne 1971, l'inauguration dudit saut-de-mouton devant se faire au mois de novembre. Durant toute la période de construction, les travaux nécessiteront une main-d'oeuvre constante. A ce sujet, le député Leduc a tenu à préciser "qu'en plus de solutionner un épineux problème de circulation ce saut-de-mouton, emploiera plus de 100 ouvriers au cours de la période critique du chômage sur les chantiers de construction". Il a été calculé que ce saut-de-mouton, situé à un point routier stratégique sur la rive sud, en plus de diminuer dans une forte proportion les accidents routiers, permettra, une fois terminé et ouvert à la circulation, le passage quotidien de plus de 50,000 véhicules de tous genres. Toutefois, M. Leduc a tenu à ne pas prendre tout le crédit de la construction de ce saut-de-mouton, réclamé depuis plusieurs années, et dont les plans étaient déjà préparés plusieurs mois avant l'adjudication des travaux. En attendant la fin de ces travaux, des voies de contournement ont été mises en place afin de permettre aux automobilistes d'utiliser ce réseau routier, sans heurts ni inconvénients majeurs.

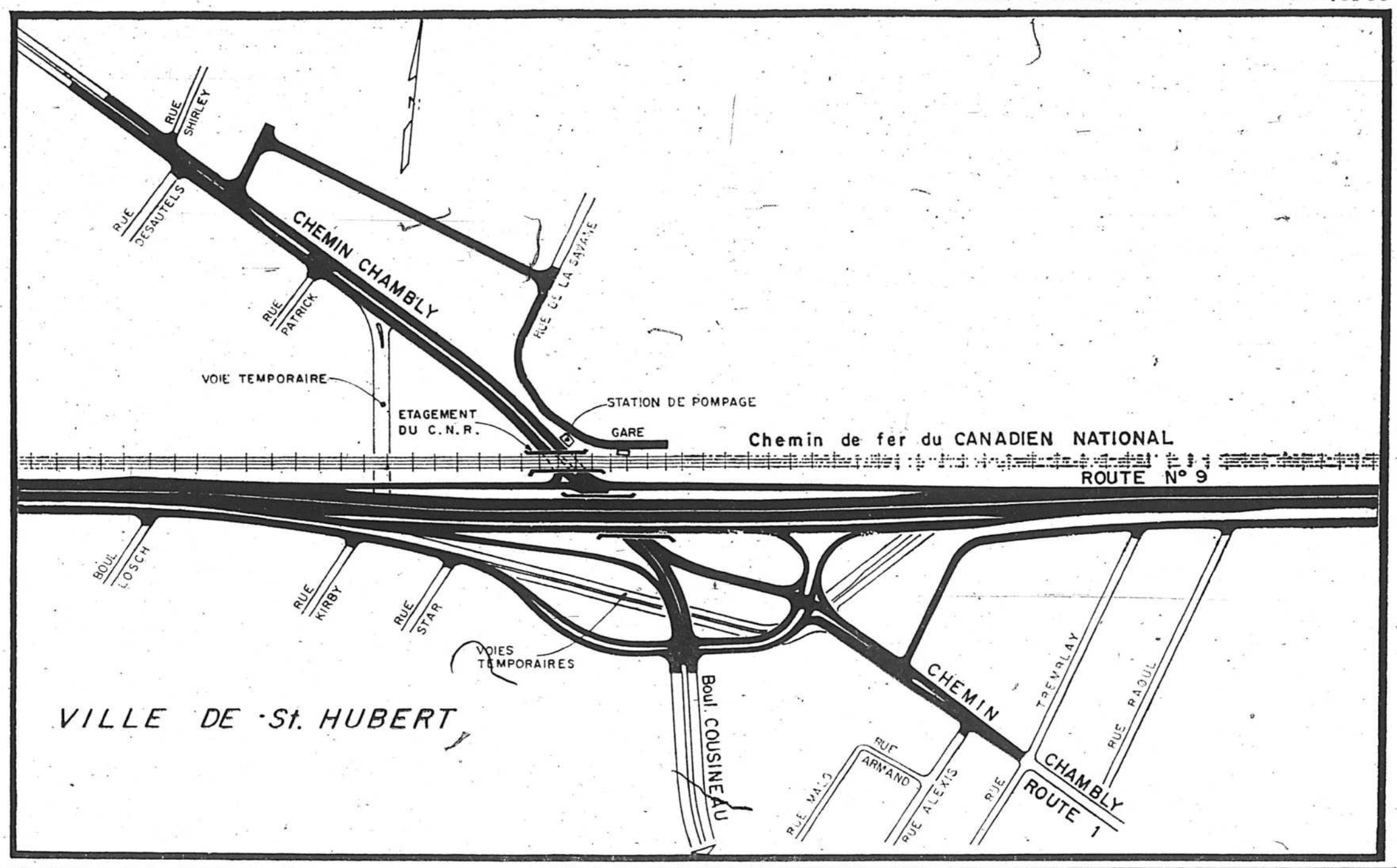

Sourire et serviabilité, voilà notre bilan de l'année.

Par toute la province comme par tout le Canada, notre personnel a essayé de vous rendre la chose bancaire un peu plus facile. De toute évidence, nous y sommes arrivés. Nos chiffres d'affaires en sont un témoignage concret.

Et c'est grâce à notre clientèle, oui grâce à vous, que nous pouvons mettre cet argent à l'oeuvre là où vous en profiterez: dans le domaine de l'éducation et de l'habitation, le financement des services publiques, l'expansion des commerces, le développement industriel.

Nous voulons être serviables, car nous en profiterons tous.

L'aspect financier de nos affaires, présenté en termes simples.

	Au 31 octobre (en millions de dollars) 1970	1969
Les fonds qui nous sont confiés		
Dépôts d'épargne personnels, en dollars canadiens.	$ 3,813	$ 3,467
Dépôts commerciaux et autres, en dollars canadiens.	2,655	2,469
Dépôts personnels, commerciaux et autres, en monnaies étrangères.	3,836	3,372
Engagements garantissant les transactions d'affaires de clients au Canada et à l'étranger, et divers comptes payables.	514	363
Fonds en réserve pour pertes possibles sur prêts et placements	160	150
Fonds des actionnaires: le capital utilisé pour gérer nos affaires.	391	375
Total des fonds qui nous sont confiés	$11,369	$10,196
Que deviennent ces fonds?		
Argent liquide pour satisfaire à la demande quotidienne de notre clientèle.	$ 2,649	$ 2,293
Prêts à vue sur nantissement, valeurs des gouvernements du Canada et des provinces et placements dans d'autres valeurs canadiennes.	1,930	1,639
Prêts personnels, prêts hypothécaires et prêts aux petits commerçants, aux corporations, aux gouvernements municipaux et provinciaux, en dollars canadiens.	4,329	4,229
Prêts et placements en monnaies étrangères.	1,783	1,568
Investissements dans les terrains, les édifices et l'équipement requis pour fournir un service de premier ordre dans chacun de nos 1321 bureaux et succursales.	97	93
Autres éléments d'actif, comprenant surtout des engagements de clients pour des transactions d'affaires au Canada et à l'étranger.	581	354
Total de nos ressources	$11,369	$10,196

Les résultats d'une année bien remplie

D'où proviennent nos revenus?	1970	1969
Revenus de prêts faits à des particuliers, à des entreprises commerciales, à des gouvernements et à d'autres institutions.	$ 686	$ 511
Revenus de placements (surtout en valeurs du Gouvernement requises par les exigences gouvernementales) et d'autres investissements qui pourraient se convertir rapidement en argent comptant.	112	109
Revenus des nombreux autres services rendus.	86	77
Total	$ 884	$ 696
Qu'en avons-nous fait?		
Intérêt payé sur les dépôts qui nous sont confiés.	$ 488	$ 348
Salaires versés aux quelque 24,000 employés de la Banque, contributions à la caisse de retraite et autres bénéfices.	150	138
Autres frais d'exploitation de la Banque, à travers le Canada et dans 31 autres pays.	101	89
Provision de l'année (après impôts) pour pertes possibles sur prêts et placements.	25	18
Impôts sur le revenu payés aux gouvernements du Canada, des provinces et des autres pays où nous sommes établis.	75	67
Dividendes payés à nos 34,154 actionnaires.	29	25
Réserve pour l'expansion future.	16	15
Total	$ 884	$ 696

W. Earle McLaughlin, *Chairman et président*
J. K. Finlayson, *Vice-président et directeur général en chef*

La Banque Royale du Canada
Siège social: Montréal.

BANQUE ROYALE
toujours serviable!

PLAZAMART
7017, ST-HUBERT • 273-5101
LE PLUS GRAND MAGASIN À RAYONS SUR LA PLAZA

BOUTIQUE PLAZAMART, 4030 est, ONTARIO

Ronald Caron LIMITÉE
7360, ST-HUBERT • 274-5668
MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

MEILLEUR MARCHÉ AILLEURS?
IMPOSSIBLE!

SI VOUS DÉCOUVREZ AILLEURS À MEILLEUR MARCHÉ LE MÊME ARTICLE ACHETÉ ICI EN DEDANS D'UNE SEMAINE,

NOUS VOUS REMBOURSERONS LA DIFFÉRENCE PLUS...

50%

SUPER-SPÉCIAUX Admiral

AUCUN COMPTANT

Admiral
T.V. COULEUR 19"
Son instantané — VHF/UHF
3 ans de garantie sur lampe-écran—
BAS PRIX SPÉCIAL!

AUCUN COMPTANT

Admiral
T. V. COULEUR 25"
son instantané — VHF/UHF
Garantie de 3 ans sur lampe-image
$549 *(avec échange)*

CRÉDIT INSTANTANÉ

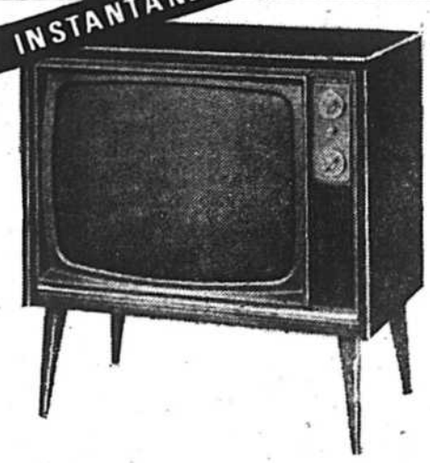

ADMIRAL T.V. 23"
Son instantané — VHF/UHF
Spécial **$199**

24 MOIS POUR PAYER

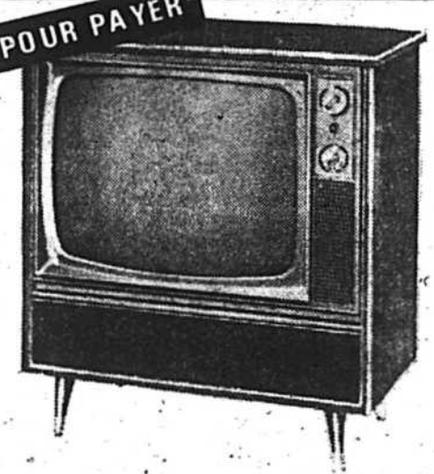

ADMIRAL 23" T.V.
Son instantané — VHF/UHF
BAS PRIX SPÉCIAL!

AUCUN COMPTANT

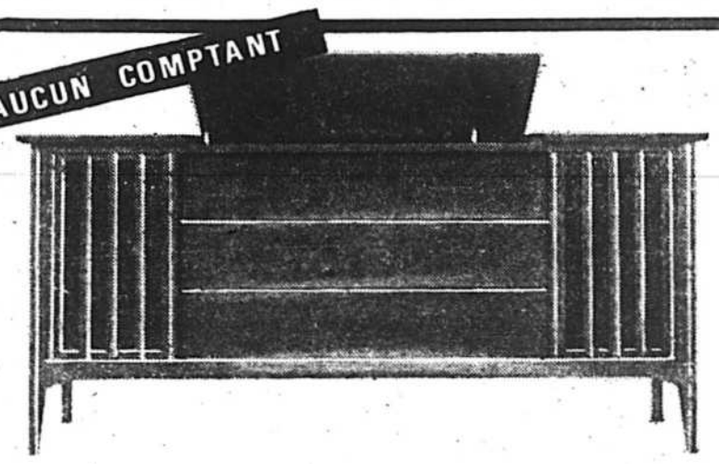

Admiral
STÉRÉO AM/FM
Modèle 8311
Une aubaine!
$199

AUCUN COMPTANT

Admiral
TV COULEUR 25"
Son instantané — VHF/UHF
GARANTIE DE 3 ANS SUR LAMPE-IMAGE
BAS PRIX SPÉCIAL

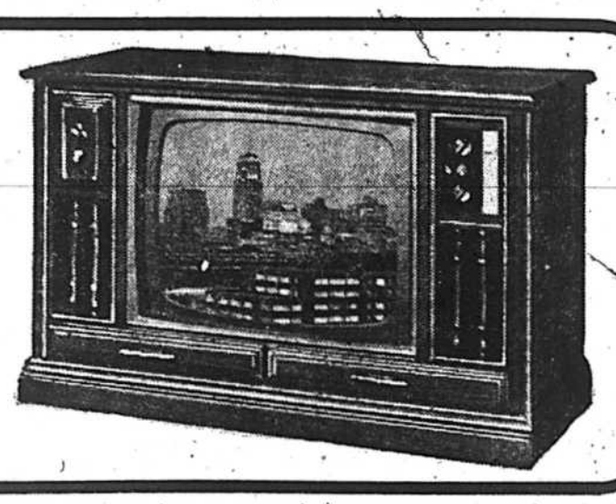

3 JOURS SEULEMENT

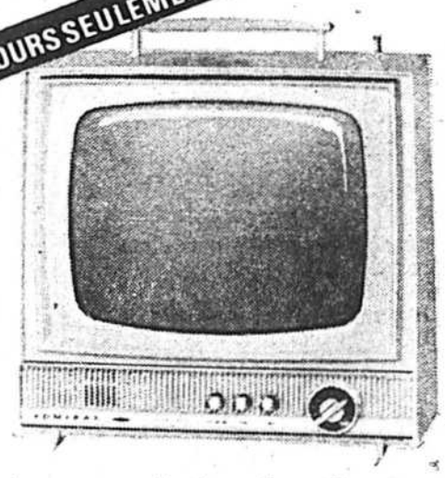

Admiral
TV PORTATIVE
Son instantané — VHF/UHF
Modèle 12P48X
$109

24 MOIS POUR PAYER

Admiral
RÉFRIGÉRATEUR 13 PI. CU.
$199

CRÉDIT INSTANTANÉ

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE
Admiral
$124

AUCUN COMPTANT

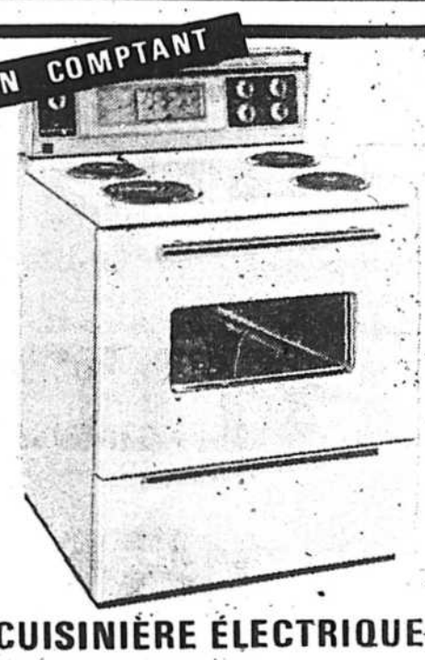

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE
Admiral *30"* **Automatique**
BAS PRIX SPÉCIAL!

CHARGEX

RAYON DES MEUBLES PLAZAMART/RONALD CARON

TERMES FACILES

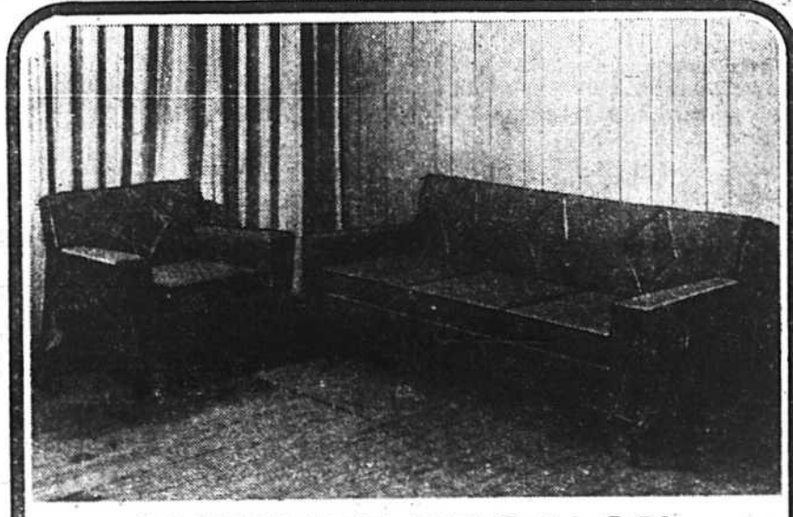

MOBILIER DE SALON
2 MORCEAUX
COUSSINS MOUSSE
Prix de vente!
$99

FAUTEUIL INCLINABLE
de bonne qualité
SPÉCIAL
$49

FAUTEUIL BERÇANT
Couleurs assorties
SPÉCIAL!
$29

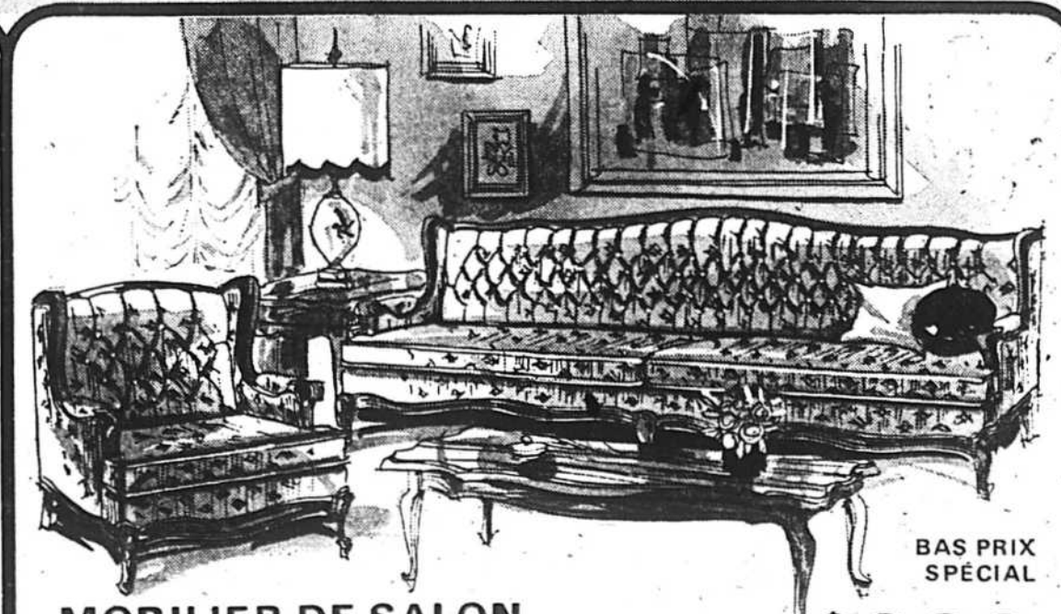

MOBILIER DE SALON
Provincial Français
2 morceaux, deluxe, bois fruitier sculpté, tissu broché de soie.
BAS PRIX SPÉCIAL
$229

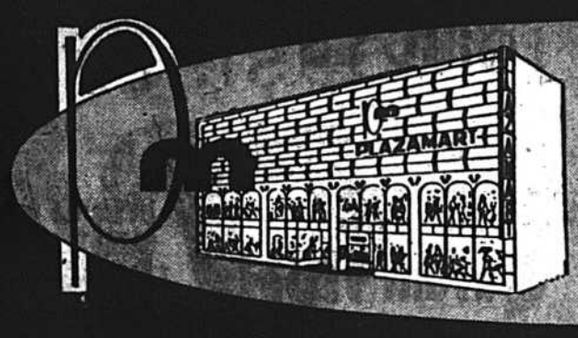

PLAZAMART
7017, ST-HUBERT • 273-5101
LE PLUS GRAND MAGASIN À RAYONS SUR LA PLAZA

BOUTIQUE PLAZAMART, 4030 est, ONTARIO

LIQUIDATION
7017 rue SAINT-HUBERT

3 JOURS SEULEMENT
JEUDI — VENDREDI — SAMEDI

ÉPARGNEZ JUSQU'À 70%

25% à 70%
DE RÉDUCTION
SUR TOUS NOS JOUETS

POUR DAMES
MANTEAUX DE DAIN «SUÈDE»
$48.88
Bas prix régulier Plazamart $99.99
Modèle croisé, enrichi par un col à revers de fourrure. Doublure en borg sur glissière.

POUR DAMES
MANTEAUX DE DRAP
$34.88
Bas prix régulier Plazamart $49.99
D'une coupe dernier cri, col châle et manchettes garnies de mouton espagnol.

GROUPE DE ROBES et robe / pantalon
POUR DAMES
$16.88
Valeur régulière jusqu'à $39.98
Choix de couleurs et modèles des plus à la page. Faites votre choix à bonne heure, vous serez des plus élégantes pour la saison estivale.

GILET DE SKI pour dames
$12.88
Bas prix régulier Plazamart $19.98
100% nylon lavable. Col tailleur, glissière au devant et aux poches. Couleurs: gris, marine, rose, tabac et orange.

POUR DAMES
GANTS EN CHEVREAU
$4.88
Bas prix régulier Plazamart $10.98
Cuir souple de 1ère qualité, doublé de laine. Couleurs: brun, noir.

VENTE DE LIQUIDATION aussi à la
BOUTIQUE PLAZAMART
4030 est, rue Ontario

BOTTES DE CUIR 17" avec glissière
$12.88
Bas prix régulier Plazamart $22.98
Chaudement doublées
Modèles et couleurs assortis

CHANDAILS pour MONSIEUR
$14.88
Bas prix régulier Plazamart jusqu'à $30
Tricot grosses mailles
Modèles et couleurs assortis

HABITS POUR MONSIEUR
$57.88
Bas prix régulier Plazamart $85
Modèles et tissus assortis. Beau choix de couleurs. Tailles: 35 à 46.

PALETOT DE CUIR POUR MONSIEUR
$38.88
Bas prix régulier Plazamart $69.99
Doublure de peluche amovible sur glissière. Couleurs: noir, gris. Tailles: 36 à 44.

POUR ENFANTS
GILET DE SKI UNI-SEX
7 à 14
$9.88
Bas prix régulier Plazamart $14.98
Modèle piqué en nylon ciré avec ceinture, 2 poches à glissière.

VENTE DE LIQUIDATION aussi à la
BOUTIQUE PLAZAMART
4030 est, rue Ontario

Profitez de cette grande vente avant Noël.

Les conditions économiques ont créées un surplus de milliers de dollars de marchandises. Cet inventaire doit être écoulé maintenant. Les valeurs sont fantastiques. La sélection est formidable. Vous ne trouverez peut-être jamais d'aussi bas prix. Magasinez de bonne heure pour le meilleur choix de ces items et de centaines d'autres spéciaux formidables à travers le magasin.

DES MILLIERS DE DOLLARS DE MARCHANDISES DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉES À DES PRIX DÉRISOIRES!

HÂTEZ-VOUS!
LES PORTES OUVRENT DÈS 9 H 30 DEMAIN MATIN

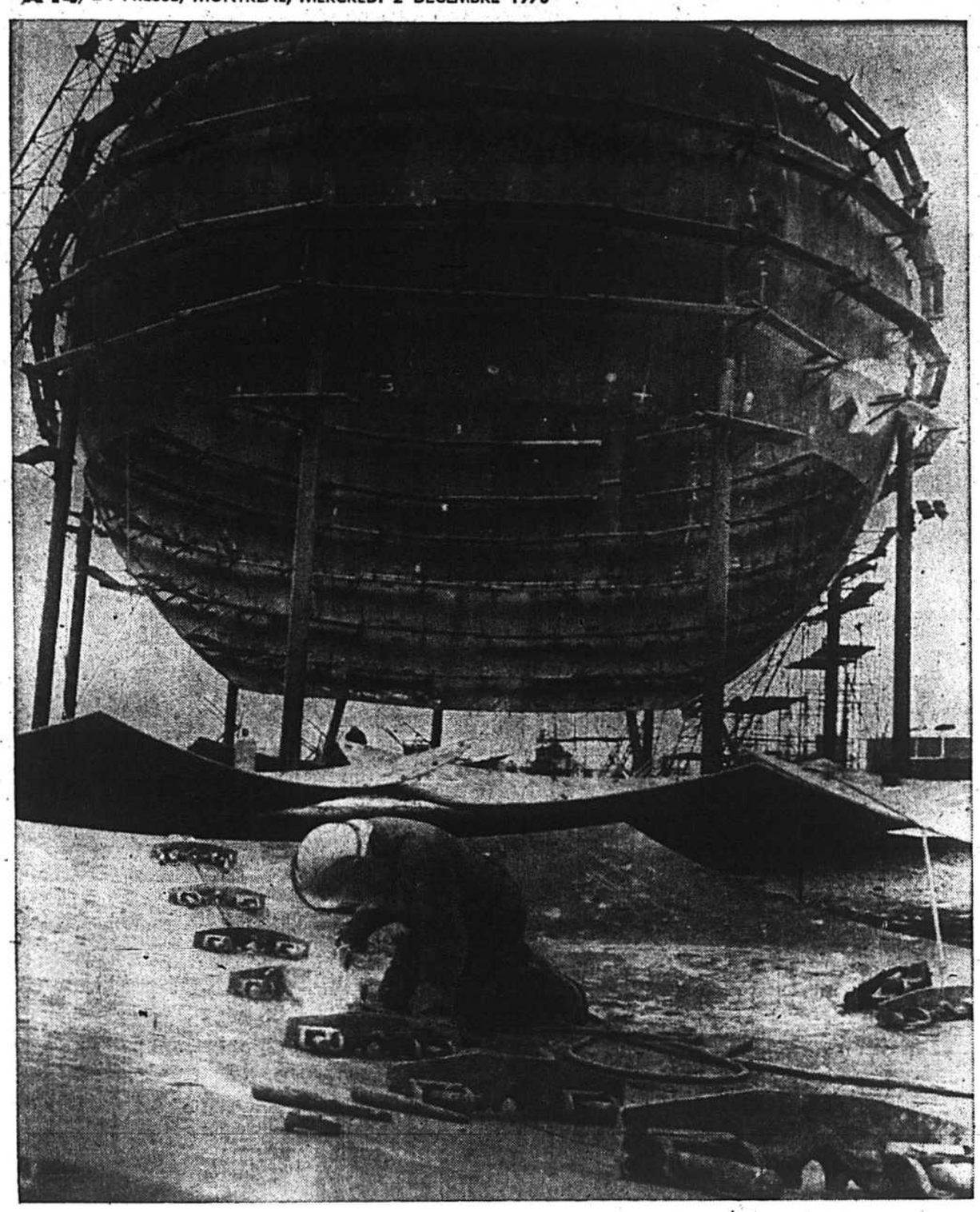

téléphoto PC

Système ingénieux mis à profit à Hamilton

Les autorités municipales de la ville de Hamilton ont décidé de construire un second étage à l'usine de traitements des déchets qui y sont brûlés quotidiennement. Ce second étage fournira, à même les gaz des déchets brûlés, la chaleur nécessaire à la combustion réalisée au premier étage. Ce système ingénieux permettra à cette ville ontarienne de réaliser une économie substantielle, et conséquemment la réduction des taxes aux contribuables.

Le meurtre Lemire: le père de la victime se blesse gravement à la cour de Trois-Rivières!

par Léopold LIZOTTE

TROIS-RIVIERES — Le meurtre du garçon de table Gilles Lemire, qui a jeté la consternation dans cette ville, il y a uneq uinzaine, pour avoir de multiples rebondissements par la suite, a failli causer indirectement une autre mort, hier après-midi.

Et ce nulle part ailleurs qu'au palais de justice local.

Alors que venait tout juste de débuter l'enquête préliminaire des deux turbulents détenus qui sont accusés de ce crime particulièrement révoltant, le père de la victime s'est grièvement blessé dans une chute du haut d'un escalier.

L'incident s'est produit peu après que le procureur de la couronne, Me Pierre Houde, eut réussi à convaincre le juge Maurice Langlois de décréter le huis clos pour toute l'enquête, afin de mettre les témoins plus à l'aise pour témoigner, en raison de menaces proférées contre certains d'entre eux ces derniers jours.

Et pour lesquelles, incidemment, une dizaine de personnes ont été interrogées, cependant que quatre d'entre elles étaient traduites en cour.

Comme tout le monde, M. Lemire père, qui avait attendu inutilement toute la matinée le début des procédures, dut quitterl a salle.

Mais il y revenait quelques minutes plus tard, visiblement mécontent. Mais pour être invité à nouveau à s'en aller.

Large entaille à la tête

Il demanda alors à quelques-unes des personnes qui attendaient toujours dans le corridor voisin la direction de la porte de sortie, apparemment résolu à retourner chez lui.

Mais en descendant la première partie d'un escalier à deux paliers, il virevolta soudainement sur lui-même, tomba à la renverse sur le garde-fou, et piqua tête première vers le parquet du sous-sol.

Il s'infligea alors une large entaille au cuir chevelu, et il répandit une forte quantité de sang pendant que les policiers faisaient diligence pour alerter l'hôpital le plus proche et mander une ambulance.

Tout d'abord inconscient lorsqu'on s'était approché de lui, immédiatement après sa chute, il devait cependant marmonner quelques mots, au moment d'être posé sur la civière.

Il va sans dire que cet incident devait causer une forte commotion, et, en cour même, il y eut un moment de vif émoi lorsqu'on entendit soudainement les cris aigus que poussèrent plusieurs femmes en voyant le sexagénaire s'écraser sur le béton du sous-sol.

Mis au courant de ce qui venait de se produire, à la faveur d'un bref ajournement, les accusés Louis-Phippe Bourgeois et Claude Lefebvre restèrent imperturbables, le premier demandant tout simplement aux policiers:

—Y est pas mort?

Pour une fille à gogo

Respectivement surnommés "Ti-Lou" et "Frisette" par leurs jeunes amis, qui étaient en force dans les couloirs du Palais et qui réclamaient même avec la dernière impudeur des "becs" (sic) à leur passage, Bourgeois et Lefebvre auraient eu leurs premiers démêlés avec Lemire le 14 octobre, au sujet d'une... fille à gogo.

A ce moment-là, Bourgeois serait allé visiter un de ses amis, Roland Shanks, à l'hôtel Trois-Rivières, et, selon le barman de l'établissement, ils auraient "joué" avec trop d'insistance autour de la danseuse à gogo de la place.

Celle-ci descendit même de l'estrade en pleurant et en criant :

"Je veux m'en aller d'ici".

Ce que voyant, l'employé aurait dit:

"Hé, les gars, faites pas les caves. On n'a rien qu'une danseuse à gogo, et on ne veut pas la perdre".

Mais Bourgeois aurait vivement répliqué, à l'adresse du barman:

"Toé, va jouer à la police ailleurs ou je vais te tirer".

Lemire serait alors arrivé, et serait intervenu en éconduisant assez prestement l'accusé.

Ce dernier, visiblement vexé, aurait alors lancé:

"Si les "bras" ne marchent plus, ici, on va tirer".

Un geste en... forme de pistolet ?

Et le témoin de souligner cette dernière phrase en prêtant au prévenu un geste par lequel sa main droite aurait pris la forme... d'un pistolet.

L'avocat de la défense, Me Bergeron, est rapidement sur pied, par la suite, pour lui faire remarquer qu'il n'a pas prêté ce même geste à l'inculpé, au moment de l'enquête du coroner.

—Est-ce que, par hasard, vous auriez parlé de votre témoignage avec une autre personne, Lafrenière, par exemple ? lui demande-t-il ensuite.

Avec une franchise qui étonne, le témoin répond alors:

—Et pourquoi est-ce que nous n'en aurions pas parlé?

Il nie par ailleurs avoir jamais vu, dans le quartier des employés, un bâton de baseball.

Quant à ce qu'il vient de raconter, c'est le mercredi 14 octobre que tout cela s'est passé.

Mais ce n'est que le 17, en matinée, que Lemire a été abattu de cinq balles, dans la cour arrière de son domicile de la rue Sainte-Cécile.

Son chien veut sortir

Le premier qui ait eu connaissance que quelque chose ne tournait pas rond dans la ruelle, ce fut apparemment le chien de la victime.

Mme Lemire dit en effet qu'à deux reprises, il voulu sortir de la maison, mais que ce n'est qu'à la dernière occasion qu'elle le suivit sur le balcon, après avoir vu une auto ralentir, en face de la maison.

Elle vit alors son mari étendu près de sa voiture, qu'il avait tout juste eu le temps de refermer à clef, en revenant de son travail.

Elle se jeta littéralement sur lui, mais ne put en tirer un mot.

Elle cria alors de toutes ses formes, et par un heureux hasard, une voiture de police passait justement au coin de la rue. Les agents constatèrent rapidement ce qui venait de se produire.

Quant au voisin d'en bas, son attention avait été éveillée, lui, par ce qu'il avait cru être un "back-fire".

L'expert Yvon Thériault devait cependant établir, un peu plus tard, que ce bruit avait plutôt été causé par cinq projectiles tirés avec le plus gros revolver que l'on puisse trouver sur le marché: un Webley .455.

Recul du taux hypothécaire aux Etats-Unis

WASHINGTON (UPI) — Le gouvernement des Etats-Unis a baissé de 8½ pour cent à 8 pour cent le taux d'intérêt maximum applicable à des taux d'hypothèque pour la construction. Le nouveau taux s'applique aux constructions financées sous le régime de la loi fédérale de l'habitation, et sous l'administration des anciens combattants.

Ce taux hypothécaire avait été haussé de 7.5 pour cent à 8.5 pour cent au mois de janvier dernier et il subit sa première baisse depuis ce temps là.

Selon M. George Romney, secrétaire d'état à l'habitation, "le déclin déjà enregistré sur les autres taux d'intérêt et l'ensemble des perspectives dans ce domaine ont enfin rendu possible la baisse du plafond des taux hypothécaires de la loi fédérale de l'habitation".

Lamy fait sa grande vente avant Noël

POSE ET LIVRAISON GARANTIES AVANT NOEL

6756, RUE ST-HUBERT, près de St-Zotique

VENTE DE TAPIS

TAPIS

TAPIS SHAG
EN FIBRE DE NYLON,
2" EPAISSEUR, PREMIERE QUALITE

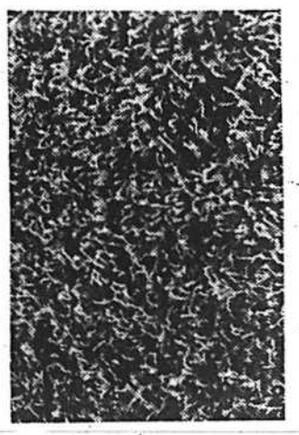

Motifs : Espagnol, semi-oriental, moderne et scandinave.

disponible dans Bleu - Vert - Tangerine et Or.
Rég. $12.95 ver. car.
SPECIAL $7.95 ver. car.

LUXUEUSES CARPETTES DE TAPIS AXMINSTER
importées d'Ecosse "100% laine"
Disponible dan els grandeurs suivantes :

	Ord.	SPECIAL
6 x 9	$89.95	$59.95
9 x 12	$159.95	$119.95
12 x 12	$209.95	$159.95
12 x 15	$259.95	$199.95

TAPIS 100% POLYPROPYLENE
A dos caoutchouté. Choix de couleurs. Posez-la vous-même, rien de plus facile.
Rég. $6.95 en SPECIAL $4.99

ATTENTION! ATENTION! ATTENTION!
JAMAIS VU ET INUSABLE, UN TAPIS 80% ACRYLIQUE — 20% NYLON
sur dos caoutchouté idéal pour : cuisine, passage, salle de jeux, escaliers, etc. 6' de large : disponible en 5 couleurs.
Prix régulier $7.95 ver. car.
à LIQUIDER à $2.99 ver. car.

TAPIS OZITE DE PREMIERE QUALITE
sur dos en caoutchouc $3.49 ver. car.

PRELARTS

PRELART "CUSHION-FLOOR"
Linoléum qui s'obtient dans les largeurs de 6, 9 et 12 pieds. Choix de plusieurs couleurs et motifs.
Prix ord. $3.29 v.c. PRIX SPECIAL $2.49 VER. CAR.

PRELART EN VINYLE
9 ou 12 pieds de largeur. Choix illimité de couleurs et motifs.
Prix ordinaire $1.89 la v. c. PRIX SPECIAL $1.49 VER. CAR.

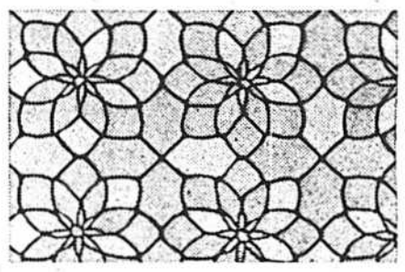

N'oubliez pas, nous sommes reconnus pour être les plus grands spécialistes en vente et installation de prélarts en vinyle corlon "ARMSTRONG"
Prix à partir de $3.50 ver. car. jusqu'à $11.50 ver. car.

CONGOLEUM
6, 9 et 12 pieds de largeur. Grand choix de couleurs et motifs.
Prix ordinaire : $1.29 la ver. car.
PRIX SPECIAL 89¢ ver. car.

½ PRIX
Plus de 200 restes de rouleaux de prélart. Choix de produits de qualité des marques Corlon, Montina, Tessera, Loire, Vernay, Terrazo et Coraire. Linoléum incrusté.

TUILES

TUILES DE VINYLE PUR
Que vous pouvez poser vous-même. Elles sont garanties pour la vie par Good-Year, n'exigent aucun cirage et ne s'égratignent pas. Grandeur : 12 x 12 pouces. Choix de 20 couleurs et de 6 motifs. Mode de pose : enlever le papier collé au dos de la tuile, poser celle-ci sur le sol et presser uniformément. C'est simple comme bonjour !
Prix ordinaire 99¢ chacune
PRIX SPECIAL chacune 59¢

A LIQUIDER
450 BOITES DE MAGNIFIQUES TUILES "PEEL & STICK"
Vous pouvez les poser vous-même avec beaucoup de facilité. Grandeur : 9 x 9 pouces. Choix de couleurs : marbre, os, rouille et café.
Prix ordinaire : 22¢ ch.
PRIX SPECIAL chacune 12¢

FAMEUSES TUILES "PLACE & PRESS"
autocollantes, pose facile — pas de saleté — pas de colle à étendre — enlevez la feuille d'endos — mettez en place et appuyez.
Grandeur 12" x 12" SPECIAL 29¢

TUILES en VINYLE et AMIANTE
AVEC INCRUSTATION DE VINYLE PUR
Grandeur : 12 x 12 pouces. Choix de 16 couleurs et de 4 motifs.
Prix ordinaire : 24¢ chacune
PRIX SPECIAL chacune 16¢

ATTENTION
Idéal pour cadeaux de Noël magnifiques peaux de mouton naturel, descentes de lits et multitude de carpettes de toutes dimensions.

MAGASIN A
MONTREAL
QUEBEC
TROIS-RIVIERES
ST-HYACINTHE
CHICOUTIMI

Lamy LTEE

CHARGEX

TAPIS — PRELARTS — TUILES

6756 ST-HUBERT -- Tél.: 273-1551

(entre St-Zotique et Bélanger)

Stationnement gratuit à l'arrière du magasin

La mort de la romancière Albertine Sarrazin: deux médecins sont accusés d'homicide involontaire

MONTPELLIER (AFP) — Deux médecins français comparaissent, depuis lundi, devant le tribunal d'instance de Montpellier (sud-ouest de la France); sous l'accusation "d'homicide involontaire par négligences, maladresses et imprudences" après la mort de la romancière Albertine Sarrazin. Le jugement sera rendu le 21 décembre.

Les deux hommes, les docteurs Schilliro, chirurgien, et Pietrera, anesthésiste, sont poursuivis à la suite d'une plainte de M. Julien Sarrazin, mari de la romancière Albertine Sarrazin ("L'Astragale" et "La Cavale"), morte le 10 juillet 1967, au cours d'une opération chirurgicale pratiquée par les deux hommes, qui les accuse d'être responsables de la mort de sa femme.

En fait, ce sont les problèmes de la responsabilité du médecin et de la sécurité du malade qui sont au centre de ces débats.

Le plaignant reproche aux deux médecins de ne pas avoir pris toutes les précautions pré-opératoires nécessaires. Ceux-ci, avant l'opération, n'avaient, en effet, pas déterminé le groupe sanguin de la romancière. Le plaignant soutient que cette "négligence" est à l'origine de la mort de sa femme qui, au cours de l'opération (néphrectomie), c'est-à-dire ablation d'un rein) a succombé des suites d'un arrêt circulatoire. Or, les avocats du plaignant affirment que la romancière aurait peut-être pu être sauvée si une transfusion ou une perfusion sanguine avait été pratiquée immédiatement.

Les accusés se défendent en soutenant que, dans le cas précis d'Albertine Sarrazin, une détermination, avant l'opération, du groupe sanguin n'était pas nécessaire. Selon eux, en effet, l'ablation d'un rein ne provoque pas de perte sanguine importante.

De plus, ils déclarent que, dans l'état d'extrême faiblesse dans lequel se trouvait la malade, une transfusion, non seulement ne pouvait la sauver, mais encore, elle aurait pu précipiter sa mort. Enfin, ils ajoutent que la malade est, à leur avis, morte d'une embolie et qu'une transfusion sanguine n'y aurait rien changé.

L'un des témoins entendus, le Pr. Bauman, l'un des maîtres français de l'anesthésiologie, a déclaré, à titre d'expert, que, sans pouvoir affirmer qu'une transfusion immédiate aurait permis de sauver la malade, il estimait que l'on ne lui avait pas donné toutes ses chances de survie.

"Je ne pense pas, a-t-il ajouté, qu'il y ait un chirurgien en France, urologue confirmé, qui procède à une néphrectomie sans avoir, au préalable, déterminé le groupe sanguin de son patient".

Les médecins qui ont pratiqué l'autopsie du corps d'Albertine Sarrazin ont ensuite été entendus. Ils ont déclaré que, bien qu'ils n'aient pu déterminer avec exactitude la cause de la mort de la romancière, ils étaient persuadés que celle-ci n'avait pas succombé à une embolie, comme le prétendent les accusés.

Les avocats de la partie civile ont demandé que les docteurs Schilliro et Pietrera soient condamnés à verser 250.000 francs ($50,000) de dommages et intérêts et un franc symbolique à leur client, en précisant que ces 250.000 francs seraient intégralement versés à la "Fondation Albertine Sarrazin" — créée pour perpétuer le souvenir de la romancière — qui a pour but de récompenser de jeunes talents littéraires. Le seul franc symbolique était réclamé au bénéfice de M. Julien Sarrazin.

Les avocats de la défense ont ensuite demandé la relaxe pure et simple de leurs "clients, l'un d'eux déclarant même en s'adressant aux avocats de la partie civile: "en réclamant 250.000 francs de dommages et intérêts, vous faites du proxénétisme post-mortem."

Cette déclaration et les réactions qu'elle provoqua dans le public poussèrent le président du tribunal à suspendre l'audience pendant une dizaine de minutes.

Auparavant, le procureur de la République avait, dans son réquisitoire, reproché aux accusés d'avoir "sous-estimé le risque opératoire." "Il faut détruire, avait-il ajouté, le mythe de l'irresponsabilité médicale. L'impunité du médecin a vécu et ne ressuscitera pas. Lorsque les médecins ont un incident de parcours, ils doivent s'en expliquer et rendre des comptes à la Justice."

Toutefois, il avait conclu en laissant à l'appréciation du tribunal l'évaluation de la peine à infliger aux accusés.

Recherches intenses pour retrouver les meurtriers de Denise Vouligny

La Sûreté de Longueuil poursuit activement son enquête afin de déterminer les circonstances qui ont entouré le meurtre de Mlle Denise Vouligny, retrouvée sans vie en bordure du Chemin-du-Lac, à Longueuil, lundi soir.

Surpris au hasard d'une patrouille de routine par les policiers, les deux présumés assassins, qui étaient sur le point d'inhumer leur victime, ont réussi à prendre la fuite en automobile.

Cette chasse à l'homme a été ponctuée d'un échange de coups de feu entre les "sinistres croque-morts" et les policiers de Longueuil qui cependant n'ont pu les rattraper.

Le cadavre de la jeune femme de 23 ans, serveuse dans un cabaret de la rive sud, a été autopsié, hier, et un premier rapport du médecin légiste a révélé que Mlle Vouligny a été exécutée de quatre balles de revolver dans la tête.

Les policiers ont rapporté, de leur côté, ne pas encore connaître le mobile de ce mystérieux assassinat.

Deux individus soupçonnés de vol ont été capturés

Les policiers du poste no 21 ont capturé hier matin deux individus qui sont soupçonnés d'être les auteurs d'une tentative de vol à main armée à la pâtisserie Trudel, au 2617, rue Everett.

Les deux malfaiteurs, la tête enfouie sous une cagoule, ont tiré un coup de feu à l'intérieur de l'établissement mais se sont enfuis les mains vides, en empruntant une ruelle.

Peu après, les policiers de l'auto-patrouille 21-3 capturaient deux suspects à l'intersection des rues Jean-Talon et Delorimier.

la presse

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

PUBLICITE
Grandes annonces : 874-7306
Télé-Presse : 874-7306
Vacances/Voyages : 874-7306
Cahiers spéciaux : 874-7306
Carrières et professions : 874-7245 874-7246
Nominations : 874-6868
Annonces classées : 874-7111

PROMOTION
Service de la promotion : 874-7100 874-7294

TIRAGE
Livraison à domicile 8 a.m. à 8 p.m. du lundi au vendredi 8 a.m. à 5 p.m. le samedi : 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces : 874-6892
Annonces classees : 874-6900

PERSONNEL
General : 874-7353
Direction : 874-7351
lundi au vendredi 9 a.m. à 5 p.m.
Recrutement et sélection : 874-7360
lundi au vendredi 9 a.m. à 5 p.m.
En tout autre temps : 874-7272

COMMUNICATIONS
Relations publiques : 874-6800
Information générale : 874-7272

RÉDACTION
le jour du lundi au vendredi
Pupitre : 874-7061
Sports : 874-7008
Spec. Télé-Presse : 874-7029
Finance : 874-7016
Arts et lettres : 874-7014
Vie feminine : 874-7023
Nuit (en tout temps) : 874-7061

Porter une fourrure GIGUÈRE c'est apprivoiser l'hiver en beauté

L'étrenne rêvée: une fourrure GIGUÈRE... À prix d'aubaine!

Chat lynx canadien tel qu'illustré.
$495

Ocelot $2900
Loutre du Labrador retouchee $1150
Pattes de visor violet ou perle $795
Castor du Labrador $750
Renard norvégien qualité supérieure $695
Lynx naturel qualite superieure $625

Castor canadien naturel $750
Queues de vison saphir garnies de renard $635
Ocelot bébe $595
Swakara teint noir et vison violet $595
Chat lynx canadien qualite supérieure $595
Castor rasé teint $495
Rat musqué naturel midi et renard roux $495
Mouton de Perse teint noir et vison $450
Chat sauvage retouché qualité supérieure peaux descendues $430

VISON PASTEL, PERLE, VIOLET, BLACK CROSSED. Même modèle que l'illustration. Disponible en 4 qualités.
$750 $950 $1200 $1600
Autres teintes disponibles

DE FOURRURES JEUNES EN LYNX, CHAT SAUVAGE, RENARD ET RAT MUSQUÉ.

OFFRE EXCEPTIONNELLE
Chat lynx canadien $495
Renard norvégien $495
Renard roux naturel. Peaux descendues $495
Chat sauvage retouché. Qualité supérieure $395
Renard roux naturel $360
Chat sauvage naturel $295
Rat musqué naturel $295

Basserisk américain naturel garni de pécan canadien
$975

Vison chinois teint noir et renard norvégien
$495

NOUS AVONS LE PLUS GRAND CHOIX EN VILLE

Giguère FOURRURE

MÉTRO

787 est, ave MONT-ROYAL
coin SAINT-HUBERT
à 1,000 pieds du MÉTRO, STATION MONT-ROYAL

TÉL.:526-6611

Le non-fumeur vivant dans une métropole est dix fois plus sujet au cancer du poumon

BOSTON (PA) — Pour celui qui ne fume pas, habiter et travailler à New York ou dans une autre grande ville est aussi dommageable que fumer un paquet de cigarettes par jour, si l'on considère les répercussions de la pollution de l'air sur l'organisme humain.

Voilà ce qu'a affirmé récemment le Dr John J. Hanlon, administrateur adjoint de la surveillance de l'environnement aux Services de santé publique des Etats-Unis.

Celui qui ne fume pas et vit dans une métropole court un risque dix fois plus grand d'être victime du cancer des poumons qu'un autre habitant dans une région où il n'y a presque pas pollution de l'air.

Le Dr Hanlon, qui participait au 24e congrès de l'Association des médecins des Etats-Unis, a ajouté au cours d'une interview que fumer dans un milieu pollué était grandement plus dangereux pour la santé que fumer dans une atmosphère saine.

Il a souligné que les fumeurs travaillant dans l'industrie de l'amiante couraient des risques 80 fois plus grands que toute autre personne.

Si le nombre des travailleurs dans les mines d'amiante et les usines de transformation de ce métal sont peu nombreux, n'oublions pas, a-t-il noté, l'usage de plus en plus répandu de l'amiante aussi bien dans la fabrication des automobiles que dans la construction des maisons. Il a précisé qu'on n'a pas encore établi les risques courus par la population en général à la suite de cette popularité de l'amiante.

La vie de de Gaulle fut sauvée grâce aux Israéliens

TEL-AVIV (AFP) — Une tentative d'assassinat du général de Gaulle, ancien président de la République française, avait été déjouée en 1961, grâce à des renseignements fournis par le "Shin Beth" (services de sécurité israéliens) aux services secrets français, affirme M. Michael Bar-Zohar, auteur israélien de livres consacrés aux services secrets israéliens.

Cette affaire, relatée dans le dernier livre de M. Bar-Zohar, "Les opérations des services de sécurité", qui est publié en feuilleton dans le quotidien du soir israélien "Yadioth Aharonoth" est présentée de la façon suivante:

Paris. Printemps 1961.

Un Français présente à un citoyen israélien une requête assez particulière: il s'agit de trouver un Arabe israélien susceptible d'assassiner le général de Gaulle afin que les pays arabes souffrent de la réprobation. Le ressortissant israélien prévient aussitôt M. Walter Eytan, ambassadeur de son pays à Paris. M. Eytan informe Jérusalem et reçoit en retour l'ordre du premier ministre, M. David Ben Gourion, d'avertir les services de sécurité français. Le chef de cabinet militaire du général de Gaulle est mis au courant. Grâce à l'avertissement israélien, le complot est déjoué et les arrestations suivent. Plus tard, le général de Gaulle adressera des remerciements privés à M. Ben Gourion.

M. Bar-Zohar rapproche ce qu'il rapporte du toast porté par le président de la République française à "Israël, ami et allié" de la France, à l'occasion d'une visite faite après cette affaire par l'ancien premier ministre israélien à Paris.

La thèse de l'écrivain israélien avait déjà été évoquée à plusieurs reprises ces dernières années dans diverses publications israéliennes et étrangères.

Diplomate enlevé

BONN (AFP) — M. Egon Beihl, agent consulaire de la R.F.A. à Saint-Sebastien, a été enlevé cette nuit, apprend-on au ministère ouest-allemand des Affaires étrangères.

Selon ces informations, transmises par l'ambassade de la R.F.A. à Madrid, ce rapt pourrait être en liaison avec le procès de Burgos. On ignore toutefois quels peuvent en être les auteurs, qui n'ont encore fait connaître aucune condition.

M. Lopez Bravo, ministre espagnol des Affaires étrangères qui se trouve en visite à Bonn et doit regagner Madrid ce matin, et M. Hermann Mayer Lindenberg, ambassadeur d'Allemagne en Espagne, qui accompagne le ministre, ont été prévenus.

Un journal espagnol publie des "preuves" des contacts entre Hussein et Israël

MADRID (AFP) — Le journal "Madrid" a publié hier une série de cinq documents diplomatiques d'origine jordanienne, qui prouvent, selon lui, la réalité des "contacts et des négociations entre le roi Hussein et Israël depuis la guerre des six jours".

Ces documents secrets, affirme le journal, émanent "des organisations de la résistance palestinienne dont les membres sont infiltrés à tous les niveaux de la vie politique, économique et militaire jordanienne".

Parmi ces documents se trouve notamment une dépêche diplomatique adressée le 10 décembre 1967 par le premier ministre et ministre des Affaires étrangères jordanien à son ambassadeur à Rome, lui ordonnant d'entrer en contact avec le ministre italien de l'Information pour qu'il fasse pression sur la presse, afin "que l'on n'écrive rien sur les entrevues secrètes du roi Hussein et de ses représentants avec les autorités israéliennes".

Le premier ministre demandait également à son ambassadeur d'intervenir auprès de son collègue israélien pour que les deux ambassades démentent toute révélation à ce sujet et pour lui assurer que, de la part d'Amman "tous les pactes secrets signés avec les autorités israéliennes seront respectés par le gouvernement actuel et par tous les gouvernements jordaniens à l'avenir". A la même époque un journal romain de langue anglaise le "Daily American" avait d'ailleurs fait état de tels entretiens. Le ministre jordanien des Affaires étrangères par intérim, M. Shoki El Moktadi, avait d'autre part, dans une dépêche en date du 4 octobre 1967 à son ambassadeur à Londres transmis des instructions personnelles du roi Hussein lui demandant de faire part au gouvernement britannique de l'acceptation d'Amann "d'engager des négociations directes avec les autorités israéliennes".

Comparez ☑ vous choisirez la

STEREO 71

Westinghouse

La comparaison avec d'autres appareils stéréophoniques de haute qualité vous convaincra que Westinghouse vous offre des avantages vraiment supérieurs, à plusieurs égards: ébénisterie, caractéristiques techniques, qualité de reproduction (sonorité), commodités, etc.

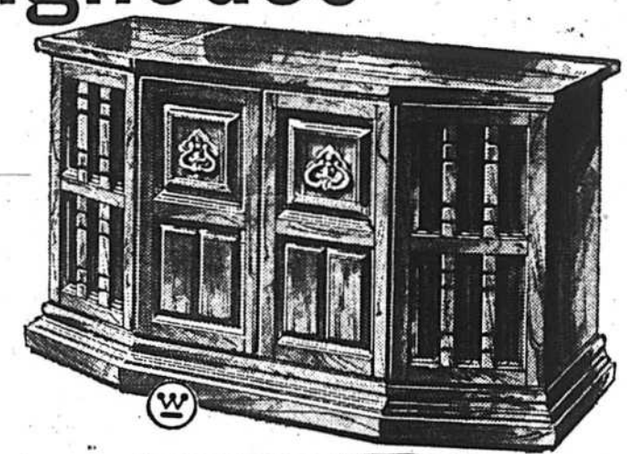

COMBINÉ STÉRÉO Westinghouse
Modèle "Alicante" ST1103

Élégant meuble de style espagnol fait de contre-plaqué de pacanier et orné de poignées à fini antique. Châssis transistorisé. Puissance maximum de 60 watts. Indicateur lumineux de stéréo. Tourne-disque genre changeur Garrard 2025TC. Cartouche avec aiguille de diamant. Six haut-parleurs: deux de 8 po., deux de 4 et deux de 3½. Jacks de haut-parleurs supplémentaires, prises pour magnétophone, compartiment à magnétophone, casier à disques.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

COMBINÉ STÉRÉO Westinghouse
Modèle "Finlandia" ST1104

Meuble moderne dont le style est très sobre. Placage de noyer. Pieds en métal plaqué chrome satiné. Bloc central à dessus de verre teinté très résistant et panneau frontal en imitation de cuir noir. Tourne-disque genre changeur Garrard Synchro-lab SL72B. Dispositif "antiglissement" du bras de pick-up. Celui-ci est très léger et a été équilibré au moyen d'un gyroscope. Six haut-parleurs: deux de 10 po., deux de 6 et deux de 3½. Jacks de haut-parleurs, prises pour magnétophone, compartiment à magnétophone, casier à disques. Dim.: L. 50⅜", P. 17⅜", H. 24½".

FACILITÉS DE PAIEMENT AVEC L.A.C.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

☐ MISE DE CÔTÉ SANS FRAIS
☐ LIVRAISON GRATUITE

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX

48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590 — "OÙ LE SERVICE SE CONTINUE"

FAUCHER

FAUCHER

"ROI DES BAS PRIX"

OFFRE DES AUBAINES AVANT NOËL

ROLAND FAUCHER

TÉLÉVISEUR COULEUR CLAIRTONE
à écran de 25 po.

Obtention du son et de l'image dès l'allumage. Coffret aux lignes classiques en noyer huilé, de finition soignée.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$489

TÉLÉVISEUR PORTATIF
DE RENOM INTERNATIONAL
à écran de 19 po.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$369.95

FACILITÉS DE PAIEMENT avec L.A.C.

TÉLÉVISEUR PORTATIF NIVICO
à écran de 20 pouces

Le tube à image donne un contraste remarquable. Deux antennes, l'une de type monopôle et l'autre qui est un cadre ferrite, assurent une réception parfaite sur les fréquences VHF et UHF.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$138.95

Modèle "gain-de-place" qu'on peut facilement mettre n'importe où. Équipé pour la réception UHF.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$96.50

TÉLÉVISEUR COULEUR EMERSON à écran de 25 po.

Modèle 25-EC-28 — Accord précis automatique qui assure la netteté des couleurs. Accord précis automatique qui règle le son et l'image au point optimum. Equipement de réception UHF. Purificateur automatique des couleurs. Haut-parleur de 6 x 4 po. à grand rendement acoustique. Meuble fait de contre-plaqué de noyer classique ou de noyer scandinave.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$489

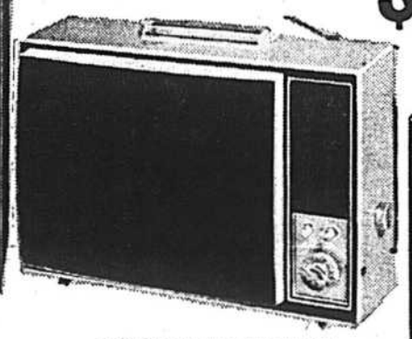

TÉLÉVISEUR PORTATIF
à écran de 16 pouces

Écran opaque à grand angle visuel. Réception remarquable grâce à la mise au point automatique du préamplificateur sur les fréquences VHF et UHF. Coffret en matière plastique bicolore, de style moderne. Jack d'écouteur.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$126.95

TÉLÉVISEUR WESTINGHOUSE à écran de 23 po.
PRIX SPÉCIAL DU 25e ANNIVERSAIRE
$189.95

Modèle KV740U — Allumage qui vous donne le son sur-le-champ et l'image en 6 secondes. Syntonisation précise à «mémoire». Equipé pour la réception UHF. Meuble contemporain en noyer.

NOUVEL ORGUE À TRANSISTORS ORCANA
à DEUX CLAVIERS avec RÉVERBÉRATION

Modèle 1600. Puissance musicale de 50 watts. Clavier supérieur: 37 touches. Clavier inférieur: 30 touches. Pédalier: 13 notes. Vibrato. Buffet d'orgue contemporain en beau noyer. Pupitre à musique amovible.

BAS PRIX DE FAUCHER
$539

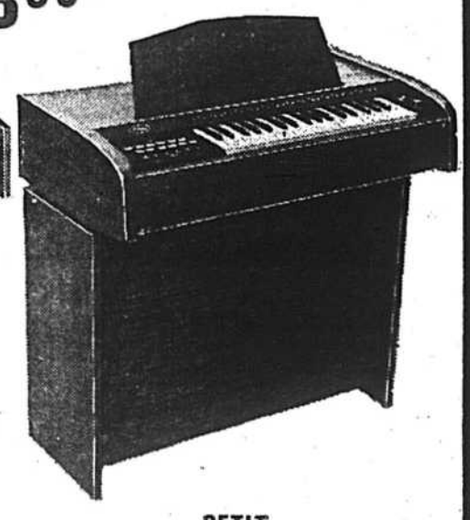

PETIT ORGUE ORCANA GENRE CONSOLE

Modèle 924 — 37 touches, 24 accords, 8 majeurs, 8 mineurs, 8 septièmes. Pédalier de volume. Buffet d'orgue contemporain en beau fini noyer traité spécialement pour résister aux taches, brûlures et égratignures. Pupitre à musique amovible. Mode d'emploi.

BAS PRIX DE FAUCHER
$129

COMBINÉ STÉRÉO SHELBERN
Modèle ST71

PRIX SPÉCIAL DU 25e ANNIVERSAIRE
$99

COMBINÉ STÉRÉO PHILIPS

Modèle R339 — Châssis tout à transistors avec bloc d'accord radio FM AM. Réglage automatique de fréquence. Tourne-disque du type changeur, 4 vitesses. Casier à disques.

PRIX SPÉCIAL DU 25e ANNIVERSAIRE
$189

GRATIS : Un album de disques avec l'achat d'un combiné stéréo.

HUMIDIFICATEURS ELECTROHOME

Modèle H22	$14.95
Modèle H55	$37.95
Modèle H88	$41.50
Modèle AH90, automatique	$54.50
Modèle AH111, automatique	$59.95
Modèle AH201, automatique	$69.95
Modèle AH202, automatique	$79.95
Modèle AH202, automatique, coffret en palissandre	$84.50
Modèle AH204, automatique, coffret en palissandre	$89.95
Modèle AH203, automatique, coffret en palissandre	$99.95

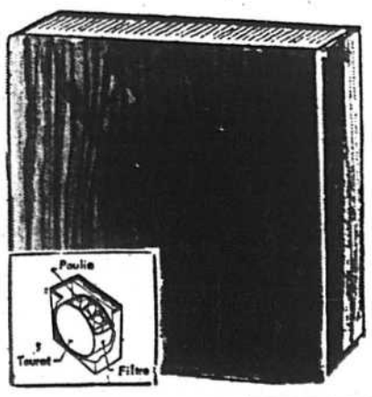

Profitez des aubaines du 25e anniversaire pour acheter à bas prix vos cadeaux de Noël.

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX

48, boul. des LAURENTIDES
Pont-Viau, Laval
Tél. 384-0590

FAUCHER

ROLAND FAUCHER

LES APPAREILS RCA COÛTENT MOINS CHER chez FAUCHER

Le nouveau système de télé couleur
"ACCUCOLOR" de RCA
UNE DÉCOUVERTE MERVEILLEUSE
qui vous permet d'obtenir
la vérité en couleurs
soit des couleurs plus vives, plus fidèles, plus précises et plus sûres que jamais parce que plus "automatiques" que jamais...
grâce à ces quatre éléments:
- Le tube-image "Accu Color"
- Le châssis «AccuColor»
- Le système de réglage automatique "Accu Color"
- Le dispositif de correction automatique des nuances «AccuTint»

SERVICE GRATUIT PENDANT UN AN:
Dépannage par des spécialistes de la compagnie RCA

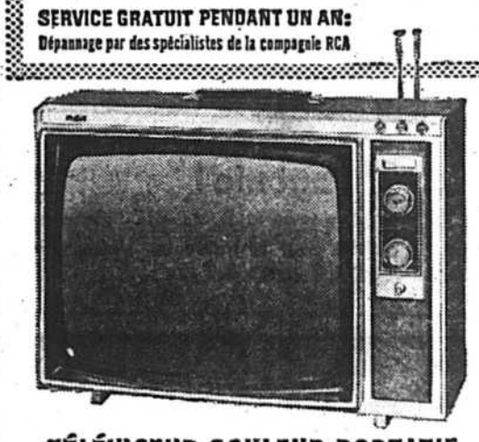

TÉLÉVISEUR COULEUR PORTATIF RCA à écran de 19 po.

Modèle CTA-402 — Châssis "New Vista" à tension de 23,500 volts composé d'éléments tout transistorisés. Accord précis automatique. Syntonisateur VHF "New Vista". Syntonisateur UHF tout transistorisé. Amplification des fréquences intermédiaires à trois étages.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

TÉLÉVISEUR "ACCUCOLOR" RCA à écran géant de 26 po.

Modèle CCB-903 — Superbe meuble de style contemporain. Châssis "AccuColor" Mark II à tension de 25,000 volts. "AccuTint", dispositif de correction automatique des nuances. Accord précis automatique. Syntonisateur VHF "New Vista". Syntonisateur UHF tout transistorisé. Allumage «Instant Pic» qui donne le son et l'image immédiatement. Tube-image à écran noir. Purificateur automatique de couleur.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

Téléviseur "AccuColor" RCA
à écran géant de 26 pouces

Modèle CCB-911 — Meuble genre commode basse d'inspiration espagnole, à placage de chêne. Ecrans latéraux en tissu de couleur, de style catalan. Faux tiroirs dans le bas. Roulettes. Puissant châssis "AccuColor" Mark II à tension de 25,000 volts. "AccuTint", dispositif de correction automatique des nuances. Accord précis automatique. Syntonisateur VHF "New Vista". Syntonisateur UHF tout transistorisé. Allumage "Instant Pic" qui donne le son et l'image immédiatement. Tube-image à écran noir. Deux haut-parleurs.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

Téléviseur "AccuColor" RCA
à écran géant de 26 pouces

Modèle CCB-909 — Meuble d'une sobre élégance, d'inspiration espagnole, monté sur des roulettes de choix. Bois d'ébénisterie: contre-plaqué de chêne ou de pacanier. Puissant châssis Mark II à tension de 25,000 volts. "AccuTint", dispositif de correction automatique des nuances. Accord précis automatique. Allumage "Instant Pic" qui donne le son et l'image immédiatement. Syntonisateur "New Vista". Tube-image à écran noir.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

Combiné
RADIO-PHONO MONO PORTATIF RCA

Modèle "Graphic" VPB-1401 — Tourne-disque qui permet d'écouter des disques de 7, 10 et 12 po. de diamètre. Récepteur-radio AM. Gros haut-parleur de 4 po. du genre dynamique qui donne une très bonne sonorité. Amplificateur tout à transistors. Antenne télescopique qui permet de capter les émissions des stations FM éloignées. Combiné livré avec piles et cordon d'alimentationCA. Mallette bicolore.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

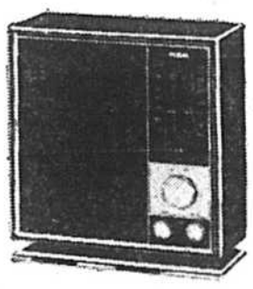

POSTE DE RADIO AM et FM modèle de table RCA

Modèle "Irvington" RZC-255 — Tout à transistors. Réglage de fréquence automatique. Gros haut-parleur de 7 pouces. Réglage continu de tonalité (sons aigus et graves). Boîtier en contre-plaqué de noyer damois.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL **$37.95**

POSTE DE RADIO AM, FM et FM STÉRÉO modèle de table RCA

Modèle "Wakefield" RZC-290 — Donne le spectre complet des émissions sur FM stéréo au moyen de ses deux haut-parleurs assortis. Récepteur tout à transistors. Réception FM exempte de statique. Accordmètre de précision. Réglage de fréquence automatique. Fiches femelles pour phono et magnétophone. Boîtier contemporain fait de contre-plaqué de noyer.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL **$99.95**

RADIO-RÉVEIL RCA
gammes d'ondes AM et FM

Modèle "Scoreboard" RZS-472 — De style contemporain, à la silhouette surbaissée. Au cadran du réveil, les chiffres sont gros et l'heure est facile à lire. Il y a en outre l'indication A.M. ou P.M. Dispositif de réveil-au-son-de-la-musique automatique ou sonnerie genre trembleur. Commutateur qui permet de prolonger le sommeil. Antennes AM et FM incorporées. Boîtier en plastique brun.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL **$54.95**

GARANTIE DE 5 ANS
sur le tube-image, le syntonisateur et les panneaux des circuits de cuivre des
TÉLÉVISEURS COULEUR RCA

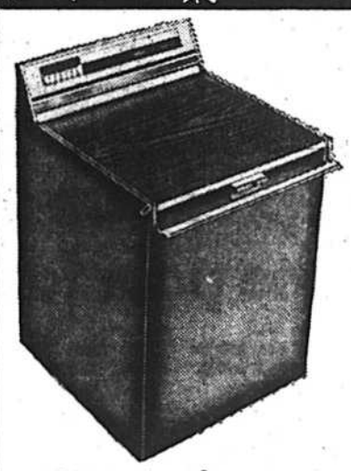

MACHINE À LAVER LA VAISSELLE RCA
montée sur roulettes

Modèle LPA-100 — Contenance: 16 couverts complets. Deux vitesses de lavage. Choix de 6 cycles automatiques dont celui de "super-lavage". Chargement par le dessus. Dessus en Formica imitant le bois. Thermostat réglé à 145 degrés pour obtenir un nettoyage absolument hygiénique. Distributeurs jumelés de détersif. Distributeur de produit qui conditionne l'eau. Enroulement automatique du cordon d'alimentation.

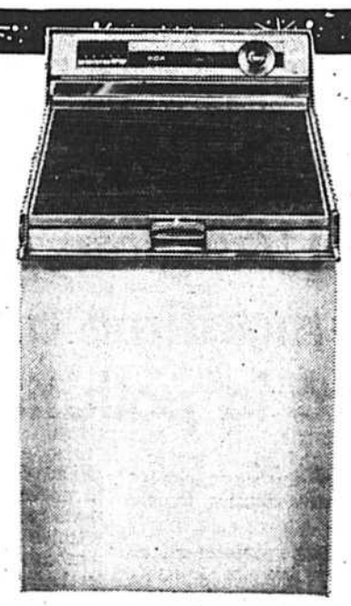

MACHINE À LAVER LA VAISSELLE RCA montée sur roulettes

Modèle LFA-90 — Contenance: 16 couverts complets. Deux vitesses de lavage. Choix de 6 cycles automatiques dont celui de "super-lavage". Nouveau et commode panier à couverts dans la porte. Distributeurs jumelés de détersif. Distributeur de produit qui conditionne l'eau. Thermostat réglé à 145 degrés pour obtenir un nettoyage absolument hygiénique. Dessus de l'appareil en érable massif. Chargement par le devant.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

PAIRE RCA POUR LA LESSIVE

MACHINE À LAVER AUTOMATIQUE

Modèle WAB-690 — Deux vitesses de lavage. Choix de cinq cycles permettant de laver parfaitement tous les genres de tissus. Réglage variable du niveau d'eau. Filtre genre brosse très efficace. Distributeur de détersif incorporé au filtre. Pompe bien protégée contre toute obstruction. Choix de couleurs: blanc, vert avocat, jaune moisson.

SÉCHOIR AUTOMATIQUE

Modèle DEB-690 — Deux cycles dont un pour les vêtements à pressage permanent. Choix de trois degrés de température. Porte munie d'un interrupteur de sécurité. Filtre placé en haut de la machine, ce qui en facilite le nettoyage. Ce sechoir existe en 3 modèles: électrique, à gaz propane: à gaz naturel.

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

MACHINE À LAVER LA VAISSELLE RCA

Modèle à encastrer EDU-90 — Six cycles à commande automatique. Réglage automatique de la température. Distributeur de produit pour conditionner l'eau de rinçage. Deux vitesses de lavage. Porte préparée pour recevoir un panneau décoratif. Capacité: 16 couverts complets.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL **$339.95**

FAUCHER

Le modèle "Champagne" SFB-1016
COMBINÉ STÉRÉO RCA
à système Quant/Aural

Magnifique meuble de style provincial français dont l'exécution en illustre toute l'élégance et le raffinement. Bois d'ébénisterie: cerisier à finition antique Château. A l'intérieur: Châssis Quantum II, d'une puissance de reproduction musicale de 160 watts, système de haut-parleurs Quantaire, tourne-disque perfectionné Dual 1210 à aiguille de diamant dans une cartouche de céramique légère, récepteur de radio AM et FM, casier à disques (rangement vertical) avec lampe, place pour magnétophone à cassette stéréo RCA. Jack d'écouteur, prises pour le magnétophone. Dimensions: H. 27½", L. 63", 19⅞".

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

GRATIS: Un album de disques avec l'achat d'un combiné stéréo

LA COLLECTION
"HÉRITAGE"
de
RCA
vous offre
LE NOUVEAU SYSTÈME
STÉRÉO QUANT/AURAL

NOUVEAU SYMBOLE DE QUALITÉ SONORE, CE SYSTÈME STÉRÉO QUANT'AURAL DE RCA A ÉTÉ ÉPROUVÉ PAR ORDINATEUR.

Mise au point par les ingénieurs de RCA, cette invention très ingénieuse est le résultat d'expériences et d'essais nombreux. Ceux-ci ont en effet découvert qu'en groupant des haut-parleurs à suspension pneumatique dans une enceinte acoustique bien scellée, on obtient un système sonore complet tout à fait nouveau. Et ce système, il suffit de le relier à un châssis et à un tourne-disque de premier choix pour qu'il se compare avantageusement avec n'importe quel ensemble classique de huit ou dix haut-parleurs.

Le modèle "Othello" SFB-1013
COMBINÉ STÉRÉO RCA
à système Quant/Aural

Ce meuble d'inspiration mauresque sort vraiment de l'ordinaire. Ses dessins géométriques font ressortir toute la chaleur de son bois de chêne (plaqué) et lui donnent ce fini de bon goût qui cadre bien dans n'importe quel décor. Le tourne-disque Dual 1210, à mécanisme "antiglissement", est rattaché au châssis Quantum I et au système de haut-parleurs Quantaire pour offrir ce qu'il y a de mieux en fait de reproduction. Un récepteur de radio AM et FM de qualité supérieure s'y trouve. Il y a aussi l'espace nécessaire à l'installation d'un magnétophone à cassette stéréo RCA. Des roulettes, une lampe témoin et un casier à disques avec lampe en font un appareil aussi pratique que beau. Dimension: H. 28½", L. 50¼", P. 20¼".

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

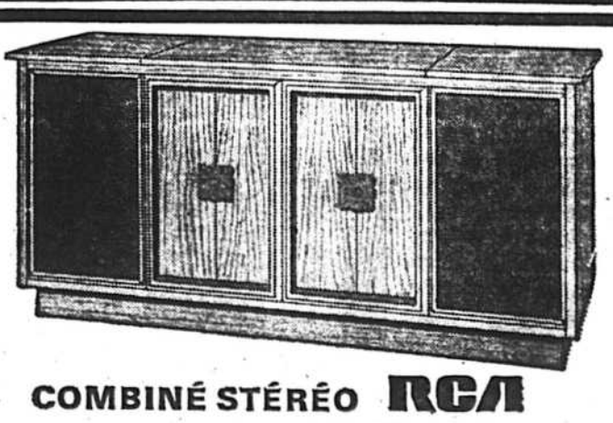

COMBINÉ STÉRÉO RCA

Modèle SFA-5257 — Joli meuble contemporain en noyer qui est d'un style presque classique. Système de haut-parleurs capable d'égaler en rendement celui du circuit de 50 watts de la "série stylisée" de RCA. Bloc d'accord pour la radio AM, FM et FM stéréo.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL **$269**

Pont-Viau
Roi
DES BAS PRIX
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE

48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590
"OÙ LE SERVICE SE CONTINUE"

FAUCHER

La crise des médicaments: au General Hospital l'occupation se poursuit

par Jeanne DESROCHERS

Le comité de citoyens qui occupe un local du Montreal General Hospital, dans le but d'attirer l'attention du public sur le coût des médicaments, organise aujourd'hui deux ou trois autres manifestations.

Une délégation se rendra au bureau du ministère de la Santé, rue St-Denis, pour tenter de connaître exactement la teneur d'une démarche annoncée il y a quelques jours par un porte-parole du ministère. Selon ce porte-parole, plusieurs hôpitaux auraient été priés de revenir à la tradition de distribuer gratuitement les médicaments aux assistés sociaux fréquentant les cliniques externes.

Les occupants, membres du Comité de coordination contre la pauvreté, veulent savoir auprès du ministère à quels hôpitaux cette demande aurait été faite, et à quel moment la mesure entrerait en vigueur.

Une deuxième manifestation doit avoir lieu au Montreal Children's Hospital, l'un des hôpitaux qui ont cessé avec l'avènement de l'assurance-maladie la distribution gratuite de médicaments aux patients des dispensaires.

Une troisième délégation doit rencontrer le personnel du service social du Montreal General, personnel qui a semblé jusqu'ici sympathique aux occupants.

L'occupation continuera, disent les responsables du comité, jusqu'à ce que les revendications soient entendues. "Nous ne revendiquons pas seulement pour les assistés sociaux, mais aussi pour les salariés à faible revenu et les retraités. Tous les hôpitaux devraient avoir une pharmacie qui distribue gratuitement les médicaments à ces trois catégories de patients".

Le comité voit d'un bon oeil la proposition du premier ministre Bourassa, que pendant cette période de transition, les pharmaciens envoient les factures des assistés sociaux directement au ministère du Bien-être.

Mais il faudrait, dit-il, que ce projet soit appliqué immédiatement. Quant aux familles à faible revenu, "la seule façon de régler le problème est d'inclure les médicaments avec l'assurance-maladie. Et il faudrait annoncer tout de suite la mise en vigueur de cette mesure promise pour bientôt".

Le comité invite les assistés sociaux victimes de la crise des médicaments à se joindre aux occupants, au 3e étage du Montreal General (département de service social). On essaiera de trouver une solution aux problèmes les plus criants.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Vestige du Vieux Montréal... à l'agonie!

Les derniers sursauts de vie d'une maison de rapport! Cet immeuble de la rue Montcalm, au sud de la rue Ontario, voué à la démolition à cause des travaux de l'autoroute et du métro, "sollicite" encore quelques derniers locataires. Et c'est pas cher: $35.00 pour le bas, $27.50 pour le deuxième, et $27.50 pour le troisième. L'affiche offre un français "éloquent": 9 heurs à 7...

L'Angleterre, première nation maritime armée pour faire face à la pollution par le pétrole

LONDRES (PC) — Lorsque les navires-citernes Pacific Glory et Allegro sont entrés en collision, récemment, au large de la côte sud de l'île de Weight, la Grande-Bretagne était pour la première fois entièrement prête à faire face à la menace d'une pollution massive causée par le pétrole.

Depuis la catastrophe du Torrey Canyon, en 1967, alors que 100,000 gallons de pétrole brut ont été déversés sur une étendue de 35 milles, menaçant de gagner jusqu'aux côtes d'Angleterre et de France, les autorités britanniques se sont préoccupées de mettre sur pied un système pouvant détecter une nouvelle "marée noire", et l'enrayer.

Les Britanniques sont particulièrement sensibilisés à l'imminence du problème causé par la pollution du pétrole, étant donné que la Grande-Bretagne importe près de 100 millions de tonnes de pétrole, chaque année, et que presque tous les navires-citernes utilisant les ports du nord-ouest de l'Europe passent tout près des rives britanniques.

Au cours de l'été 1970, la Grande-Bretagne est devenue la première grande nation maritime à installer une organisation élaborée, visant à combattre la menace du pétrole. Ce système, qui est surtout un système d'avertissement, réunit le service de la garde-côtière et le Service de surveillance maritime Marine Survey Service. Il comprend 30 ports en Grande-Bretagne, dont chacun est équipé d'un appareil nouveau et simple, destiné à disperser les nappes de pétrole.

Administration

Cette organisation, qui coûtera approximativement 50,000 livres sterling par année, est administrée par le Board of Trade, qui est responsable de la pollution dans l'océan, en deçà d'un mille de la côte.

Tous les navires et avions britanniques, militaires ou civils, ont maintenant instruction de signaler les nappes de pétrole aperçues, ou les accidents pouvant éventuellement produire un écoulement de pétrole. En même temps que le système d'avertisseurs assuré par les gardes-côtiers, ces rapports sont envoyés au bureau central de la Chambre de commerce, à Londres, et à l'autre principal anneau de la chaine, le Marine Survey Service.

L'équipement spécial installé dans chaque port consiste en aérosols non-toxiques montés sur une barre qui ressort du flanc du navire, et munis d'un appareil en bois ressemblant à une série de barrières à cinq barreaux. Cet appareils est tiré par le chalutier et sert à mélanger et à disperser l'eau et le pétrole traités par l'aérosol détergent.

Cet appareil a à peu près le même effet sur le pétrole, a déclaré un porte-parole du laboratoire, que le détergent utilisé par la ménagère pour laver la vaisselle. L'huile ou la graisse est divisée par le détergent en minuscules grains qui sont immédiatement dissous dans l'eau. Le fait de le mélanger à l'aide de l'appareil à cinq barreaux a pour effet d'accélérer le processus et permet aux microbes contenus dans l'eau de mer de détruire les particules encore plus rapidement.

Cet équipement qui, selon le laboratoire, peut traiter n'importe quel genre d'huile ou de pétrole, peut s'ajouter à tout genre de navire, avec le minimum de complications. La barre qui supporte l'aérosol est fixée au bastingage du navire et la pompe peut dispenser environ 20 gallons de détergent par minute.

Poursuite de $74,716

Une poursuite en dommages et intérêts de $74,716 vient d'être intentée contre le Comité paritaire de l'automobile de l'Ouest québécois et son représentant, M. Viateur Guillemette, par la Fédération des garagistes et détaillants d'essence du Québec.

Dans le bref qui sera déposé cet après-midi devant la cour supérieure de Rouyn, l'organisme qui groupe 123 membres (garagistes, opérateurs de station-service et détaillants d'essence), accuse le Comité paritaire d'avoir "malicieusement et dans le but évident de discréditer la société auprès de ses membres, entrepris une campagne de dénigrement intense dans les comtés de Témiscamingue, Abitibi-Ouest, Abitibi-Est et Rouyn-Noranda, en insinuant que la Fédération était composée d'exploiteurs, de maitres chanteurs et d'individus peu scrupuleux".

Le représentant du Comité paritaire, M. Viateur Guillemette, aurait, selon la Fédération et ainsi qu'il est dit dans le bref, publié un communiqué dans le journal La Frontière, de Rouyn.

Toujours selon la Fédération des garagistes et détaillants d'essence du Québec, "les insultes, fausseté et calomnies contenues dans le communiqué étaient à ce point virulentes que la population et plus spécialement les détaillants d'essence et les petits garagistes en auraient été bouleversés au point de perdre confiance en elle".

FIEZ-VOUS A CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

FAUCHER et BÉLANGER
VOUS OFFRENT
DEUX OCCASIONS DE CHOIX

ROLAND FAUCHER

25e anniversaire Faucher

"Le Roi des bas prix" fête ses 25 ans d'existence comme marchand de meubles et d'appareils ménagers.

FAUCHER

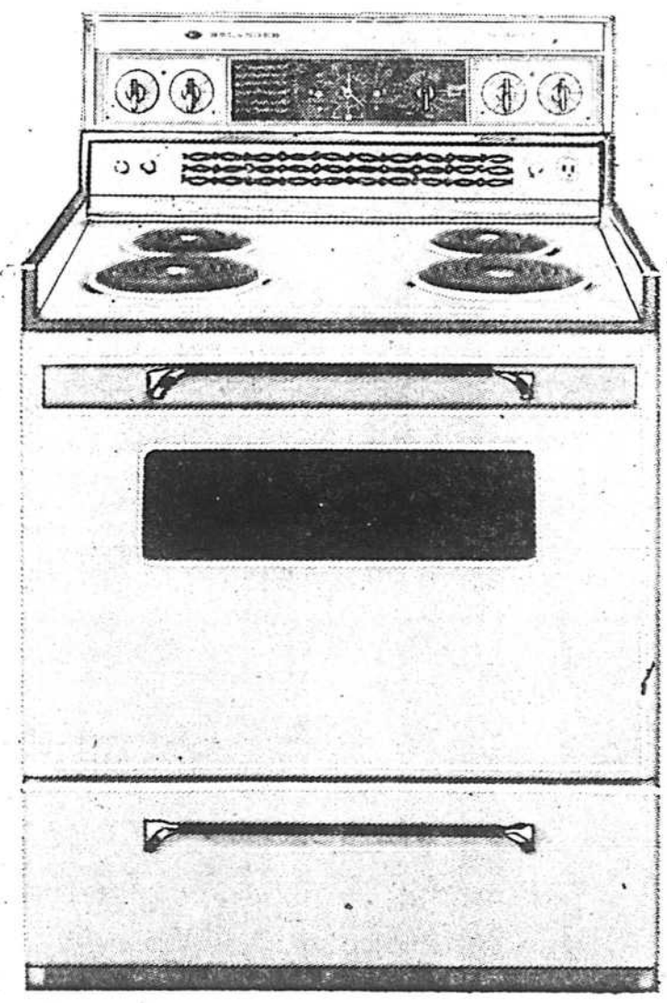

CUISINIÈRE "BON APPÉTIT"
BELANGER
large de 30 po.

Modèle BB-4725 — Grâce à sa minuterie «thermo-magique», vous pouvez mettre au four dès le matin votre repas du soir et il sera cuit à point quand vous le servirez. Bords surélevés qui empêchent le dégoulinement. Deux grands et deux petits foyers de cuisson. Eclairage fluorescent du dessus de l'appareil. Très grand four avec porte à grand hublot. Grand tiroir de rangement. CARROSSERIE BLANCHE SEULEMENT.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $209.95

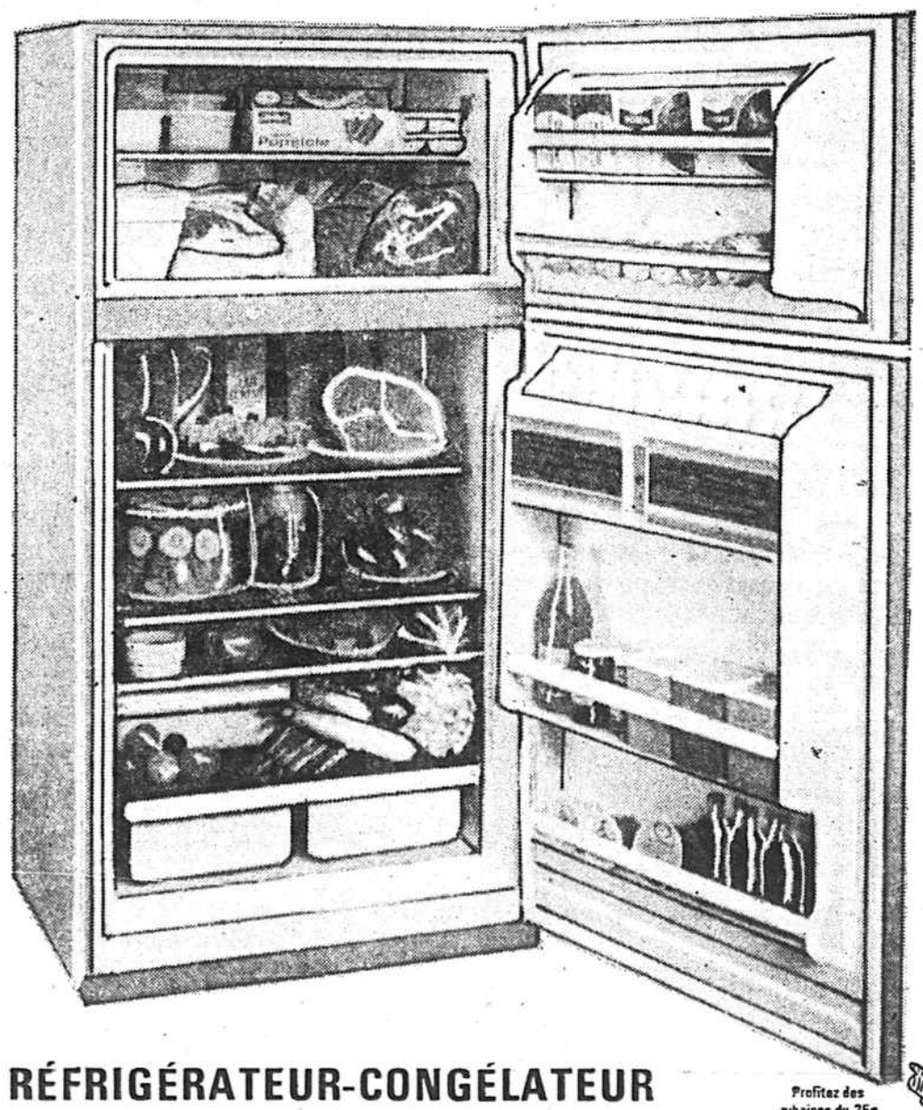

RÉFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR
BELANGER
de 16 pi. cu., du type "SANS GIVRE"

Modèle BF1836 — Deux portes. Capacité du congélateur: 128 lb d'aliments. Compartiment à beurre muni d'un régulateur de température (choix de 3 degrés pour garder le beurre soit dur, soit semi-dur, soit mou). Galerie moulée dans la porte du réfrigérateur proprement dit — capacité: 24 oeufs. Récipient à glaçons (capacité de 100). Bac à viande et deux bacs à légumes, tous trois émaillés façon porcelaine. Choix de couleurs: blanc, vert avocat, couleur de blé mûr.

PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $329.95

Profitez des aubaines du 25e anniversaire pour acheter à bas prix vos cadeaux de Noel

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE

48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval — Tél.: 384-0590
"OÙ LE SERVICE SE CONTINUE"

FAUCHER

téléphoto PC

Président des Natifs

Le président de la Société des Métis de Saskatchewan, M. Jim Sinclair, a été élu, hier, président du nouveau Conseil des Natifs du Canada, qui regroupe les Métis et les Indiens non couverts par les traités signés entre les autorités fédérales et les Amérindiens. Ce nouveau conseil établira prochainement des communications avec le gouvernement fédéral, auprès duquel il représentera les Indiens, notamment ceux des provinces de l'Ouest.

Drapeau et Niding mettront la main à Terre des Hommes

par André BEAUVAIS

Terre des Hommes, à compter de cette semaine, est l'une des préoccupations quotidiennes du maire Jean Drapeau et du président du comité exécutif, M. Gérard Niding.

Chacun d'eux aura constamment un oeil sur toute la préparation de la prochaine saison; le commissaire Guy Huot sera l'intermédiaire entre le comité exécutif et les participants.

C'est ce qu'a annoncé M. Gérard Niding à l'issue d'un caucus de quatre heures du comité exécutif. M. Niding a fait savoir que le nouveau mécanisme de Terre des Hommes sera plus efficace.

Les membres de l'exécutif de Montréal ont posé un premier geste concret en déterminant les responsabilités du service des parcs vis-à-vis de TdH '71, formule modifiée.

Ses responsabilités seront à peu près les mêmes que par le passé. Le service des parcs verra à la préparation et à l'entretien du décor paysager tout en fournissant les services requis aux milliers de Montréalais qui s'y rendront pour pique-niquer maintenant que l'entrée est gratuite.

Par ailleurs, M. Ronald Gagnon, qui occupait le poste d'assistant-directeur, à Terre des Hommes, a été nommé directeur-adjoint du service des Immeubles, lequel prend sous sa gouverne toutes les installations de TdH qui sont la propriété de Montréal.

—M. Niding a reconnu que, depuis quelque temps, le commissaire Guy Huot et ses aides oeuvraient dans le vague, "mais le nouvel exécutif devait tout de même prendre le temps de se mettre à la tâche", a-t-il dit.

D'après le nouveau président, plusieurs pays préparent actuellement leur saison '71, à TdH. De plus, quelques entreprises privées auraient fait connaître leur intention de participer à TdH '71 mais il n'a pas voulu divulguer de noms.

Pour terminer, M. Niding a déclarer: "Il n'y a pas lieu d'annoncer de nouvelles fracassantes relativement à Terre des Hommes. La décision d'abolir le service municipal de TdH et de rendre l'accès gratuit sont les grandes lignes de conduite annoncées par M. Saulnier, au mois de septembre, et cette politique sera suivie à la lettre."

M. Niding nourrit beaucoup d'espoir pour la prochaine saison. "M. Drapeau et moi-même y consacreront beaucoup plus de temps, tout comme les membres de l'exécutif, ce qui signifie que la nouvelle formule s'avérera plus efficace", a-t-il souligné.

Pour M. Niding, "l'affaire est dans le moulin"! La roue commence donc à tourner, lentement, mais sûrement semble-t-il.

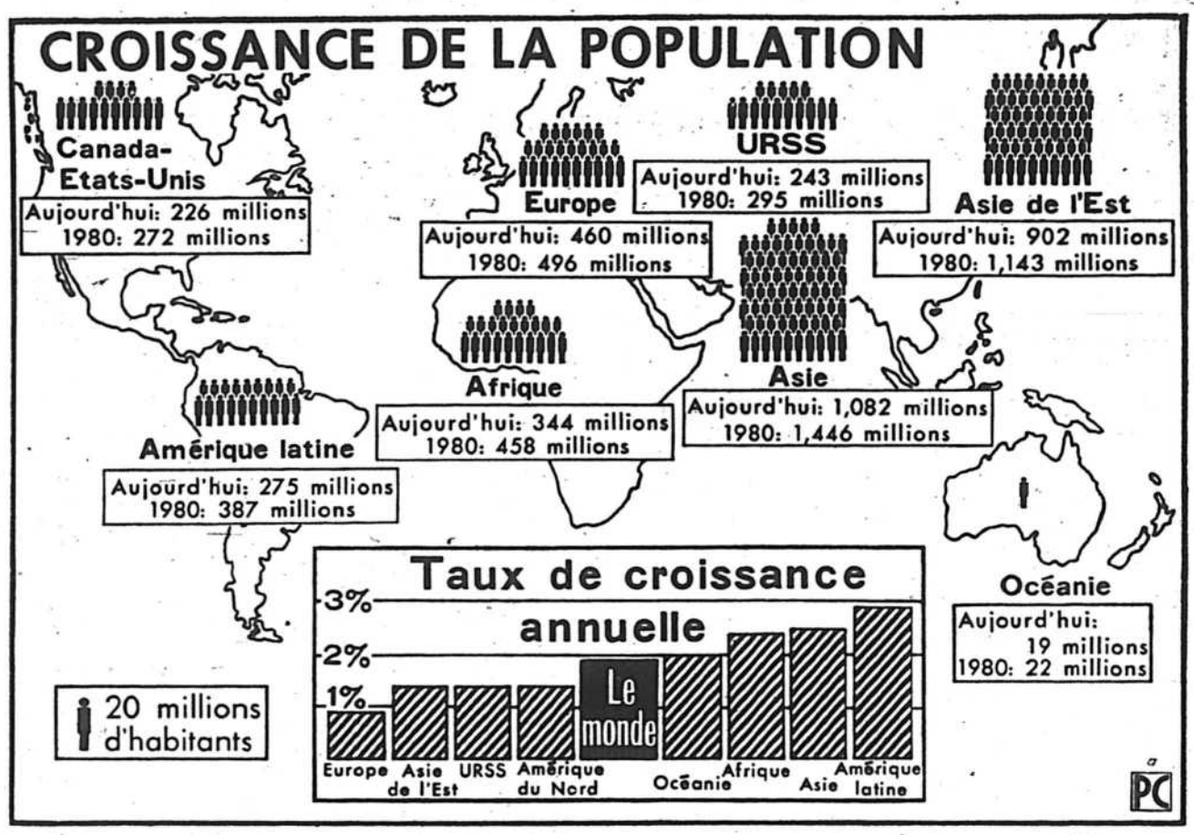

Croissance de la population

La population mondiale est actuellement estimée à plus de 3.5 milliards. D'ici seulement 10 ans, si la croissance de la population continue d'augmenter sans interruption, il y aura sur la terre un autre milliard de personnes de plus. La dernière augmentation d'un milliard s'est faite sur une période de 20 ans. En 1950, il y avait sur la terre 2.5 milliards de personnes. C'est sur les régions sous-développées que retombera le plus lourd fardeau de cette augmentation de la population. C'est l'Amérique latine qui a le taux de plus élevé de croissance, soit 2.9 pour cent. A ce rythme, la population de l'Amérique latine, qui est actuellement de 275 millions, aura doublé d'ici 19 ans. L'Asie, qui a un taux de croissance de 2.5 pour cent, aura augmenté sa population actuelle de 364 millions. C'est l'Europe qui a le taux le plus bat, avec 0.9 pour cent. Le taux moyen de croissance, dans le monde, est de 1.9 pour cent, mais un taux de croissance de seulement un pour cent suffirait à doubler la population mondiale d'ici seulement 69 ans.

Vingt caisses de médicaments pour le Pakistan

L'organisme Action Tiers-Monde remettait dernièrement au Comité de secours au Pakistan oriental une vingtaine de caisses de médicaments et un important lot de matériel médical pour les soins d'urgence aux sinistrés.

Le Comité de secours au Pakistan oriental regroupe des Pakistanais habitant au Canada. Leur représentant, M. Sadat Zaki, avait lancé un appel à la population il y a deux semaines, afin d'organiser des envois de médicaments au Pakistan.

Quant à l'Action Tiers-Monde, elle a été créée pour venir en aide aux régions atteintes d'une pénurie aiguë de soins médicaux dans le Tiers-Monde. Par exemple, neuf médecins et trois infirmières canadiens ont été envoyés au cours de la dernière année en Côte-d'Ivoire pour secourir les enfants réfugiés du conflit nigério-biafrais.

De plus, cet organisme travaille présentement à la création d'une clinique pédiatrique au Gabon dans le cadre d'un projet de centre hospitalier universitaire multinational. Ce projet serait réalisé grâce aux subventions des programmes de l'aide à l'étranger du Canada et du Québec, avec la collaboration des facultés de médecine de Montréal et de Sherbrooke.

Reprise des cours de conduite préventive de la Jeune chambre

La Jeune chambre de Montréal a relancé, hier, ses "cours de conduite préventive", qui ont pour but, non pas la formation de nouveaux conducteurs, mais le recyclage des automobilistes dans une optique préventive.

Initiés l'année dernière, ces cours avaient surtout fonctionné en banlieue de Montréal; mais cette année, ils seront donnés, entre autres endroits, dans la métropole même.

Il s'agit d'une série de cours théoriques patronnés par le Conseil canadien de la sécurité en collaboration avec le service de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec. Plusieurs unités locales de la Jeune chambre, dont celle de Montréal, se chargent de les diffuser.

Les cours, d'une durée de huit heures, sont répartis en quatre séances de deux heures chacune, à raison d'une par soir ou par semaine, au choix de l'élève. Le coût de l'inscription est de cinq dollars et les cours seront donnés dans différents endroits de la ville.

Des moniteurs "compétents", équipés d'appareils audio-visuels, assurent l'enseignement de ces cours.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION
ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 107
Téléphone 288-2152

LES LIGNES AERIENNES RECHERCHENT

Jeunes hommes
et jeunes femmes
bilingues

Un avenir prestigieux, que vous soyez affecté aux réservations, aux services des passagers, des billets, aux communications. Bon salaire... voyages .. prestige... sécurité... avancement. Vous pouvez entreprendre le programme préliminaire à domicile sans que votre présent emploi s'en ressente. Les diplômés de l'école secondaire âgés de 17 ans ou plus sont invités à remplir le coupon ci-dessous et à le faire parvenir à Case postale 1626, Station B, Montréal.

Weaver Airline Personnel School of Kansas City M.L.P. 2-12-70
Case postale 1626, Station B, Montréal
J'aimerais obtenir des renseignements concernant les carrières des lignes aériennes.

Nom ..... Age .....
Adresse ..... Tél. à domicile .....
Ville ..... Tél. affaires .....
Instruction ..... Heures de travail .....

FAUCHER vous fait
CES SUGGESTIONS
DE CADEAUX
POUR LES FÊTES
À BAS PRIX

ROLAND FAUCHER

FAUCHER

FER À REPASSER
à sec et à la vapeur, démontable
PROCTOR-SILEX
Modèle 11651 — Bouton de commande de vaporisation qui facilite l'élimination des faux plis. Guide de repassage des différents tissus "laver-porter", outre les tissus de coton, la laine et le drap. Cadre plaque chrome étincelant et poignée blanche non conductrice de chaleur.

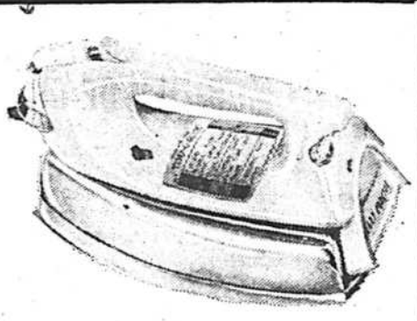

FER À REPASSER
à sec et à la vapeur (fusant par jets)
MARY PROCTOR
Fer de bonne qualité. Guide de repassage des différents tissus "laver-porter", outre les cotonnades, la laine et le drap. Belle poignée non conductrice de chaleur.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$12.95

À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

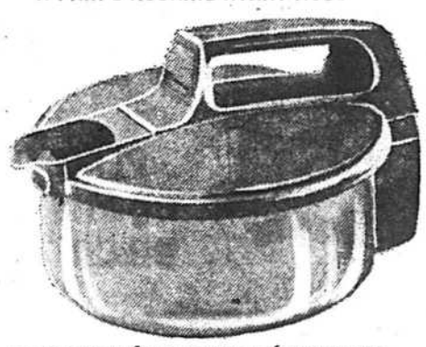

BOUILLOIRE ÉLECTRIQUE DÉMONTABLE
PROCTOR-LEWYT
Modèle 89052 — En acier inoxydable. Ligne surbaissée très élégante. Se compose de trois éléments démontables, ce qui permet de la nettoyer facilement et de remplacer un élément endommagé. Commande thermostatique. Arrêt et nouveau réglage automatiques lorsque toute l'eau s'est évaporée à force de bouillir. Bec verseur ne goutant pas et ne réchauffant pas. Capacité: 2 pintes. Pieds qui ne marquent pas.

JOLI PERCOLATEUR
PROCTOR-SILEX
Corps en verre. Donne jusqu'à 9 tasses de café. Dispositif de réglage automatique qui permet d'obtenir le café tel qu'on l'aime. Base, poignée, couvercle et panier-filtre vert avocat.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$14.95

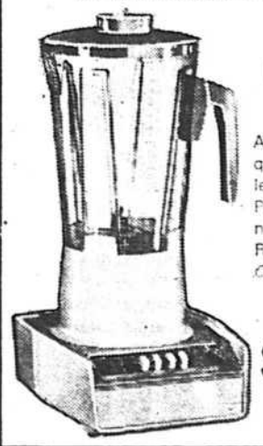

MÉLANGEUR
PROCTOR-SILEX
Appareil transistorisé, quatre vitesses. Sélecteur à 6 poussoirs. Poussoir de fonctionnement intermittent. Récipient de 56 onces.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$19.95

Pont-Viau
Roi
DES BAS PRIX
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE
48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590
"OÙ LE SERVICE SE CONTINUE"

FAUCHER

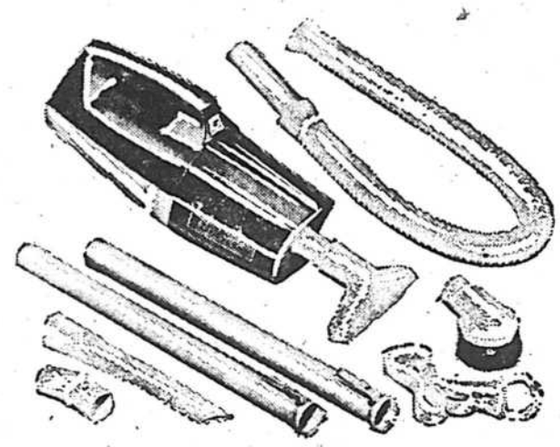

PETIT ASPIRATEUR
LEWYT
Livré avec un lot d'accessoires usuels. Commode pour nettoyer auto, escalier, meubles et rideaux.
À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

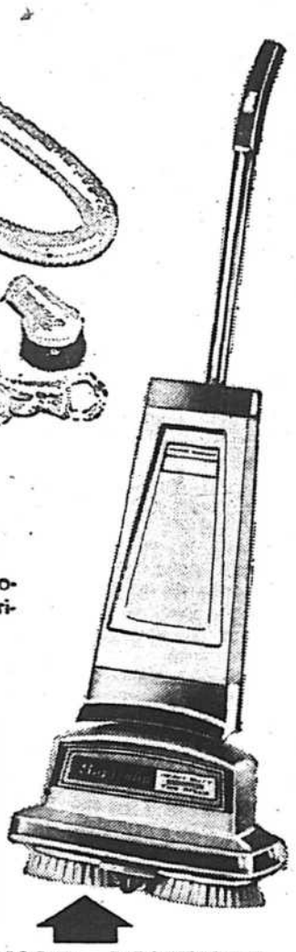

Profitez des aubaines du 25e anniversaire pour acheter à bas prix vos cadeaux de Noël.

CIREUSE - LAVEUSE
LEWYT
pour l'entretien des parquets et tapis
Deux vitesses. Contenant en nylon transparent. Ejecteur de shampooing à tapis sur la poignée. Accessoires compris.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$27.95

ASPIRATEUR SUR ROULETTES
LEWYT
Cordon d'alimentation escamotable par enroulement automatique.
Boyau garanti pour 5 ans. Porte-instruments. Jeu d'instruments pour divers travaux usuels. Indicateur de quantité de poussière dans le sac.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$37.95

FACILITÉS DE PAIEMENT AVEC
L.A.C.

ASPIRATEUR-BALAI
LEWYT
Deux vitesses. Réglage de la force d'aspiration. Brosse réglable à 3 positions. Carter or et ivoire.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL
$23.95

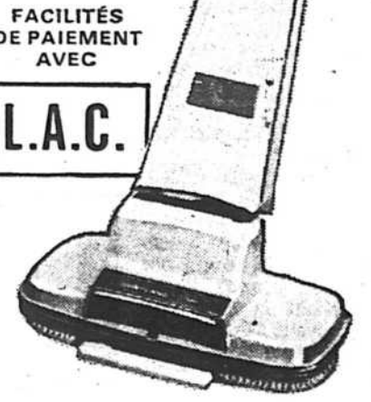

CIREUSE-LAVEUSE
PROCTOR-LEWYT
excellente pour l'entretien des parquets et tapis
Modèle 73801 — Pour gros travaux. Une vitesse. Largeur hors tout: 18 pouces. Récipient à shampooing pour tapis sur le manche — 120 onces. Distribution de mousse nettoyante par déclenchement au doigt. Appareil gris perle et vert avocat. Livré avec un lot d'accessoires de qualité supérieure.
À PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL

FAUCHER

L'incendie du foyer Bernadette :

Le propriétaire n'a pu faire fonctionner un extincteur chimique

par Michel AUGER

Le propriétaire du foyer Bernadette, de Pointe-aux-Trembles, où 19 vieillards ont perdu la vie, le 5 novembre, a déclaré, hier, lors de l'enquête du commissaire des incendies, qu'il avait tenté d'éteindre les flammes à l'aide d'un extincteur chimique mais que celui-ci, en plus de lui brûler les mains parce qu'il était trop chaud, n'avait pas fonctionné.

Cette enquête, qui s'annonçait fort longue, n'a duré qu'une journée.

Une douzaine de témoins ont été entendus par le coroner Laurin Lapointe qui avait été nommé commissaire spécial des incendies.

Il a dit, au terme de l'enquête, qu'il rendra sa décision d'ici quelques jours.

M. Lucien Paradis, âgé de 52 ans, propriétaire de trois foyers semblables dans la ville de Pointe-aux-Trembles, a dit qu'il avait été éveillé le matin de la tragédie, par son chien, un berger allemand, attaché à l'arrière de sa maison, à une cinquantaine de pieds du foyer, situé au 12,263, 17e Avenue.

M. Paradis a ajouté que, quelques secondes après les premiers aboiements de son chien, il avait reçu un appel de la personne responsable de l'hôpital qui disait que de la fumée commençait à se répandre dans l'institution.

Le témoin a raconté au coroner Laurin Lapointe, qu'il avait enfilé un pantalon et qu'il était parvenu à l'intérieur du foyer, en moins d'une minute.

"Je me suis immédiatement dirigé vers le sous-sol, d'où semblait provenir la fumée, a-t-il dit. En entrant dans la salle de loisirs, j'ai aperçu un fauteuil et une table en flammes. Je me suis alors dirigé vers la pièce voisine pour prendre un extincteur. Lorsqu j'ai pris l'appareil je me suis aperçu qu'il était très chaud, il m'a même brûlé les mains. J'ai voulu enlever la goupille de sécurité et j'ai constaté que l'appareil ne fonctionnait pas.

Par la suite, le témoin a dit qu'il était revenu dans la pièce et qu'elle était presque toute enflammée.

"Je n'ai plus pensé qu'à sauver les patients," a conclu M. Paradis.

Pour sa part, le chimiste Jacques Dansereau de l'Institut médico-légal du Québec, a déclaré que les flammes avaient débuté entre le plafond de la salle de loisir et le premier plancher, où il a découvert un fil électrique qui avait surchauffé.

Ce fil avait été sectionné et l'expert a dit que l'extrémité montrait des "globules métalliques qui ont produit des arcs électriques". L'expert a ajouté que les flammes qui se sont concentrées à cet endroit, où il a noté une carbonisation plus intense, et qu'elles s'étaient propagée vers la chute à linge.

C'est pas cette chute à linge que les gaz nocifs ont pu s'échapper vers les étages supérieurs et asphyxiés les vieillards qui étaient tous au lit, au moment du début de l'incendie.

L'aide-infirmière, Mme Marielle Provencher, qui était seule de service lors de l'incendie, conformément aux normes du ministère de la Famille et du Bien-être social, a dit que c'était un patient qui l'avait averti qu'une odeur se répandait dans une partie du foyer.

Mme Provencher a dit qu'elle s'était rendue dans la partie de la maison d'où venait cette senteur et qu'effectivement, en ouvrant une porte du sous-sol, elle avait noté une épaisse fumée.

Elle s'est empressée de communiquer avec son patron et, par la suite, a fait appel aux pompiers qui seraient arrivé sur les lieux, environ cinq minutes plus tard.

Au procureur Edgar Allard qui lui demandait combien de temps les pompiers avaient mis pour arriver sur les lieux? Elle a simplement répondu: "Vous savez, lorsque l'on se trouve dans une telle situation, les délais sont toujours trop long".

Un autre témoin, Mme Louisette Fleurant, l'aide-infirmière qui avait été de service durant la soirée précédant le drame, a révélé que les patients, comme d'habitude s'étaient couchés, vers 10 h. et qu'elle s'était rendue près de la salle de loisir, où le feu a débuté, une heure plus tard, et qu'elle n'avait rien trouvé d'anormal.

Un autre témoin, le Dr Jean Hould de l'Institut médico-légal du Québec, a dit qu'il avait pratiqué l'autopsie sur les cadavres des victimes de cet incendie. Il a révélé que toutes avaient succombé à l'asphyxie.

Deux autres témoins, les agents Robert Desmarteau, de la Sûreté du Québec, et Robert Lafleur, de la police de Pointe-aux-Trembles, ont déposé une trentaine de photographies qu'ils avaient prises sur les lieux, le lendemain de l'incendie.

Le caporal Georges Maltais, de la SQ, a produit plusieurs plans de l'immeuble où le feu s'était déclaré.

Enfin, un fonctionnaire, M. Gilles Gauthier, a dit qu'il avait visité, à plusieurs reprises, le foyer Bernadette, et que cette institution avait tous les permis requis.

L'enquête policière dans cette affaire avait été menée par le caporal Claude Baron de l'escouade des incendies criminels de la Sûreté du Québec.

RECHERCHEZ CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

IMPORTED FROM SWITZERLAND

ROLAND FAUCHER

SUGGESTIONS FAUCHER POUR NOËL

ACHETEZ DÈS MAINTENANT ET PAYEZ PLUS TARD. AINSI VOUS ÉVITEREZ LES FOULES D'AVANT NOËL ET PROFITEREZ DES BAS PRIX FAUCHER ET DU PLAN DE CRÉDIT...

LAC LAURENTIDE

MOBILIER 1971 DE STYLE FUTURISTE
2 pièces
Une nouvelle création Cimon comprenant un grand canapé à quatre places et un fauteuil assorti. Les coussins des sièges sont semi-séparés. Les hauts dossiers bombés sont rembourrés de 5" d'épaisseur de caoutchouc-mousse. Appuis-bras en noyer. Le tissu qui recouvre ce mobilier est fleuri et vous est offert dans un beau choix de coloris. Un mobilier très élégant à un bas prix exceptionnel.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $229

CUISINE DE STYLE FUTURISTE
5 pièces
Élégante création 1971 de ton blanc et bleu qui rehaussera votre décor. Le mobilier comprend une table de 36" x 48" s'ouvrant à 60" par un panneau escamotable. La base est double pour plus de solidité. Le dessus est en Formica incrusté de motifs décoratifs. Les sièges et les dossiers des chaises sont rembourrés de caoutchouc-mousse et recouverts de nylon renforcé de jersey.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $189.95

MOBILIER DE CUISINE DE STYLE FUTURISTE
5 pièces
Un modèle 1971 très attrayant. Table de 42" de diamètre s'ouvrant à 60": les pieds en bois rouge, bleu, jaune ou de ton noyer. Dossier de bois garni de motifs chromés. Les sièges sont rembourrés de caoutchouc-mousse.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $169

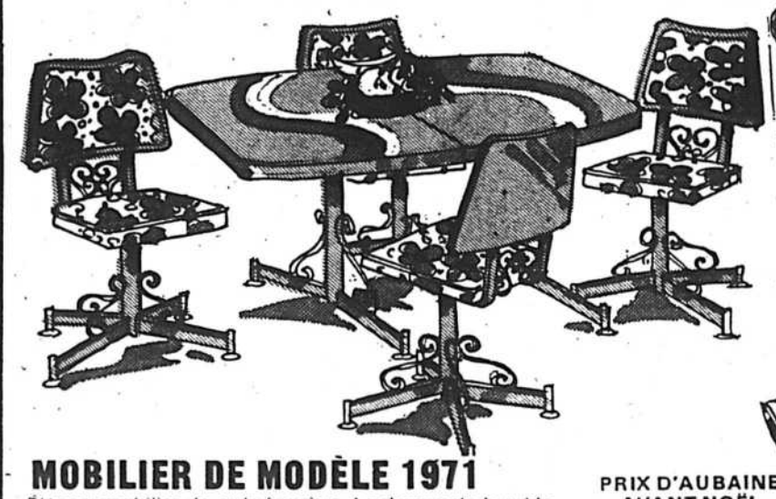

MOBILIER DE MODÈLE 1971
Élégant mobilier de style futuriste. Le dessus de la table de couleur vert avocat porte un motif encastré en formica au fini mat. Les chaises pivotantes ont un siège rembourré de caoutchouc-mousse recouvert de nylon renforcé de jersey. Pieds avec embout amovible.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $159.95

BERCEUSE
TYPIQUEMENT CANADIENNE
Une berceuse rustique en orme massif à gros poteaux de 4" de diamètre. Le dossier et le siège sont en véritable babiche (lanières de cuir tressées). S'obtient avec poteaux de 3", 4", 6" ou 8".
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $129

PLAN DE MISE DE CÔTÉ

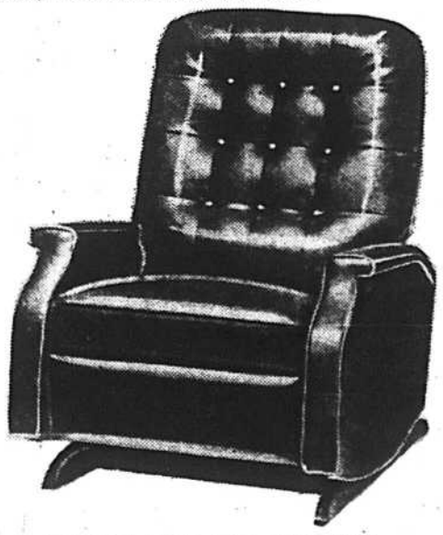

FAUTEUIL DE REPOS
Magnifique fauteuil berçant et inclinable d'un confort incomparable. Le vinyle qui le recouvre vous est offert en un beau choix de couleurs.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $69.95

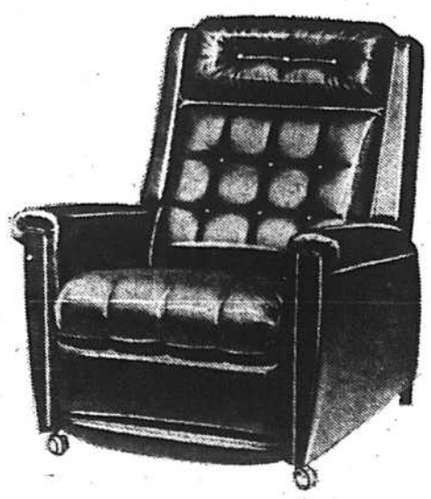

FAUTEUIL INCLINABLE DE LUXE
Ce fauteuil suprêmement confortable fera des heureux. Le vinyle au fini souple comme un cuir à gant lui confère une riche apparence. Noir seulement.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $89.95

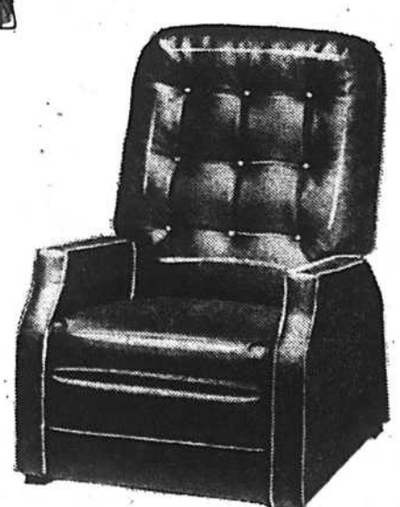

FAUTEUIL DE DÉTENTE
Une merveilleuse suggestion de cadeau à ce prix d'aubaine! Ce fauteuil inclinable est soigneusement rembourré pour un confort maximum et recouvert d'élégant vinyle de couleur au choix.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $44.95

FAUCHER

BIBLIOTHÈQUE
DOUBLE
Très décoratif, cet élément vous permet de ranger vos livres et de mettre en valeur vos bibelots préférés. Dimensions: 12" x 64" de haut.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $79.95

BIBLIOTHÈQUE
Pratique et attrayante, elle sera un atout dans votre vivoir. Le cabinet du bas est fermé par des portes coulissantes. Dimensions: 12" x 32" x 68" de haut.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL $57.95

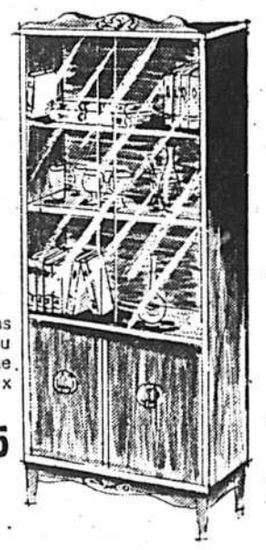

BIBLIOTHÈQUE
Portes coulissantes en vitre dans la partie du haut. Les portes du bas sont en Formica de même que les côtés. Dimensions: 32" x 66" x 12".
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $74.95

CABINET À BOISSON AVEC VERRERIE
Un élégant meuble dont le dessus est fait de plastique à l'épreuve des taches d'alcool et des brûlures. Il contient une verrerie complète.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL $79.95

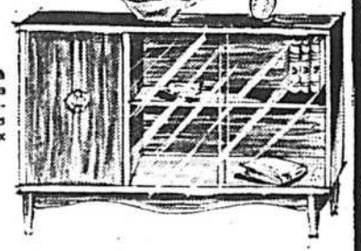

BIBLIOTHÈQUE
Devant vitré. Compartiment à gauche fermé par une porte en Formica, matériau qui recouvre aussi le dessus et les côtés du meuble. 48" x 31" x 12".
PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL $49.95

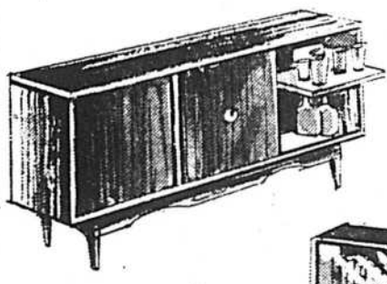

BAHUT-BAR
Une verrerie complète est incluse dans cet élégant meuble dont le dessus est recouvert de plastique à l'épreuve des taches d'alcool et des brûlures.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOËL $69.95

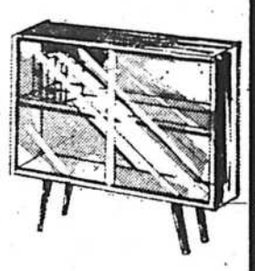

BIBLIOTHÈQUE
Mettez vos précieux livres à l'abri de la poussière dans ce meuble élégant à portes coulissantes en verre. Dimensions: 32" x 30" x 12".
PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL $22.95

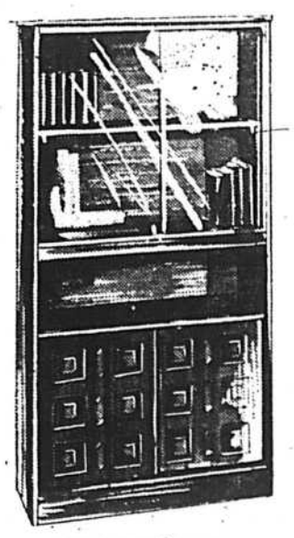

BIBLIOTHÈQUE
Un meuble d'apparence très riche et extrêmement pratique avec ses tablettes dans le haut et son compartiment fermé dans le bas.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL $59.95

BIBLIOTHÈQUE DE STYLE MÉDITERRANÉEN
Magnifique meuble recouvert de plastique laminé au riche fini noyer. Trois tablettes, porte dans le bas. Dimensions: 12" x 24" x 68" de haut.
PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL $49.95

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX
48, boul. des LAURENTIDES Pont-Viau, Laval Tél. 384-0590

FAUCHER

Noël Chez Ogilvy
OGILVY

FORMULE 52 — 52 SEMAINES D'ÉPARGNES

La vente qui ne finit jamais

F D L SUPER MARCHÉ

Pour le marché FDL le plus près
384-7121

BAS PRIX TOUS LES JOURS

BREUVAGES HI-C SAVEURS ASSORTIES bte 48 oz — 37¢

FARINE TOUT USAGE ROBIN HOOD Sac 5 lb — 62¢

SAUCE HOT CHICKEN GAZA bte 14 oz — 19¢

FEVES VERTES ASSAISONNEES DE FANTAISIE **DEL MONTE** bte 14 oz — 24¢

COCKTAIL DE FRUITS DE FANTAISIE **DEL MONTE** bte 19 oz — 41¢

PECHES DEMIES DE FANTAISIE **DEL MONTE** bte 19 oz — 36¢

PECHES DEMIES DE FANTAISIE **DEL MONTE** bte 28 oz — 45¢

OLIVES NATURE CORONATION pot 15 oz — 54¢

OLIVES FARCIES MANZANILLA CORONATION pot 15 oz — 77¢

BEURRE 1ère QUALITE DUBOIS lb — 67¢

PAIN BLANC ENRICHI F-D-L 24 oz — 18¢

LAIT EN POUDRE PRIMUS bte 3 lb — 1.08

MAYONNAISE KRAFT pot 16 oz — 52¢

VINAIGRETTE ITALIENNE KRAFT bout. 8 oz — 39¢

BONBONS DURS LOWNEY'S CHAUDIERE 4½ LB — 1.99

CHOCOLATS ASSORTIS TRADITION bte 5 lb — 3.29

CHOCOLATS ASSORTIS TRADITION bte 2½ lb — 1.89

LITIERE SANITAIRE SAULAR sac 5 lb — 49¢

POUR LE MARCHE FDL LE PLUS PRES COMPOSEZ **384-7121**

un groupe provigo inc. group

CARROUSEL DE BAS PRIX

Soupe Lipton POULET ET NOUILLES — Boite 2 env. 25¢

CARROUSEL DE BAS PRIX

Café instantané NESTCAFE — Pot 10 oz $1.69

CARROUSEL DE BAS PRIX

Tomates de choix AYLMER — Boite 28 oz 32¢

CARROUSEL DE BAS PRIX

Fromage tranché KRAFT — Cello 8 oz 35¢

CARROUSEL DE BAS PRIX

Tissus faciaux ROYALE — BLANCS OU ROSES — Boite de 111 34¢

CARROUSEL DE BAS PRIX

Cocktail de fruits DE FANTAISIE — DEL MONTE — Boite 28 oz 49¢

UN REGAL POUR VOS RECEPTIONS DES FETES

GATEAUX aux FRUITS FAM-O

1 LB	2 LB	3 LB
59¢	$1.09	$1.59

ARTICLES DE QUALITÉ

Assiettes aluminium BAKE-RITE — 9" — Paquet de 6 — 37¢

Sauce spareribs V-H FORTE OU MEDIUM — Pot 12 oz — 57¢

Chow chow aux fruits CANADIANA — Pot 16 oz — 48¢

Beurre de sucre MAP-O-SPREAD — Cont. 28 oz — 55¢

Sardines Millionnaire — Boite 3¾ oz — 34¢

Cornichons HEINZ Bread & Butter — Pot 16 oz — 36¢

Fèves jaunes coupées assaisonnées de fantaisie DEL MONTE — Boite 14 oz — 24¢

Prunes étuvées DEL MONTE — Pot 27 oz — 59¢

Nectar de prunes DEL MONTE — Bout. 24 oz — 45¢

Détersif en poudre SURF — Boite 5 lb — $1.19

Party Snack Kraft CIBOULETTE OU PIMENT — Cont. 4 oz — 28¢

Fromage Cheese Roll KRAFT — Cello 16 oz — 79¢

Fromage blanc PETIT QUEBEC — cello 16 oz — 79¢

Fromage tranché MOZARELLA KRAFT — Cello 6 oz — 48¢

Miel pur liquide KRAFT — Pot 24 oz — 57¢

Miel baraté KRAFT — Pot 24 oz — 57¢

Bonbons de Noël VIAU — CELLO, ASSORTIS — 39¢ . 49¢

Gâteau aux dattes CHRISTIE — 04¢ de rabais — 55¢

Chaussons aux cerises CHRISTIE — Pqt de 9 — 39¢

Petits pains paysanne CHRISTIE — Paquet de 12 — 39¢

Mini-gâteau à la vanille CHRISTIE — 59¢

CHOCOLATS

ASSORTIS TRADITION

bte 5 lb $3.29

NOS COUPES PARFAITES FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE

ÉPAULE DE PORC

ROTI DE PALERON 55¢

ROTI DE SOC 59¢

PORC HACHE

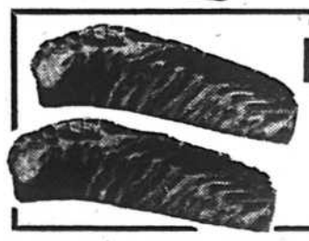

LB 69¢

PATTES DE PORC	lb	29¢
PLAT DE COTES	lb	79¢
SAUMON COKOE	lb	$1.19
Saumon franché 2 à 4 lb — COHOE	lb	$1.09

Chapons éviscérés Cry-O-Vac 5 à 7 lb — FLAMINGO — CATEGORIE A CANADA — lb 49¢

Bacon à déjeuner BURNS — Paquet 1 lb — 69¢

Rôti de palette — lb 59¢

Boeuf haché frais — lb 59¢

Rôti de côtes roulé — lb $1.29

Rôti de côtes nature — lb $1.09

Bacon Maple Leaf GENRE ANGLAIS — Paquet 6 oz — 75¢

Smoked meat COORSH — 4 paquets 2 oz — 89¢

Saucisses fumées COORSH — Paquet 1 lb — 67¢

Dessert parfait Coorsh 4 SAVEURS ASSORTIES — Cont. 13 oz ch. — 29¢

Poulets B.B.Q. éviscérés Cry-O-Vac 2 à 3 lb — CATEGORIE A — CANADA — 27¢

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS NATURE

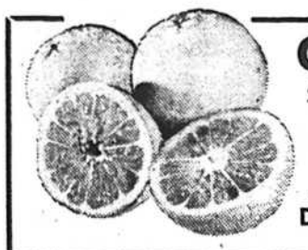

ORANGES SUNKIST "NAVEL" SANS PEPINS No 113 — DOUZ. 69¢

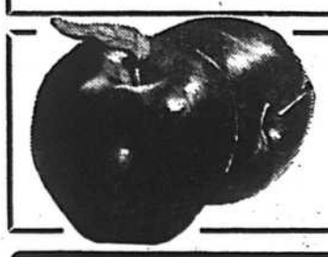

POMMES "CORTLAND" DU QUEBEC pour cuire ou manger CANADA FANTAISIE — 5 lb 49¢

Patates DU NOUVEAU-BRUNSWICK CANADA No 1 — 10 lb — 35¢

Choux de Bruxelles, E.-U. CANADA No 1 — Cont. 10 oz — 39¢

Oignons jaunes DU QUEBEC CANADA No 1 — Cello 5 lb — 38¢

Navets du Québec CANADA No 1 — lb 5¢

Bananes GROS FRUIT MURI A POINT — lb 9¢

ALIMENTS CONGELÉS

Morue et frites HIGH LINER "FISH N' CHIPS" — Paquet 8 oz — 29¢

Filet de morue HIGH LINER — 16 oz — 51¢

Macaroni au fromage SWANSON — Paquet 8 oz — 29¢

Macaroni au boeuf SWANSON — Paquet 8 oz — 39¢

Fraises congelées YORK — Boite 15 oz — 49¢

EATON

Une idée-cadeau bien pensée par Zenith!

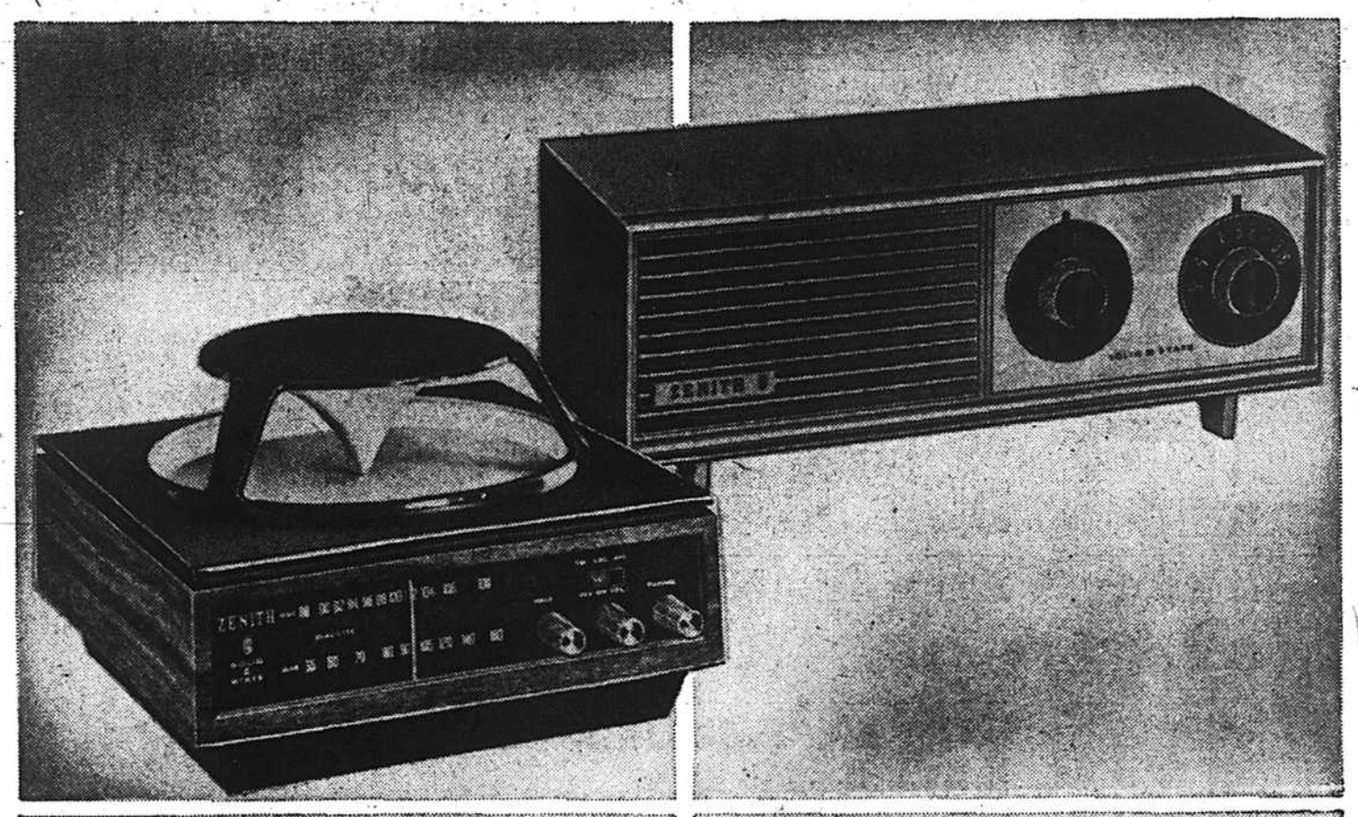

Un cercle de sonorité Radio de table FM/AM

79.95

7.00 par mois

Ce "Cercle de sonorité" présente: le haut-parleur haute fidelite de 6½" qui "précipite" le son dans le cornet réflecteur pour une diffusion uniforme dans toutes les directions.

- Emission "audio" de 1800 milliwatts au maximal, soit une émission "audio" de 1000 milliwatts sans distorsion.
- Circuit à survolteur automatique pour grave.
- Circuiterie détectrice du taux FM Zenith pour une réception FM supérieure
- 16 circuits syntonisés pour une meilleure sélectivité et une meilleure sensitivité
- CFA (Contrôle de fréquence automatique) pour une réception automatique qui ne "glisse" pas.
- Ton veiné noyer; 9" x 10" x 6½". Modele A424

Radio AM "Solid State" modèle de table

26.95

5.00 par mois

- Design aux lignes nettes et effilées
- Châssis AM "Solid State" Zenith supérieur
- Circuit superhétérodyne puissant
- Emission de puissance sans distorsion 750 milliwatts
- Antenne à aimant-ondes qui résiste fermement à toute distorsion
- Pré-contrôle automatique adoucit les poussées d'intensité soudaines du volume
- Haut-parleur de 4" de qualité Zenith
- De ton beige; 11⅞" x 5⅜" x 4¾" de hauteur. Modèle B210-L.

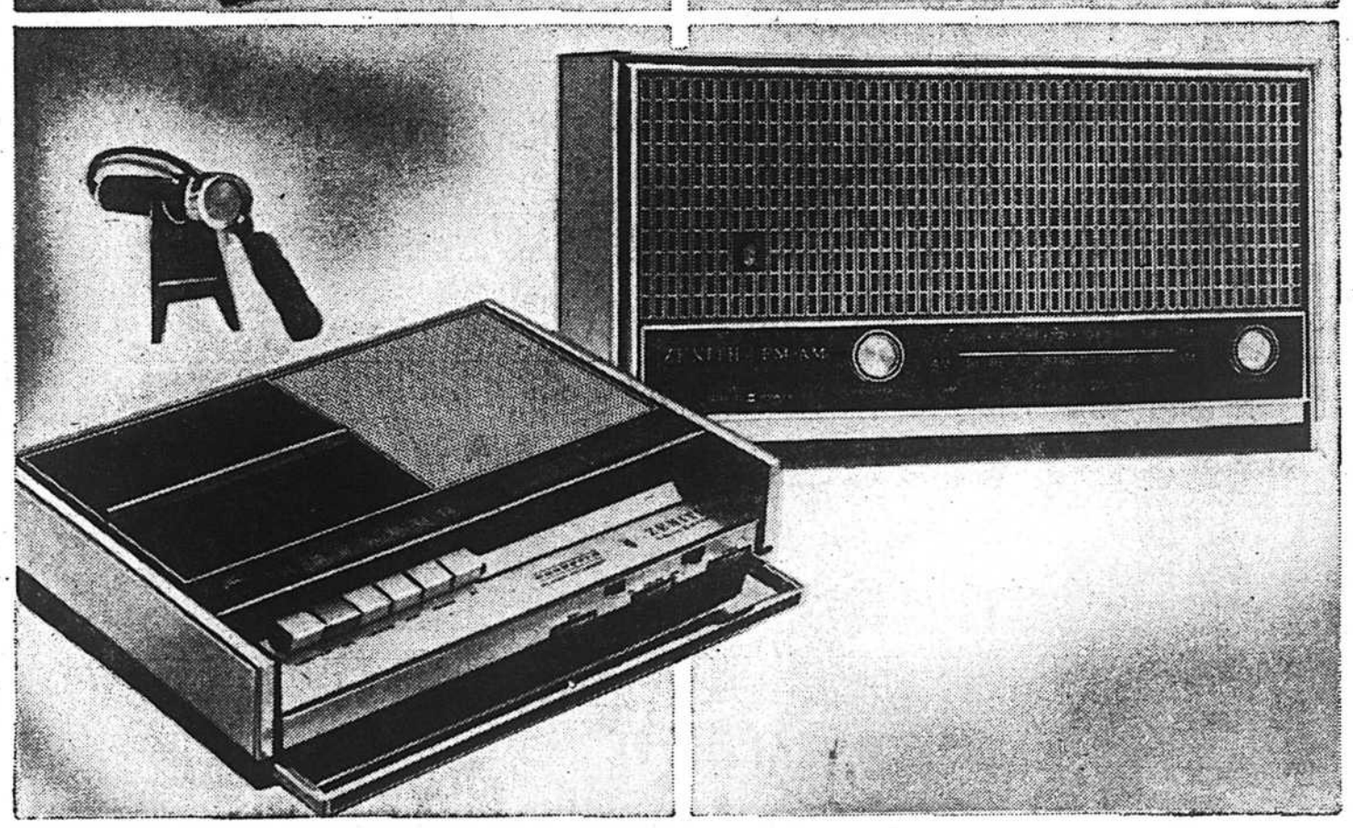

Magnétophone à cassette portatif "Solid State"

149.95

9.00 par mois

- Avec radio FM/AM incorporé
- Elément fonctionnant sur pile ou sur courant CA.
- **Les caractéristiques du radio:** syntonisateur gradué vernier de précision plus FM/FCA; des prises pour écouteur, microphone et cordon-extension; Ligne CA et haut-parleur à extension sur demande. 1 cartouche de ruban cassette.
- **Les caractéristiques du magnétophone:** Fontionnement instantane; contrôles par bouton-poussoir au doigt; système d'enregistrement a double piste; dispositif spécial non effaçable.
- De ton ébène; 13½" x 9¼" x 3½". Modèle A625Y

Radio FM/AM "Solid State" modèle de table

44.95

5.00 par mois

- Très séduisant modèle de table à circuiterie "Solid State"
- Circuiterie détectrice de taux FM Zenith pour une réception FM supérieure
- Emission du son exceptionnelle; maximal, 1800 milliwatts, soit 1000 milliwatts de sonorité sans distorsion
- Circuit à survolteur automatique pour des sons de graves riches à tous les niveaux
- 16 circuits syntonisés pour une sensibilité et une sélectivité de qualité insurpassable
- Stade RF à bande large
- De ton beige; 12" x 4⅞" x 6¾" de hauteur; Modèle A410L.

EATON en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 260

Orgues à cordes Briscoe! Une musique facile à jouer

Orgue "Harmony" 34 touches

189.95 11.00 par mois

La musique, une des joies familiales dont on ne devrait pas se passer! Voici ce que vous offre cet orgue:

- 34 notes de piano standard
- Pédale au pied facile à utiliser
- Anches en acier bleu suédois qui demeurent en accord
- Sélection de 40 boutons d'accord à touches-poussoirs au doigt.
- Livret "Comment jouer par numéros".
- Meuble de bois de style moderne, fini noyer élégant
- Modèle 3440

Orgue à cordes électronique

559.95 22.00 par mois

Un instrument vraiment moderne! Présente des qualités tres actuelles:

- Bouton de contrôle "Vibra-Speed" pour des effets sonores supérieurs
- Bouton de volume marche/arrêt
- Cinq sélecteurs de son pour tous genres de musique; vibrato, 8° + 16°, cors, accords, tuyaux, flûtes
- 37 notes et 40 cordes au choix (par bouton-poussoir)
- Très facile à jouer grâce au livret mode d'emploi du système par numéros
- Modèle 3740. Approximativement 39" x 21" de profondeur

Orgue à cordes "Harmony"

339.95 19.00 par mois

Jouer de l'orgue devient un véritable plaisir grâce à ces caracteristiques:

- 72 cordes au choix pour une gamme étendue de sons
- 41 notes type piano
- Sélections de son: jeu d'anches, hautbois, basson, piccolo, accordéon, clarinette
- Anches en acier bleu suedois qui demeurent d'accord
- Meuble de bois de style moderne en fini noyer élegant
- Modèle 4172. Approximativement 36" x 15" de profondeur

En ville (septième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 360

Venez entendre et rencontrer monsieur Fred Briscoe chez Eaton demain et vendredi de 13 h à 20 h et samedi de 9 h à 17 h. Il sera au Rayon des Orgues au septième étage chez Eaton en ville et il se fera un plaisir de vous montrer comme il est facile pour tous de jouer de l'orgue Briscoe grâce au système "jouez-par-numeros" Briscoe.

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211